



Journées nationales 2007 **40 ans des Parcs**

3/5 octobre 2007 • Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
Abbaye royale de Fontevraud

ACTES

Congrès des Parcs naturels régionaux de France



Parcs
naturels
régionaux
de France



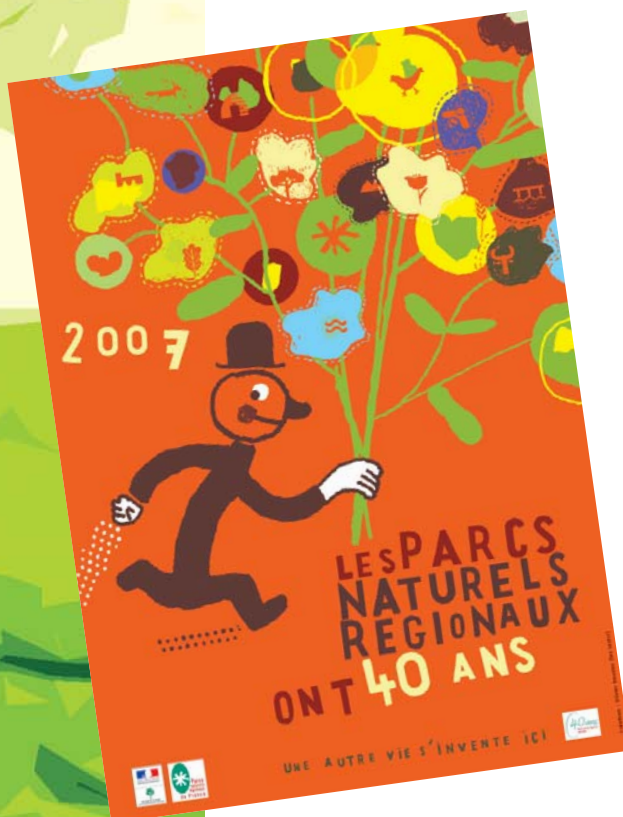
Parc
naturel
régional
Loire-Anjou-Touraine



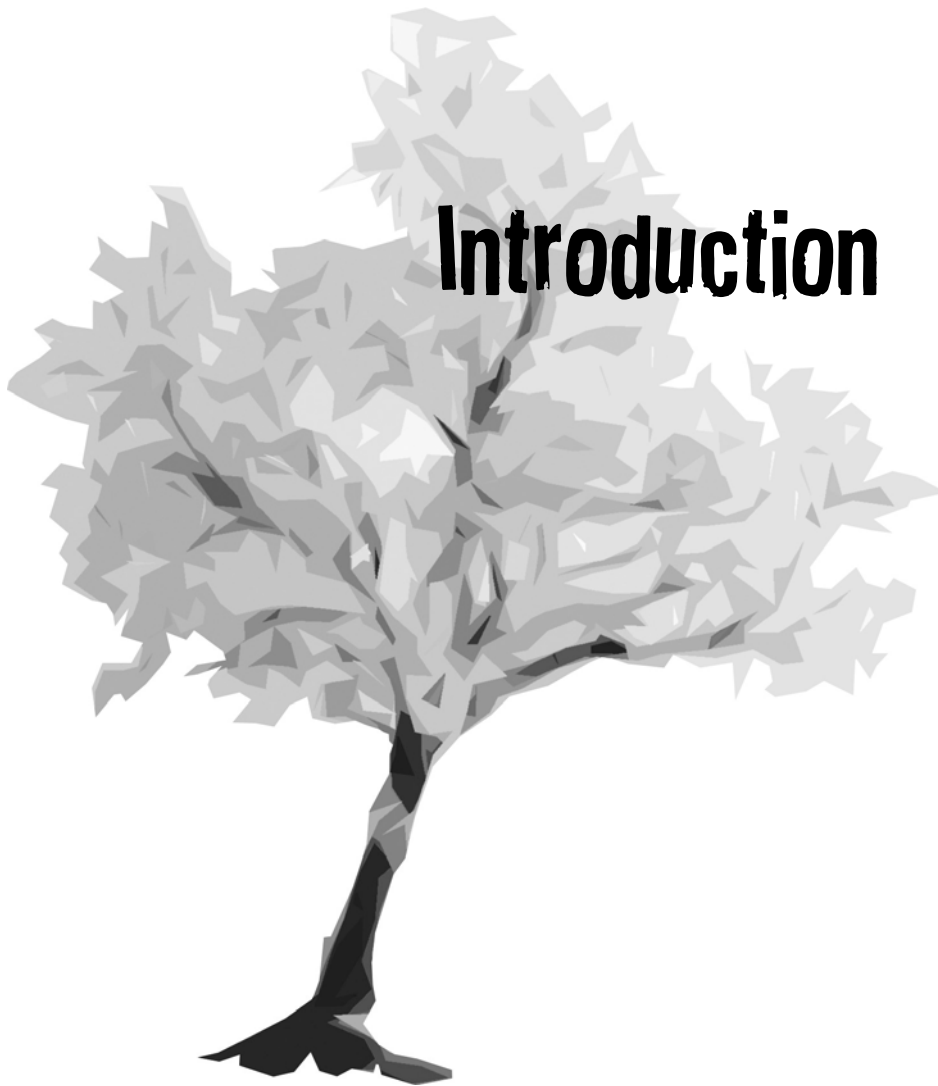
UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

2007

c'était l'année des Parcs



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Introduction

Les actes des Journées nationales signent la fin de l'année des 40 ans des Parcs naturels régionaux. Une année riche en réflexions, une année prolifique en projets, une année remplie de manifestations. Nous vous présentons à la fin de ce document les principaux événements et publications qui ont ponctué 2007. Citons néanmoins les faits les plus marquants : un calendrier de 100 événements labellisés « 40 ans » dans les Parcs, quatre rencontres préparatoires aux Journées nationales au printemps, la parution d'un Terre Sauvage spécial Parcs pendant l'été et celle de l'ouvrage Rustica depuis la rentrée.

Point d'orgue de cette année exceptionnelle, les Journées nationales se sont montrées à la hauteur de l'enjeu. Le Parc Loire-Anjou-Touraine, appuyé par les

Régions Pays de la Loire et Centre, nous ont offert un accueil remarquable dans la cadre de l'abbaye royale de Fontevraud. Les 900 participants ont ainsi découvert les atouts paysagers, naturels et humains du Parc et les actions menées depuis 11 ans dans les 136 communes qui le constituent. Ils en sont partis enthousiastes, comme vous le découvrirez dans les résultats de l'évaluation.

Les 40 ans des Parcs ont aussi été l'occasion de réfléchir à leur avenir. Après l'édition du cadre stratégique « Horizon 2020 » en début d'année, les Parcs se sont investis sur les thèmes biodiversité, changements climatiques, mutations des territoires et paysages. Traités lors des rencontres préparatoires accueillies par quatre régions, ils ont fait l'objet de nouvelles avancées lors des forums des Journées nationales.

Vous trouverez le contenu de ces débats dans les actes. Enfin, ces réflexions se sont inscrites dans le cadre du Grenelle de l'environnement pour lequel les Parcs sont partie prenante, comme nous l'a rappelé le ministre Jean-Louis Borloo en plénière de clôture. La mise en place du Conseil d'orientation recherche et prospective de la fédération des Parcs en 2007 a parfait ce dispositif.

Après une année anniversaire bien remplie, voici donc la feuille de route toute tracée pour l'avenir des Parcs naturels régionaux !

Jean-Louis Joseph,
Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Sommaire

Discours de clôture p.5

Table ronde de rendu des forums p.11

Les forums p.15

Forum 1. La biodiversité en partage et au quotidien p.15

Forum 2. Les Parcs à l'épreuve du changement climatique p.21

Forum 3. Les Parcs face aux mutations des territoires p.26

Forum 4. Le paysage, entre nature et culture p.33

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine p.42

Délégations étrangères aux journées nationales p.44

Initiatives du réseau des Parcs et de ses partenaires p.45

Les producteurs Loire-Anjou-Touraine présents sur le marché artisanal p.48

Liste des participants p.49

Évaluation p.52

40 ans : ça s'est passé cette année p.54

Portfolio des Journées nationales (cahier central)



Discours de clôture

Abbaye de Fontevraud . 5 octobre 2007

Jean-Louis Joseph

Président de la Fédération
des Parcs naturels régionaux
de France

Nous imaginions notre congrès d'exception, il le fut. Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine nous a magnifiquement accueilli.

Ce territoire de pierre, d'eau et de lumière nous a conquis.

Nous avons pu mesurer à quel point ce Parc naturel régional en révèle les richesses ; paysagères, naturelles, humaines. La valorisation des ressources patrimoniales est ici clairement le moteur du développement local, dans un lien toujours fragile entre l'Homme, la nature, la culture.

Nous connaissons tous, Monsieur le Président, cher Yves Dauge, ton attachement à la dimension culturelle du projet de territoire que porte le Parc et ta passion à cet égard. Aussi est-ce sans réelle surprise, que nous avons appris, ce dont je te félicite au nom du réseau, ta récente élection à la Présidence de l'association des sites français au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cette passion, tu nous la fait partager et je suis heureux de te dire que notre Fédération signera très prochainement une convention de partenariat avec l'Association nationale des villes et Pays d'art et d'histoire. Je sais que ce rapprochement de nos deux réseaux te tient très à cœur.

Cher Président, avec Loïc Bidault le directeur et toute votre équipe vous n'avez pas ménagé vos efforts durant ces trois jours. Au nom de tous je vous remercie une nouvelle fois de votre accueil.

Je remercie l'équipe de la Fédération et le Directeur, Jean-Louis Thomas, dont c'était le premier congrès, en tout cas, en cette qualité.

Je remercie Madame la Vice-présidente de la Région Centre, Agnès Thibal, à la fois pour le soutien que nous a apporté l'institution qu'elle représente et pour sa participation active aux forums.

Je tiens à remercier tout particulièrement Monsieur le Président de la Région des Pays de la Loire, cher Jacques Auxiette qui est ici chez lui, pour son soutien et pour la mise à disposition gracieuse de l'abbaye de Fontevraud, propriété du Conseil Régional.

Notre congrès a pris évidemment, en ces lieux, une autre dimension.

Merci aux Présidents de forums et aux participants de la table ronde de ce matin ;

Françoise Grossetête,
Eliane Giraud Philippe Girardin,
Jean-Gabriel Nast,

à Bernard Chevassus-au-Louis

au nom du Conseil d'Orientation

Recherche et Prospective.

À Pierre Mirabaud Délégué général de la DIACT à qui je veux exprimer toute ma gratitude pour sa disponibilité et l'intérêt qu'il porte aux Parcs naturels régionaux.

Monsieur le Ministre, je vous remercie très sincèrement d'avoir accepté notre invitation. En dépit d'un emploi du temps particulièrement chargé, vous avez tenu à venir souffler avec nous nos quarante bougies.

L'an dernier à cette date, nous nous retrouvions en Camargue. Le Président Hervé Schiavetti, le Directeur Didier Olivry et toute leur équipe recevaient le réseau des Parcs. L'heure était à la fête, les difficultés qu'avait jusque là connues le Parc nous semblaient définitivement surmontées. Nous nous trompions !...

Elles ressurgissaient quelques mois plus tard sous la forme d'un arrêt du Conseil d'Etat qui remettait en cause la légitimité du Syndicat mixte de gestion. La Fédération a soutenu le Parc de Camargue afin qu'une solution pérenne puisse être trouvée, le pire était à craindre...

Monsieur le Ministre, vous êtes allé cet été sur le terrain, rencontrer les acteurs concernés. Vous m'avez associé à votre démarche ce dont je vous suis reconnaissant.

Bien conscient des enjeux, vous avez décidé de recourir à la loi et d'agir dans les meilleurs délais.

Le projet de loi promis fera l'objet d'un examen parlementaire dans les semaines à venir.

Je tenais ici à vous en remercier. Votre décision et votre engagement donnent enfin, au Parc de Camargue, une vraie visibilité sur son avenir.

Il faut maintenant que le Parc puisse disposer en toute clarté des moyens immobiliers nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Je sais que vos services s'y emploient.

Une menace d'une autre nature semble s'éloigner d'un des Parcs emblématiques de notre réseau. Monsieur le Ministre, je me réjouis de voir proposer, dans le cadre de la préparation du Grenelle de l'environnement, l'abandon du projet d'exploitation minière de la montagne de Kaw. Ce projet concernait directement le Parc de Guyane.

Les Parcs naturels régionaux ont 40 ans !...

Comment ne pas évoquer la mémoire de ceux qui, dans une France tournée vers l'urbanisation, ont fait naître cette belle idée.

Il nous faut ainsi rendre hommage à Olivier Guichard premier directeur de la toute jeune DATAR qui en proposa dès 1963 le principe, à Edgard Pisani, à Serge Antoine, à Henri Beaugé, à Michel Parent et à beaucoup d'autres, que bien évidemment, je ne peux citer ici.

Il faut rendre hommage à la centaine de personnes, hauts fonctionnaires, scientifiques, poètes, agriculteurs, architectes... réunies durant cinq jours

à Lurs-en-Provence, en septembre 1966, qui ont fait naître la notion de Parc naturel régional à la française du dialogue entre experts, rêveurs et praticiens...

Comment ne pas rappeler que l'aventure des Parcs est d'abord une aventure humaine ! ...

Notre réseau doit conserver cette mémoire, elle reste aujourd'hui d'une étonnante actualité, nous devons en être les gardiens.

Qu'avons-nous fait de nos 40 ans ?

Dans la complexité administrative d'aujourd'hui les Parcs naturels régionaux, qui ont été au cœur de la révolution territoriale française, sont-ils toujours utiles ?

Ils ont souvent soulevé de bonnes questions et, osons le dire ici, Monsieur le Ministre, souvent apporté de bonnes réponses. Le développement durable dont ils ont été les pionniers est érigé aujourd'hui, en Ministère d'Etat avec de grandes responsabilités.

Après 40 ans, qu'apportent actuellement les Parcs ?

Pour le grand public, ils sont porteurs d'un rêve d'évasion. Ils sont la garantie d'une qualité d'accueil, de produits et de savoir-faire. Ils sont attractifs pour des populations avides d'un « retour » à la nature. Les Parcs participent au regain des campagnes.

Dans l'administration locale, les Parcs font preuve de modernité. Ils associent gestionnaires publics et privés dans l'élaboration d'un projet de territoire. Le terme de « gouvernance » désormais fort prisé, y prend tout son sens. Par ailleurs, l'évaluation à laquelle ils se soumettent, exemple unique dans les politiques d'aménagement du territoire, garantit l'efficacité publique.

Pour les Régions qui exercent sur eux une politique partagée avec l'Etat, ils sont les ferments de leur délégation à l'aménagement du territoire. Les Parcs naturels régionaux sont porteurs d'image et de repères pour les populations régionales.

Monsieur le Ministre, les Parcs naturels régionaux agissent localement, c'est

incontestable, mais ils contribuent également à l'action globale, à l'échelle nationale ou européenne.

Ils apportent des réponses sur :

- la sauvegarde de la biodiversité, pour laquelle ils constituent les éléments majeurs du réseau écologique français,
- la préservation de nos paysages, pour lesquels ils sont les garants de la diversité française,
- la qualité de l'offre touristique qu'ils proposent en adéquation avec l'évolution de la demande sociale,
- le mode de développement qu'ils favorisent, fondé sur la valorisation de leurs patrimoines, générateur d'activités et d'emplois,
- la « gouvernance » de leurs projets qui privilégie la participation des acteurs locaux.

Les Parcs sont nés d'une utopie. Leur pragmatisme leur a permis de tracer leur chemin.

Ils entendent rester sur leurs fondamentaux à l'heure des profondes mutations du monde rural.

Les Parcs naturels régionaux ont 40 ans, et demain ?

Ces journées ont été tournées vers l'avenir. Les forums, dont vous avez écouté les restitutions ce matin, ont démontré la vitalité de notre réseau.

Les orientations qui ont émergés doivent dorénavant guider notre action en référence à notre cadre stratégique national « Horizon 2020 ». À nous de les traduire en actes concrets. Un beau chantier pour notre réseau !

À nous de faire vivre dans nos Parcs l'expression selon laquelle : « une autre vie s'invente ici ... »

Monsieur le Ministre, nous sommes à quelques jours du « Grenelle de l'environnement ».

Notre réseau n'est, pour l'instant, pas invité à la (sainte) table qui se tiendra à la fin de ce mois ...

La force de ce congrès vous permet de mieux appréhender ce que nous représentons. Vous pouvez, Monsieur le Ministre, transmettre à Monsieur le Président de la République le souhait de reconnaissance que nos élus, nos techniciens attendent,

tous militants pour le développement durable.

À travers les groupes de travail préparatoires au Grenelle de l'environnement, où se retrouvèrent acteurs publics et privés, vous avez permis un bel exercice de démocratie.

Paul Raoult, Vice-président de la fédération, nous a représenté à l'un des groupes, ce dont je tiens à le remercier une nouvelle fois.

Notre Fédération a beaucoup travaillé et vous a fait des propositions, concrètes, opérationnelles. Votre cabinet y a été particulièrement attentif.

J'ai eu l'occasion de vous les remettre lors de l'entretien que vous m'avez accordé, accompagné d'une délégation de Présidentes et Présidents de Parcs.

Les rapports des groupes de travail sont parus depuis quelques jours. Ils font à présent l'objet de débats en régions. À cette occasion, il serait heureux, Monsieur le Ministre, que les Parcs soient bien associés à ces débats. Leur expertise, leur expérience, leur pratique du développement durable doivent être prises en considération.

Dans le même temps, j'invite les Parcs à aller porter nos propositions dans ces rencontres.

La lecture de ces rapports laisse apparaître un certain nombre de principes et de mesures qui vont dans le sens de ce que nous souhaitons, comme :

- La réalisation d'une Trame écologique nationale ; tissu vivant du territoire, présentée comme un instrument décentralisé d'aménagement du territoire et de concertation.
- Une gestion contractuelle de l'espace visant au maintien des infrastructures agro-écologiques en référence à cette Trame.
- L'introduction de critères de biodiversité dans le calcul de la DGF* des collectivités.
- La définition d'objectifs environnementaux dans les PLU**.
- Le développement des circuits courts ...

Je suis bien conscient que les arbitrages restent à venir, nous espérons qu'ils iront dans la bonne direction.

À l'heure de nouvelles ambitions pour l'environnement, les Parcs naturels régionaux pourraient compter, Monsieur le Ministre, parmi vos meilleurs atouts. Nous constituons, Monsieur le Ministre,

vos meilleure équipe pour gagner sur le terrain de l'environnement. Notre pack d'avants est solide, nos arrières agiles et nos essais très souvent transformés !

Les Parcs ont un rôle essentiel à jouer dans la définition et la gestion contractuelle de la Trame écologique nationale.

- Par l'interface qu'ils constituent entre la stratégie nationale, les politiques régionales et l'action locale.
- Par le mode de gouvernance de leurs projets et leur gestion de la connaissance.
- Par la compatibilité qu'imposent leurs chartes aux documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Les Parcs naturels régionaux peuvent être les territoires de la cohésion écologique.

Dans la recherche d'efficacité des politiques publiques.

- En faisant des Parcs les « chefs de file » des politiques de développement durable sur leur territoire.
- En prenant mieux en compte l'avis des Parcs.

Les Parcs naturels régionaux doivent devenir les territoires de la cohérence des politiques publiques de développement et d'aménagement durable.

Le champ d'intervention de votre Ministère ouvre à ce niveau, Monsieur le Ministre, des perspectives nouvelles.

L'expérimentation est reconnue aux Parcs par la loi. L'exigence environnementale nous impose aujourd'hui d'aller plus loin, dans l'innovation, dans la recherche de solutions nouvelles.

Dans les limites fixées par l'Etat les Parcs devraient pouvoir s'affranchir des cadres existants pour pouvoir innover, évaluer, prescrire, transférer. Les Parcs pourraient se voir doter d'un statut de « zones franches pour l'environnement ».

Les Parcs pourraient devenir « les » territoires d'expérimentation de nouvelles pratiques au service de la collectivité nationale.

Durant les débats préparatoires du Grenelle de l'environnement, deux « principes » ont été présentés comme les clés de la réussite :

Le contrat et le territoire.



Ces mots ont du sens pour les Parcs naturels régionaux !

Les Parcs peuvent s'engager davantage, mais avec des moyens et un effort pour leur engagement. À ce niveau, Monsieur le Ministre, il me faut hélas constater que depuis plusieurs années la dotation de l'Etat est en diminution constante pour chacun des Parcs, - 30 % sur les crédits de fonctionnement depuis 2003 !

Cette situation n'est pas de nature à nous rendre optimiste, vous en conviendrez ... Le Grenelle de l'environnement soulève beaucoup d'espoir qu'il ne faut pas décevoir.

Les Parcs ont une histoire, de toute évidence ils ont aussi un avenir. Pourtant aujourd'hui un constat s'impose. Pour répondre à l'exigence légitime du projet de territoire qu'ils construisent et aux évolutions de leurs missions, les Parcs ne peuvent continuer à s'épuiser dans la recherche permanente de leurs moyens.

Je reprends ici la formule d'Yves Dauge ; « au fil des ans notre pas s'est alourdi et notre marche s'en est trouvé ralenti ». Monsieur le Ministre il est temps de récompenser les bons élèves de l'environnement.

* DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
** PLU : Plans Locaux d'Urbanisme

Il est temps de créer les conditions d'une gestion durable des espaces naturels et des Parcs naturels régionaux. Nous devons aller vers une autonomie de nos établissements publics.

Ainsi la perspective d'une taxe au bénéfice des Régions affectée aux Parcs est à étudier. Les propos de Jacques Auxiette au nom de l'Association des Régions de France témoigne d'une convergence de vues à ce sujet.

Le protocole d'accord tripartite signé en janvier 2006 entre votre Ministère, l'ARF et la Fédération nous offre l'espace de dialogue nécessaire au traitement de ces questions.

Pour conclure, je voudrais aborder avec vous une autre dimension de notre action : la coopération internationale, dont les Parcs naturels régionaux et leur Fédération sont solidaires.

Vous connaissez comme moi les éléments de contexte sur le plan mondial :

À Rio puis à Johannesburg, de nombreux Etats se sont engagés à promouvoir la mise en œuvre du concept de développement durable.

En 2000 au Sommet du Millénaire, 189 chefs d'Etat se sont engagés à poursuivre 8 objectifs d'ici 2015 dont deux concernent les Parcs naturels et les Collectivités territoriales : assurer un environnement durable et mettre en place un partena-

riat mondial pour le développement.

De nombreux pays et régions du monde ont mis en œuvre en ce sens d'importantes réformes de leurs législations et politiques publiques. Plusieurs de ces pays nous sollicitent pour un appui à la mise en œuvre de celles-ci.

Pour les Parcs, il est important d'inscrire les coopérations dans leurs projets. Ils satisfont ainsi à une nécessaire solidarité, dans un esprit d'expérimentation chaque jour enrichi, renouvelé et partagé.

Cette dynamique a conduit le réseau des Parcs naturels régionaux à s'investir depuis plus de dix ans dans des actions de coopération puis à se doter en 2003 d'une stratégie nationale en la matière. Celle-ci articule la coopération bilatérale avec les coopérations décentralisées.

Notre réseau est attaché à cette dimension.

Nos partenaires, les ministères et leurs agences le sont aussi.

Ils reconnaissent la force de notre réseau, notre savoir faire, le rôle central que nous jouons pour la reconnaissance du dispositif des Parcs naturels habités comme instrument de développement durable à travers le monde.

La présence à notre congrès de nombreuses délégations étrangères atteste du rayonnement des Parcs naturels régionaux.

Afin que nous puissions poursuivre

notre action, conformément aux attentes de nos partenaires, étrangers et français, il convient que les pouvoirs publics clarifient la mission internationale qui nous est dévolue. Monsieur le Ministre, celle-ci doit faire l'objet d'une véritable contractualisation, mobilisant de vrais moyens. Les Ministères des affaires étrangères, de l'agriculture, de la culture, la DIACT, votre Ministère doivent être à nos côtés.

La pérennité et le développement de notre activité internationale sont à ce prix.

Lors de l'ouverture de ces journées, je vous avais rappelé que 40 ans était un âge propice aux questions existentielles. C'est aussi un âge où l'on fait le point, sur les projets réalisés et sur les projets qu'on aimerait mener. Des projets, nous en avons beaucoup et je ne sais si nous arriverons à tous les réaliser.

Ce que je sais, Monsieur le Ministre, mesdames et messieurs les représentants des Régions, chers amis des Parcs, c'est que ce que nous ferons, nous le ferons bien et nous le ferons ensemble !



Jean-Louis Borloo

Ministre de l'écologie,
du développement
et de l'aménagement durables

Permettez-moi de saluer tous les congressistes qui sont ici et de commencer par les délégations étrangères. Vous avez raison de souligner l'importance des relations dans ce domaine et leur dire, de la part du gouvernement français, que nous sommes heureux de les accueillir dans notre Pays lors de ce 40^e anniversaire des Parcs naturels régionaux.

Mesdames et Messieurs, je crois à la main secrète du destin. Pas parce que je le dis dans une abbaye, mais parce que je ne peux pas ne pas voir des signes. 40^e anniversaire des Parcs, c'est aussi celui du Parc de Saint Amant Raismes, devenu Scarpe Escaut, qui m'est évidemment cher au cœur comme vous pouvez l'imaginer. Dans un endroit où, vu de loin, cela paraissait presque insensé, dans un endroit de mines, de sidérurgie, d'urbanisme galopant quasi ininterrompu, et au fond, c'est là, dans cette apparente contradiction, mon cher Paul Raoult, mon complice du nord, qu'a été installé, à la suite des débats que vous évoquiez tout à l'heure, le premier Parc naturel régional.

Ne m'en veuillez pas de voir un autre élément de destin, c'est cette semaine, pendant votre 40^e anniversaire, vous le disiez Président Joseph, la semaine où a été passée en Conseil des Ministres, la loi, la loi indispensable, la loi de la démocratie de la République qui garantit le Parc naturel de Camargue. Ce Parc absolument magnifique, unique, c'est une des plus belles zones humides que l'on puisse imaginer. Un parc qu'étaient en train de tuer des conflits - ou des légitimités différentes et moins partagées selon votre expression. Les lettres de licenciement étaient prêtes, le label prêt à tomber, et je tiens à vous dire solennellement que l'appui de votre Fédération, de votre Président, lorsqu'il a fallu mettre autour de la table des acteurs aux légitimités opposées, ont été décisifs pour permettre une loi qui conforte un accord passé entre les

parties, une belle après-midi, au Mas de Rousty en Camargue. Et rassurez vous Monsieur le Président, les moyens matériels et fonciers auxquels vous faisiez allusion seront bien inscrits dans le texte. Ce texte passe dans 4 semaines au Sénat, dans 6 semaines à l'Assemblée, j'espère qu'il sera voté dans les mêmes termes de façon à ce que l'on puisse définitivement transférer au Syndicat mixte les éléments indispensables.

Troisième élément de cette semaine, de votre 40^e anniversaire, c'est que c'est le lendemain du jour du débat au Sénat, sur le Grenelle de l'Environnement, et vous m'autoriserez à dire deux mots de votre « cousin germain » ou de votre « petit neveu » finalement. Le surlendemain du débat à l'Assemblée Nationale, quasiment le jour où s'ouvre sur internet, le Grand débat national sur les enjeux du développement durable de notre pays et de notre planète et à quelques heures seulement du premier débat régional qui va avoir lieu demain à Bourges. C'est dire que nous sommes dans une semaine extrêmement particulière dans l'histoire de notre Pays, cette semaine où ici, chez vous mon cher Jacques Auxiette, se passe ce 40^e anniversaire. Permettez-moi, avant de vous dire ce que je ressens profondément, en ce moment, remercier, cher Président, Paul Raoult, Eliane Giraud, tous ceux qui ont participé dans le Grenelle de l'Environnement, aux différents groupes de travail. Les propositions de votre Fédération, vous les avez rappelées tout à l'heure, il y en a deux qui me paraissent vraiment cruciales : c'est l'indexation, d'une manière ou d'une autre, d'une partie du transfert des fiscalités sur la biodiversité et le développement durable, vous l'évoquiez. Et puis dans un concept qu'il nous faudra définir ensemble probablement, les zones franches environnementales de vos territoires pour faire des Parcs naturels régionaux des territoires d'expérimentations globaux.

Vous savez, ces 40 ans, cette histoire des Parcs, c'est tout simplement que ce qui paraissait un peu fou il y a 40 ans, est une évidence aujourd'hui. Ce qui était hier une expérimentation totalement inédite, est devenue un vrai mode d'emploi pour un projet territorial durable.



Au fond, les Parcs, objet pas toujours très clair pour ceux qui n'en font pas partie, ont posé les actes avant de poser les mots. Le développement durable, les Parcs l'ont inventé.

Vous avez su démontrer dans les faits et concrètement qu'on pouvait concilier développement économique et respect de l'environnement. La théorie, les principes sont venus après. Notre défi aujourd'hui, avec le Grenelle, c'est de démontrer que ce qui est possible au niveau d'un territoire doit pouvoir l'être au niveau d'un Etat, d'un continent ou de la planète.

Votre histoire des Parcs nous permet d'écrire notre avenir. Un modèle de croissance équilibrée qui garantit à chacun plus de bien-être, plus de qualité de vie, une meilleure santé. Ces sujets sont devenus de véritables évidences, mais ils ne le furent pas toujours, vous aviez raison, Madame Agnès Thibal, tout à l'heure, ça peut paraître simple de dire tout le monde a envie d'avoir de la qualité de l'eau, des espaces préservés, des transports publics cadencés, de bonne qualité, des produits sains, un air sain pour soi et ses enfants. Vous disiez tout à l'heure, mon cher Yves Dauge, les Parcs c'est des fondamentaux, les Parcs c'est un état d'esprit ; Oui mais c'est aussi une méthode. La méthode des Parcs c'est d'abord de se parler, de travailler ensemble, de se mettre d'accord sur les objectifs, puis de décloisonner les sujets biodiversité, compétitivité, aménagement urbain. Enfin, de faire le lien entre les préoccupations locales et les défis globaux. Je tiens vraiment à cette idée des Parcs. Je tiens vraiment à cette idée parce car ce n'est pas parce que le défi concerne tout le monde et

ce n'est pas parce que le chantier paraît immense, qu'on ne peut soi-même agir, à son niveau, pour changer les choses. Partout, à chaque occasion, il faut faire ce qui est possible ; Je sais qu'à l'impossible nul n'est tenu, mais je crois que la réciproque est vraie. Au possible nous sommes tous tenus.

C'est dans cette démarche et dans cette méthode que je me retrouve au fond, dans le Grenelle de l'Environnement. Vous savez, si j'essaie de réfléchir, je prenais le train ce matin ; au fond, pourquoi ce matin, me suis-je levé en étant heureux de venir ici ?... Si tôt ? Et bien parce que les Parcs naturels régionaux, cher Yves Dauge, cher Président Jean-Louis Joseph, c'est un objet non identifié qui ne ressemble à aucun autre, sauf peut-être au Grenelle de l'Environnement. Si on y regarde bien, le Grenelle de l'Environnement, ça ne ressemble à rien d'autre, c'est une espèce d'ovni démocratique qui n'est pas vraiment la démocratie représentative, qui n'est pas vraiment la démocratie sociale, qui n'est pas vraiment en compétence avec ... qui est quelque chose au fond d'indispensable. Pour ce nouveau défi que nous avons, et bien les Parcs seront toujours quelque chose de particulier. Ce n'est pas vraiment une autorité territoriale, ce n'est pas vraiment une autorité administrative, ce sera au fond toujours très puissant et peu de chose, c'est une gigue de projets, c'est une chaîne d'objectifs et d'individus, c'est très particulier, les Parcs naturels régionaux.

Et bien le Grenelle qu'est-ce que c'est ? c'est la conférence des parties prenantes de notre Pays, dont les Parcs. C'est la conviction que cela ne va pas remplacer l'Assemblée Nationale, le Sénat, les Régions, les collectivités locales, les entreprises ou les organisations syndicales, non ! mais qu'il n'y a pas de développement possible, si on ne met pas en mouvement les 62 millions de Français du territoire France, puis de l'Europe, puis du continent, puis de la Planète. C'est cette idée que si tout le monde bouge un petit peu, dans le respect de l'autre, mais en même temps, alors tout est possible. C'est l'idée qu'une seule autorité, aussi puissante soit-elle, ne peut pas changer le cours des choses. C'est l'idée que c'est tous ensemble, le

consommateur qui est citoyen, le distributeur, le producteur, la ville, les collectivités territoriales, les pouvoirs locaux dont on parlait tout à l'heure, les organisations, les Parcs nationaux ou régionaux, bref tous les individus, toutes les structures organisées, toutes ensemble en définissant les objectifs communs. Alors là, on peut peut-être changer les choses.

Vous savez, on parlait des délégations étrangères. J'étais à Rio l'autre jour, et c'est Achim Steiner, le patron du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), qui disait devant tous les Etats qui étaient présents, en concluant la réunion de Rio : en France, ils font quelque chose là, le Grenelle ... on ne sait pas bien ce que c'est, mais enfin dans notre langage international ça s'appelle la Conférence des parties prenantes. Puis ils ont fait une espèce de gros ministère des contradictions, ministère du futur ; ils l'ont fait. Et puis vous savez, c'est peut-être le laboratoire de la nouvelle gouvernance. C'est peut-être une innovation démocratique qui va nous permettre de voir si c'est possible, car au fond, pourquoi vos 40 ans sont indispensables ? pourquoi sommes nous à un moment indispensable ? C'est qu'en vérité, dans ce monde nouveau, vous, vous saviez depuis longtemps qu'il était nouveau. Mais pas tout le monde, pas moi d'ailleurs forcément. Le monde nouveau c'est le monde de la rareté : de l'eau, des terres, des capacités à absorber des déchets, du climat, de l'air, des sols cultivables devant l'étalement urbain, des énergies fossiles dont on sait qu'elles sont en tout état de cause, finies par définition. Nous rentrons dans ce monde nouveau, de respect, dans cette économie beaucoup plus sobre que nous devons mettre en place. Et bien ce monde nouveau il a besoin d'autres pratiques, d'autres formes de démocratie, d'autres logiques pour pouvoir fonctionner.

Vous savez, Mesdames et Messieurs, vous qui depuis 40 ans faites ce que vous faites, ayez bien à l'idée une chose : nulle part pour l'instant sur la planète, il n'a été démontré que ce qu'on appelle le développement soutenable, c'est à dire un développement durable, un développement de bonheur, mais qui ne prélève pas plus sur l'éco-

système que ce qu'il peut produire, nulle part il n'a été démontré, en vrai et en grande nature, qu'au fond c'était plus qu'un mot, qu'au fond c'était possible. Alors, ici, dans cette Abbaye, dans ce beau pays de Loire, dans cette France qui a un climat apaisé, tempéré, qui est riche, qui est puissante, qui a des initiatives comme celle-là ; Si nous, nous ne pouvons pas le trouver dans la décennie qui vient, et bien je vous garantis que nous rentrerons dans une période de restriction brutale, que les démocraties ne seront pas gérées. Mais je suis convaincu que nous sommes capables, absolument, profondément capables d'y parvenir, tous ensemble avec de l'innovation, avec du respect les uns des autres, je suis convaincu de notre capacité à le faire. Je voudrais vraiment vous dire, vraiment du fond du cœur, dans cette semaine c'est crucial, je la perçois en tous les cas comme ça, dans ce mois si important, que vous avez été les éclaireurs de cette nouvelle démarche, que l'on a besoin de vous. Modestement, vous êtes plus indispensable que jamais.

(...)

Si vous le permettez, je voudrais juste rajouter un mot, parce que je me suis un peu emporté, et puis j'ai oublié de vous dire un petit point pratique et technique cher Président. Oui, il y aura une revalorisation de la subvention des Parcs pour 2008. (...) et un appel à candidature de 2 millions d'euros pour des expérimentations sur 3 thèmes :

- la qualité des paysages avec une attention particulière sur le périurbain, soutenir quelques opérations exemplaires de reconquête des espaces dégradés, qu'il peut y avoir dans les Parcs ;
- expérimenter l'idée d'une trame écologique à l'échelle d'une région ou d'un massif, une sorte de corridor sanitaire pour les biodiversités ;
- et enfin une réflexion autour des plans climat, notamment sur les territoires qui font le lien entre les villes et les campagnes dans le cas des Parcs.

Donc il y a 2 millions d'euros au talent et à l'initiative des Parcs naturels régionaux pour 2008, indépendamment des subventions générales.



Assemblée plénière de clôture des journées nationales
Abbaye de Fontevraud . 5 octobre 2007

Introduction

Bernard CHEVASSUS-au-LOUIS, Directeur de recherche à l'INRA, tient à excuser l'absence pour maladie de **Philippe LACOMBE, Président du CORP** (Conseil d'Orientation Recherche et Prospective), au nom duquel il s'exprime. Réfléchissant sur les moyens permettant qu'« ici commence une nouvelle vie », le laboratoire auquel il appartient s'est attaché à cerner les dynamiques sur lesquelles les Parcs pourraient appuyer leur action future, qui reste à mener dans la subtilité et l'innovation.

Du monde rural à l'espace rural

Cette évolution lexicale significative traduit l'évolution des positionnements théoriques vers une conception frappant moins le rural d'ostracisme. La gestion assurée par les Parcs porte sur des objets - fertilité, diversité des paysages, biodiversité - qui doivent être regardés comme des biens communs même s'ils dépendent d'actes individuels. Ils ne constituent pas pour autant des biens communs internationaux dont la maîtrise échapperait totalement aux gestion-

naires. Les Parcs pourraient ainsi être considérés comme délégués de la gestion de biens hybrides œuvrant dans l'intérêt des individus.

Des décideurs aux « decisions makers »

Les politiques publiques, élaborées en continu doivent résulter des interactions des acteurs légitimes et de l'enchaînement de leurs actes ponctuels respectifs. Ce mode de fonctionnement doit être encouragé pour doter les Parcs d'un réseau sur lequel s'appuyer pour mener à bien leur mission de gestion.

De la délimitation physique à la frontière socioculturelle

Les Parcs ont compris que leur emprise géographique ne rend plus compte de la population qui y est attachée. La notion de « frontière de concernement » développée en sciences sociales, plus subtile et fluctuante, permettrait d'englober par exemple autant les résidents que les possesseurs d'une maison secondaire et d'interroger ce qui mène ces derniers, selon les cas, à s'estimer ou non concernés par la réalité du Parc.

De la société de consommation à son questionnement

Peut-être la consommation deviendra-t-elle demain une valeur négative évoquant surtout les ressources qu'elle consume. Les idées de décroissance soutenable et de sobriété joyeuse s'accommoderaient de Parcs inventeurs d'espaces de croissance authentique.

Restitution des forums

Les forums, consacrés à l'examen des propositions formulées lors des rencontres préparatoires, ont bénéficié de la présence avisée des animateurs et d'une préparation minutieuse. L'auditoire, attentif, a pu enrichir les échanges d'observations de terrain.

1. La biodiversité en partage au quotidien

Eliane GIRAUD,
Présidente du Parc de Chartreuse, rapporte quatre idées forces.

Associer la population aux enjeux

La socialisation paraît plus efficace que la sacralisation et doit donc lui être préférée. La vulgarisation permet à la population de s'approprier le lexique nécessaire à l'échange et paraît ainsi indispensable à l'implication des individus dans la préservation de la biodiversité. Les Parcs, qui disposent déjà d'un personnel compétent, devront favoriser la notion de projet plutôt que d'action, ce qui amènera les équipes d'environnement et de développement à se côtoyer.

Clarifier les compétences

Celles-ci ont en effet des implications économiques : comment traduire financièrement la perte de la biodiversité de manière à la prendre en considération lors de l'élaboration des PPP ? Comment évaluer la progression des parcs dans les contrats conclus avec les régions ? En la matière, la coordination doit certes être améliorée, mais des moyens doivent surtout être dégagés.

Mutualiser les expériences

Les Parcs gagneront à collaborer entre eux et avec d'autres entités, y compris de caractéristiques géographiques différentes. Des intervenants chiliens ont partagé leur expérience d'observation de leurs aires protégées qui les mène à envisager d'y introduire l'homme.

Inscrire la gouvernance dans une stratégie nationale de préservation de la biodiversité

Tout en soutenant l'idée de trame écologique qui émerge au Grenelle de l'environnement, les 45 parcs n'oublient pas qu'ils ont participé à mettre en place un réseau de gouvernance auquel ils sont en mesure d'imprimer les impulsions nécessaires à l'émergence d'une stratégie nationale de la biodiversité. La co-construction ascendante leur paraît indispensable en la matière et ils entendent y jouer pleinement leur rôle.



2. Les parcs à l'épreuve du changement climatique

Philippe GIRARDIN, Président
du Parc des Ballons des Vosges

Il relève que, ayant opéré sa prise de conscience, la société se révèle désormais inquiète des conséquences du changement climatique. Il paraît urgent que les Parcs se saisissent de cette préoccupation, qu'ils auraient logiquement dû anticiper. La situation pourra néanmoins être corrigée par des actions concrètes porteuses de valeurs caractéristiques.

Actions à entreprendre

L'éducation, la formation et la sensibilisation au réchauffement climatique devront être renforcées sans occulter les autres conséquences environnementales des aménagements opérés par l'homme.

Les élus ne devront pas être oubliés, tant leurs décisions, dont certaines comme celles relatives à l'urbanisation emportent des conséquences environnementales à long terme, devront accompagner l'évolution des comportements individuels. Ce n'est qu'ainsi que les Parcs pourront se saisir de ces enjeux.

Pour mettre en place une évaluation continue de leurs actions, il reste aux Parcs à se doter d'outils pertinents, dont il conviendra d'assurer la visibilité et l'appropriation par le personnel et les partenaires.

Enfin, les parcs devront fonder leur discours sur leur exemplarité. L'instal-

lation d'une fondation assurant la centralisation des compensations financières des non émissions de CO₂ des équipes des parcs irait en ce sens. Elle pourrait ensuite être ouverte aux collectivités territoriales

Valeurs directrices de l'action des Parcs

La solidarité vient d'abord compléter leur ouverture sur l'extérieur.

Conscients qu'il n'est pas une voie unique vers le développement durable, les Parcs encouragent ensuite la diversité des approches.

Soucieux d'anticiper davantage sur l'évolution sociale qu'ils n'y sont parvenus en matière de changement climatique, les Parcs réfléchissent enfin à la place que doit occuper la sobriété dans leur identité alors que la consommation pourrait, demain, être questionnée dans son innocuité.

3. Les Parcs face aux mutations des territoires

Jean-Gabriel NAST,
Président du Parc du Haut-Jura

Les propositions

Il rappelle que les mutations démographiques, économiques et spatiales impactent les territoires aussi bien que le climat et le paysage. Les Parcs, forts de leur capacité à mettre en cohérence les différentes approches sectorielles, ont structuré leurs neuf propositions autour de trois thèmes transversaux : l'accompagnement des parcours de

vie, l'amélioration du vivre ensemble et l'adaptation au changement.

Quatre axes forts

Quatre points méritent un éclairage particulier pour faciliter l'action des Parcs à l'avenir :

- S'appuyer sur les acteurs du territoire. Les différents types d'acteurs sur le territoire sont une richesse sur laquelle il faut s'appuyer. Mais il convient de mettre en place un modèle de gouvernance adapté au contexte du territoire, et de ne pas se laisser imposer « un » bon modèle.

- Réaffirmer la vocation des Parcs à expérimenter et innover.

Il importe pour réaffirmer cette mission d'associer recherche et prospective. Le commencement d'une nouvelle vie suppose une démarche cohérente et synthétique et toutes les contributions scientifiques seront les bienvenues.

- Articuler les missions et les compétences sur le territoire.

La pertinence des territoires d'action doit être examinée à la lumière de la multi appartenance de leurs populations et de la porosité de leurs frontières. Un territoire se définit en effet aussi par rapport à ce qui entoure. Dans ce contexte, le Parc peut jouer le rôle de révélateur de sens et de cohérence.

- Renforcer la transversalité des actions. Pour faire face aux différentes problématiques des mutations, il faut impérativement une approche transversale des politiques mises en place sur les territoires.

Et encore

Les débats ont par ailleurs relevé la nécessité de :

- améliorer la communication des Parcs pour diffuser le fruit des expérimentations qu'ils mènent en matière de développement,
- s'ouvrir davantage dans l'espace, en renforçant leurs actions à l'international, et dans le temps, en s'attachant davantage à la dimension prospective.

4. Le paysage entre nature et culture

Marc HOFFSESS, Directeur du Parc des Vosges du Nord

Il fait état de débats davantage focalisés sur les contributions que sur les 27 propositions déjà formulées. En effet, le réseau s'inquiète du paysage depuis la création des parcs et, plus particulièrement, depuis deux décennies. La manière dont les paysages sont perçus évolue et suppose une réflexion approfondie. De ces travaux, on retiendra quatre éléments.

Durant les 40 années à venir, les Parcs devront inventer de nouveaux paysages et accepter de se départir d'une gestion trop conservatrice pour favoriser l'ouverture et la prospective. Ainsi seulement pourront-ils tenir compte des nouveaux enjeux et des contraintes associées dans la conduite de leurs projets.

Selon une approche démocratique, le territoire pourrait fédérer les énergies autour de lui et le paysage doit à cette fin demeurer une des clés de définition du développement durable. Le partage du savoir, des référentiels, les échanges sur les pratiques sont autant de moyens de renforcer l'appropriation des paysages par les habitants et les acteurs. L'introduction d'une dimension artistique favoriserait par ailleurs le décloisonnement de ces catégories et le développement d'une approche ascendante des problématiques.

Capital reçu en héritage, le paysage doit être traité en tant que tel. Mais s'il n'est pas question de balayer la sédi-

mentation des éléments dont il est issu, il importe néanmoins de questionner les valeurs qui y sont cristallisées : sont-elles utiles et de quelle manière ? La qualité de « producteur de paysage » doit être reconnue aux filières économiques de production locale, qui pourront ainsi pleinement s'associer à la démarche d'ensemble. Comme l'ont confirmé les participants américains, l'entretien et le retour au paysage supposent de s'organiser à cette fin.

Le management du paysage et la médiation qu'il suppose supposent un savoir-faire qui ne peut être le fait que de structures intercommunales et un statut qu'il sera difficile de construire sans s'affranchir des contraintes financières actuelles. L'absence de la notion même de paysage des débats tenus dans le cadre du Grenelle paraît regrettable.

Conclusion

1. Quelle place pour l'évaluation en prospective ?

Bernard CHEVASSUS-au-LOUIS rappelle que l'avenir est plein d'incertitude et qu'au-delà des propositions formulées, les Parcs doivent réfléchir aux bases sur lesquelles construire leur avenir. Les propositions fournissent des éléments dans cette perspective.

À ce titre, les valeurs qui fondent l'action constituent effectivement des paramètres importants, mais il convient aussi de garder à l'esprit les trois principes que



défend la République.

Autres éléments indispensables, les indicateurs devront répondre aux attentes tant des cultures scientifique que traditionnelle : l'universalité et l'appropriation sociale. Leur construction devra associer ceux dont ils rendent compte de l'activité.

2. Enjeux, moyens et stratégies de la DIACT

Pierre MIRABAUD,
Délégué général, DIACT

Pierre Mirabaud se déclare heureux d'être associé à ces travaux dont les sujets concernent directement l'autorité qu'il représente. Celle-ci ne doute aucunement que les Parcs comptent au nombre des structures indispensables à l'organisation des territoires et de leurs acteurs. Ainsi d'indispensables réseaux de médiation pourront se mettre en place. S'agissant de la porosité des limites territoriales, l'attitude des Parcs, attentifs aux évolutions de ce qui les entoure, apparaît comme exemplaire et

en fait des structures particulièrement légitimes pour porter d'éventuelles expérimentations malgré l'absence de culture française en la matière. Nul doute enfin que les transferts et mutualisations de moyens devront s'améliorer en s'appuyant sur le dialogue entre partenaires.

3. Action des Parcs naturels régionaux et enjeux européens, quelles articulations ?

Françoise GROSSETÊTE,
Député européenne,
Présidente du Parc du Pilat

Elle rappelle que les préoccupations abordées lors de ces journées sont également à l'origine de travaux menés actuellement par les instances européennes. Leur réflexion doit cependant être nourrie du matériau nécessaire. À ce titre, l'innovation et l'expérimentation, dont les Parcs sont des acteurs privilégiés, sont particulièrement utiles. Des actions concrètes, qui s'inspirent parfois de l'expérience que les parcs

capitalisent, s'attaquent déjà au changement climatique, au défi énergétique et à l'évolution des comportements - y compris individuels. Une action fine et efficace, par exemple en matière de politiques de l'urbanisme, suppose de bien appréhender la réalité des territoires ruraux : les parcs constituent ici autant de précieux atouts.

4. Quel rôle demain pour le réseau des Parcs ?

Pierre Mirabaud, s'il ignore quel positionnement suggérer au réseau pour faire face aux nouvelles contraintes, estime en revanche que la présence de celui-ci est indispensable pour porter et développer des valeurs qui s'affirment comme celles de la société de demain. La première mission du réseau devrait consister à répandre ces valeurs afin d'améliorer le vivre ensemble. Face à des dynamiques toujours plus complexes qui impliquent toujours davantage d'acteurs, les Parcs doivent et devront nécessairement être présents et participer au développement d'une méthode commune de décision.





Abbaye de Fontevraud . 4 octobre 2007

Forum 1

La biodiversité en partage et au quotidien

La rencontre préparatoire s'est déroulée au Conseil régional Bourgogne à Dijon les 17 et 18 avril.

Coordinatrice : Cécile Birard,
Fédération des Parcs

Animateur : Teddy Follenfant,
journaliste (Radio RCF)

**Présidente et rapporteur
de la rencontre préparatoire :**
Eliane Giraud,

Présidente du Parc de Chartreuse

Intervenants : Bernard Chevassus-au-Louis, directeur de recherches à l'INRA / Daniel Felipe Alvarez Latorre, commission nationale de l'environnement du Chili / Didier Olivry, directeur du Parc de Camargue / Alain Beignet, conseiller régional Région Centre / Yves François, APCA / François Letourneux, président d'UICN France

Vidéo : Télé Promotion Rurale, CREN Rhône-Alpes, en partenariat avec France 3 Rhône-Alpes Auvergne et Conservatoire Rhône-Alpes

Introduction

Le décret de 1967 précise que peut être classé Parc naturel régional, « le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, qu'il importe de protéger et d'organiser ». Les 45 Parcs naturels régionaux mettent en œuvre leurs actions selon 4 grands principes-clés :

- 1** Connaître et partager les connaissances avec les décideurs et la population du territoire pour mieux protéger la biodiversité.
- 2** Un savoir-faire dans la gestion concertée de l'espace, garantie de succès pour la biodiversité.
- 3** La biodiversité inscrite dans un projet de territoire : une échelle de mise en cohérence garantie par une médiation active et pérenne.
- 4** Paradoxe pour certains, réalité dans les Parcs : la préservation de la biodiversité contribue au développement maîtrisé du territoire.

Si ces actions sont évaluées tous les 10 à 12 ans permettant le renouvellement du classement du territoire en Parc naturel régional, le constat reste alarmant

de la dégradation globale et rapide de l'état de la biodiversité sous les effets conjugués de :

- la fragmentation de l'espace et l'altération voire la destruction des espaces naturels,
- l'introduction d'espèces et la surexploitation d'autres,
- le changement climatique.

Tous résultent, en majeure partie, des activités humaines et du manque de reconnaissance de la valeur de la biodiversité. L'enjeu pour les Parcs naturels régionaux est donc de continuer à conjuguer préservation de leur patrimoine naturel et modernité en passant d'une politique appuyée sur la contrainte acceptée dans les activités humaines et la défense des espaces naturels à une politique résolument offensive, intégrant la biodiversité comme un atout des actions au quotidien. Il s'agit de faire connaître et s'approprier la valeur de la biodiversité de façon transversale par tous et à tous les niveaux et de reconnaître et valoriser les expériences innovantes :

- dans l'aménagement, l'utilisation, l'organisation et la planification de l'espace pour favoriser la transversalité : comment éviter les ségrégations sociales et spatiales

- et maintenir un potentiel évolutif de la biodiversité sur le territoire ?
- Comment améliorer les capacités de communication, d'animation, de connaissance et d'évaluation pour s'enrichir mutuellement par le partage de son patrimoine naturel et paysager ?
- Comment mieux s'organiser, se structurer, transférer, mutualiser, innover sur les partenariats et la transversalité : stopper la perte de biodiversité, une obligation de résultat pour de nouvelles formes d'actions.



Propositions issues de la rencontre préparatoire

Elles s'appuient sur les **10 engagements territoriaux du local au national pour conserver la diversité biologique en maintenant un potentiel évolutif**, approuvés en Conseil d'Administration de la Fédération des Parcs, le 29 juin 2006 :

- 1 Connaître, suivre et évaluer la biodiversité et les paysages des territoires,
- 2 Définir et s'inscrire dans une trame écologique, véritable stratégie territoriale de protection de la nature,
- 3 Protéger les espèces et les espaces remarquables,
- 4 Confirmer notre rôle de coordinateurs et médiateurs du territoire,
- 5 Inscrire les partenariats dans une contractualisation active,
- 6 Etre des zones ateliers de la recherche,
- 7 Favoriser une appropriation de la biodiversité par tous et à tous les niveaux,
- 8 Donner vie aux engagements pris au plan national et régional,
- 9 Transférer et échanger nos expériences et savoir-faire avec d'autres territoires en France et à l'International,
- 10 Prioriser la biodiversité dans les Chartes des Parcs.

Les ateliers et les débats de Dijon ont dégagé **2 axes (transversalité et cohérence) et 6 moyens prioritaires d'action des Parcs naturels régionaux pour une biodiversité en partage au quotidien.**

Afin de sortir d'un débat de spécialistes et d'intégrer la biodiversité « ordinaire » au-delà de la biodiversité « remarquable », il est indispensable de **favoriser la transversalité** à tous les niveaux d'organisation d'un Parc (interne aux équipes techniques et dans les commissions) et du territoire (politiques, institutionnels et d'actions). L'objectif est une meilleure appropriation et responsabilisation de la biodiversité à tous les niveaux en :

- Organisant les actions des Parcs par projets ;
- Adoptant un langage commun, des messages et des outils simples pour reconnaître une valeur à la biodiversité, la partager, la suivre et l'évaluer ; ce qui suppose un changement culturel profond de nos modes de pensée et de faire ;
- Définissant des indicateurs d'état de la biodiversité d'un territoire, simples et communicants, en partenariat et avec l'appui des chercheurs.

S'inscrire dans la durée et favoriser la cohérence territoriale par :

- La définition d'une stratégie nationale des aires protégées,
- La responsabilité partagée, l'engagement des acteurs et des institutions.

Il serait important de rendre cette stratégie ascendante, d'en faire une orientation

nationale, portée par des préoccupations et des réseaux d'acteurs locaux, qui se sentent légitimes et reconnus. Il serait ainsi possible de valoriser :

- L'expérimentation et l'innovation de méthodes de travail autour de la notion d'équivalence écologique des aménagements et des gestions du territoire (compensation écologique, éco-conditionnalité, fiscalité verte, obligations de résultats).

Ouverture : les grands enjeux de la biodiversité en partage et au quotidien

Eliane GIRAUD, Présidente du Parc de Chartreuse, indique que la nature et les hommes sont dépendants l'un de l'autre au sein de l'unique biosphère et la disparition de la nature continuera si l'homme ne prend pas les problèmes à bras le corps. C'est la raison pour laquelle les parcs doivent s'appuyer sur leur spécificité de conciliation entre la nature et les activités humaines, leur intérêt et leur volonté de travailler à la mutualisation des enjeux et des méthodes, dans un réseau de recherche très actif.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS rappelle que le terme « biodiversité » a vingt ans. Certains pensent qu'il ne s'agit que d'une appellation moderne de protection de la nature. D'autres considèrent que le terme « protection de la

nature » est trop statique. Il propose donc de réhabiliter le mot « ménagement » de la nature. Cette appellation doit permettre de faire passer de nouvelles idées.

Au demeurant, ce n'est pas biodiversité qui doit être préservée, mais ses capacités d'évolution. Le réseau écologique étant trop fragmenté, il convient d'organiser des trames vertes. Ensuite, dans une même trame, toutes les perturbations ne sont pas négatives : l'entretien de la biodiversité dans certains milieux suppose de laisser perdurer des perturbations. Par ailleurs, il n'existe pas de coffre-fort de la biodiversité, avec une biodiversité précieuse et une biodiversité banale. Il faut la ménager partout, c'est-à-dire qu'il convient de réhabiliter la biodiversité du quotidien - sans évidemment négliger les points chauds.

Enfin, l'homme doit construire une biodiversité au service du monde de demain. Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS cite l'exemple du viaduc de Millau, construit non pas en trois ans, mais en trois milliards d'années et trois ans. En effet, il contient des matériaux ancestraux et implique l'utilisation d'énergie fossile, dont l'homme dispose depuis des millions d'années. Il est donc important de savoir changer d'échelle et de voir au-delà du changement climatique du XXI^e siècle.

Suite à la projection du film « l'agriculture dans la biodiversité » co-produit par *Télé Promotion Rurale* et le *CREN Rhône-Alpes*, en partenariat avec *France 3 Rhône-Alpes Auvergne*, Yves FRANCOIS, Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, indique qu'un partenariat réel se développe entre agriculteurs et environnementalistes.

Alain BERTAUD, Parc naturel régional de l'Avesnois, Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, se félicite de rencontrer un céréalier français sensible à la biodiversité. Il espère toutefois que cet agriculteur ne cultive pas de plants génétiquement modifiés. En outre, il cite l'exemple de sa région, où le maïs - qui demande beaucoup d'eau - est cultivé en rasant les bocages, car le maïs est plus primé que l'herbe par la PAC. Cette dernière mériterait apparemment d'être revue (il est même

annoncé qu'elle pourrait être supprimée).

Yves FRANCOIS indique que sa chambre d'agriculture a entériné une motion en 2004 qui autorise les essais OGM en milieu confiné mais s'oppose à leur culture en plein champ. La prudence est donc de mise vis-à-vis des OGM.

Il revient ensuite sur l'irrigation : le maïs a les mêmes besoins en eau que le blé, mais le maïs en a besoin au même moment que tout le monde. Par ailleurs, la lutte biologique contre les parasites est possible (avec des insectes). Le problème qui concerne le maïs est avant tout sa très large production. En outre, la position française est délicate par rapport à la sécurité mondiale : les quantités produites en France n'apportent que trente jours d'avance de nourriture.

Bilan de l'action des Parcs et propositions pour l'avenir

Les actions des Parcs en faveur de la biodiversité : quatre fondements-clés et dix engagements

Didier OLIVRY, Directeur du Parc naturel de Camargue, intervient au titre de la Commission fédérale « protection de la nature et gestion de l'espace » dont il est Directeur référent.

Les 45 Parcs naturels régionaux mettent en oeuvre leurs actions selon 4 grands principes-clés :

- Connaître et partager les connaissances avec les décideurs et la population du territoire pour mieux protéger la biodiversité.
- Un savoir-faire dans la gestion concertée de l'espace, garantie de succès pour la biodiversité.
- La biodiversité inscrite dans un projet de territoire : une échelle de mise en cohérence garantie par une médiation active et pérenne.
- Paradoxe pour certains, réalité dans les Parcs : la préservation de la biodiversité contribue au développement maîtrisé du territoire.

Ils se sont fixé dix engagements territoriaux du local au national pour

conserver la diversité biologique en maintenant un potentiel évolutif (approuvés en Conseil d'Administration de la Fédération des Parcs, le 29 juin 2006) :

- connaître, suivre et évaluer la biodiversité et les paysages des territoires ;
- définir et s'inscrire dans une trame écologique, véritable stratégie territoriale de protection de la nature ;
- protéger les espèces et les espaces remarquables ;
- confirmer notre rôle de coordinateurs et médiateurs du territoire ;
- inscrire les partenariats dans une contractualisation active ;
- être des zones ateliers de la recherche ;
- favoriser une appropriation de la biodiversité par tous et à tous les niveaux ;
- donner vie aux engagements pris au plan national et régional ;
- transférer et échanger nos expériences et savoir-faire avec d'autres territoires en France et à l'International ;
- prioriser la biodiversité dans les chartes des parcs.

Les Parcs constituent une trame de 13 % du territoire national, avec une responsabilité importante nationale, européenne et internationale.

La biodiversité dans les parcs se caractérise par une surreprésentation des espaces naturels par rapport aux autres espaces nationaux. Elle doit faire face à divers dangers actuels. Ainsi, il ne se trouve plus sur le territoire français que 1 300 zones non-fragmentées supérieures ou égales à 50 kilomètres carrés, et 444 zones non-fragmentées supérieures ou égales à 100 kilomètres carrés. L'étalement urbain contribue également à l'érosion des espaces naturels.

Les Parcs naturels régionaux doivent donc veiller au maintien de l'intégrité de ces zones, à la mise en relation et à la reconstruction des zones non-fragmentées, ainsi qu'à l'expérimentation sur les notions de corridor. 1/3 des parcs expérimentent ces notions qui visent à travailler sur la biodiversité dans les Parcs et entre les Parcs. L'objectif visé est de maintenir une position de leader au niveau national, en assurant la connectivité écologique du territoire. En accompagnement, des programmes

de recherche sont nécessaires. Enfin, la responsabilité des Parcs s'exerce aussi à l'international. Ainsi, la plupart des parcs sont engagés sur des programmes de coopération à l'international.

Les axes et moyens prioritaires d'action pour l'avenir issus des rencontres préparatoires

Eliane GIRAUD, Présidente du Parc de Chartreuse, pour rapporter les travaux préparatoires de Dijon, revient d'abord sur la question de la productivité en agriculture et la question de l'agriculture productrice de nourriture. Il est impossible de nier que la demande mondiale augmente, notamment dans les pays émergents. En parallèle, la question de la mise en jachère des terres apparaît également très importante, et les débats sur ces sujets conditionneront aussi la biodiversité. Il est déterminant que les débats ne s'emballent pas, pour qu'ils n'aboutissent pas à des solutions catastrophiques donnant l'impression d'être idéales.

Rappel des 2 axes prioritaires déclinés chacun en 3 moyens d'action : dégagés aux journées préparatoires de Dijon :

Axe 1 :

favoriser la transversalité

Pour sortir d'un débat de spécialistes, intégrer la biodiversité « ordinaire » au delà de la biodiversité « remarquable » et pour reconnaître une valeur à la biodiversité, la partager, la suivre et l'évaluer, il serait souhaitable :

- d'organiser les **actions des Parcs par projets** à tous les niveaux (techniques, politiques, institutionnels),
- d'adopter un langage et des outils communs et simples,
- de définir des indicateurs d'état de la biodiversité.

Axe 2 :

favoriser la cohérence territoriale

Pour favoriser l'appropriation de la biodiversité et pour responsabiliser à tous les niveaux et dans toutes les actions, il serait souhaitable :

- de co-construire de façon **ascendante** avec les acteurs locaux une stratégie nationale des aires protégées,
- de s'engager dans la durée et sur les résultats avec tous les acteurs,
- d'expérimenter et innover des

méthodes de travail basées sur l'équivalence écologique des aménagement et de la gestion du territoire (compensation écologique, éco-conditionnalité, fiscalité verte, obligations de résultats).

Eliane GIRAUD indique que le premier axe vise à favoriser la transversalité, y compris dans l'organisation des parcs. Lors des journées préparatoires, il est apparu une dichotomie entre d'un côté des spécialistes de l'environnement, et de l'autre des personnes chargées du développement. La transversalité doit permettre une appropriation forte des enjeux de la biodiversité, qui doit aussi atteindre et concerner les élus.

Le second axe retenu vise à favoriser la cohérence territoriale à toutes les échelles et tous les niveaux. Il apparaît indispensable de tenir compte de l'expérience des Parcs naturels régionaux pour construire en commun une stratégie nationale des aires protégées de façon ascendante avec les acteurs locaux et pour être plus efficace en matière de résultats pour la biodiversité (expérimenter en partenariat les mesures agric-environnementales territorialisées avec obligation de résultats, travailler sur les impacts et les compensations écologiques de tous projets d'aménagements du territoire, etc.)

Débat et table ronde

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS confirme **l'importance de prendre le pari de la socialisation de la biodiversité, et non de sa sacralisation**. Il convient donc de la mettre en débat et de souligner ses contradictions éventuelles, tout en sachant l'assumer, c'est-à-dire ne pas le présenter comme une évidence. Il faut donner à chacun la possibilité d'évaluer la situation, mais de l'évaluer avec un certain discernement.

François LETOURNEUX, Président UICN-France, estime que la biodiversité va très bien : elle a déjà traversé des crises et en traversera d'autres. Le seul problème qui la concerne vaguement est la disparition de l'homme. Or l'homme a eu tendance à approcher la biodiversité comme un patrimoine, qu'il chercherait à défendre voire à reconstruire (par

exemple en ramenant des ours dans les Pyrénées). Toutefois, il est probable qu'assez peu de grandes espèces disparaîtront en Europe. Le réel problème concerne la biodiversité compliquée, c'est-à-dire la diversité des milieux.

Une étudiante au département aménagement de l'école Poly-technique de Tours se demande quels sont les moyens pour les Parcs naturels régionaux de mesurer la biodiversité, alors qu'il s'agit d'un capital en mouvement.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS explique qu'il convient déjà de mesurer l'amplitude de la variation. En outre, l'homme sait surtout mesurer ce qui se trouve à hauteur d'homme, c'est-à-dire les animaux et les plantes supérieures. Il devra s'interroger sur la représentativité de cette tendance. La mise en place d'infrastructures spécialisées entraînera nécessairement l'intégration de nouvelles espèces, ce qui occasionnera probablement un débat important.

Alain BERTAUD confirme qu'il sera difficile de mesurer la biodiversité : c'est une évidence. Il mentionne alors une mission dans le Kent à laquelle il a participé, et qu'il conviendrait peut-être de reprendre : ces personnes associent la population au recensement des différentes espèces, ce qui n'existe sans doute pas dans les Parcs naturels régionaux.

François LETOURNEUX mentionne à ce titre une mission intéressante, conduite par l'association Noé Conservation et le Muséum National d'Histoire Naturelle, sur l'observation par le public des papillons communs. Cette opération intéressante pourrait ensuite être étendue à des animaux moins populaires.

Bernard DELAHAYE, Fédération des Parcs Nord Pas-de-Calais, s'étonne de ne pas avoir entendu de mention de la biodiversité dans l'agriculture. Il existe pourtant des races locales, à petits effectifs, menacés d'extinction. Il existe en outre une grande diversité fruitière ou légumière. Il convient que ce patrimoine soit lui aussi préservé et géré.

Yves FRANCOIS indique que la biodiversité dans l'agriculture était présentée dans une séquence de la version longue du film qui a été diffusé. Cette séquence concernait une race bovine du territoire du Parc du Vercors qui produit du lait, de la viande et de la traction animale, et qui a pu être sauvée par la concentration de 250 effectifs mâles. D'autres initiatives devraient être engagées sur d'autres variétés, notamment végétales, ce qui existe déjà dans les « grainothèques ».

Eliane GIRAUD estime que des priorités devront être définies parmi les dix engagements territoriaux. En outre, il convient de déterminer comment créer de l'échange avec les parcs sur ces différentes questions. La question la plus difficile repose sur la capacité à passer du travail d'observation à un travail d'intégration dans l'action, et notamment dans les projets de développement.

Philippe GIRARDIN, Président du Parc Ballons des Vosges, apporte une proposition concrète : il pourrait être envisagé de demander aux maires de ne pas construire dans une zone dans laquelle les habitants ne pourraient pas constituer un bouquet de marguerites à moins de deux cents mètres de chez eux.

François BONNET, Ecole Poly-technique Universitaire de Tours, département aménagement, rappelle que la préservation de la biodiversité des chemins se heurte à un refus général des habitants de voir pousser des herbes folles à côté de chez eux. Il rappelle que la surface combinée de toutes les bordures de route représente l'équivalent d'un Parc naturel régional.

Un intervenant revient sur le troisième engagement (« protéger les espèces et les espaces remarquables »). Il remarque qu'une espèce n'a guère été mentionnée : l'homme. Or l'homme s'autodétruit. Par exemple, une hausse de trois degrés de la température inondera une grande part du territoire du Nord Pas-de-Calais.

François LETOURNEUX explique que la préservation de l'homme n'est pas une problématique de biodiversité (hormis évidemment dans les cas extrêmes, comme les inondations au Sri Lanka).

L'homme est en effet l'espèce invasive la plus envahissante.

Yves FRANCOIS aborde ensuite le Grenelle de l'environnement. Le diagnostic est généralement partagé, mais les réactions varient sur les mesures à appliquer, car elles touchent directement aux revenus des agriculteurs.

Michel LEENHARDT, Association des Amis du Parc de Corse, revient sur la trame verte : il estime que cette priorité englobe plusieurs activités.

Eliane GIRAUD estime qu'il convient surtout que les Parcs se positionnent comme la gouvernance de la stratégie nationale de la biodiversité.

Yves FRANCOIS revient sur la biodiversité ordinaire agricole et rappelle que, pendant des décennies, les agriculteurs ont eu l'habitude de faire ce qu'il voulait sur leurs terres. La situation actuelle est donc une véritable révolution. Il indique par ailleurs qu'il œuvre dans son groupe de travail à la construction d'indicateurs de valeur de biodiversité. Il cite notamment des programmes de plantation d'arbres dans des zones cultivées.

Didier OLIVRY souligne qu'il convient de discerner une utilité culturelle, économique ou sociale à la biodiversité, et de trouver des systèmes économiques pour les transmettre. En effet, il n'y a tout simplement pas d'argent dans la protection de la nature.

Daniel ALVAREZ LATORRE, Commission Nationale de l'environnement du Chili, expose les zones protégées au Chili. Il existe plusieurs systèmes d'aires protégées. Ils sont actuellement en cours de restructuration. Un système cohérent sera obtenu dans quelques années. Certaines difficultés particulières ont été identifiées dans la zone centrale chilienne, qui est une zone mal représentée dans les aires protégées actuelles. C'est dans la zone centrale que se trouvent notamment Santiago et Valparaiso. Cette zone est en outre un hot spot de biodiversité. Toutefois, comme elle est fortement constituée de propriétés privées, les mesures actuelles ne permettent pas

de la protéger. Il est donc envisagé de développer un nouveau système de catégories, notamment une catégorie de zone protégée à usages multiples.

Ainsi, il se trouve aux alentours de Santiago une zone de 100 000 hectares qui compte une population assez faible et des ressources naturelles importantes, et il est prévu d'y développer un projet similaire à celui des Parcs naturels régionaux français. Ce projet est toutefois assez difficile à lancer, car il faut mettre d'accord trois mille propriétaires. Des financements existent pour y parvenir, mais cela prendra du temps.

Par ailleurs, le Fonds français de l'Environnement a permis d'obtenir un financement spécial dans la zone du Sud, en Patagonie. Ce projet est actuellement en finition. Un examen est prévu et sera réalisé avec la Fédération des Parcs naturels régionaux.

En outre, divers problèmes ont été identifiés. Ainsi, les changements climatiques ont été mesurés et la prise de conscience a crû. Les zones protégées ne seront pas uniquement un moyen de protection de la biodiversité, mais aussi d'absorption des impacts des changements climatiques. C'est la raison pour laquelle le système général qui sera développé demeurera assez souple, notamment pour répondre aux variations, qui demeurent par définition imprévisibles.

Enfin, Daniel ALVAREZ LATORRE indique que l'action de protection du paysage a commencé il y a cent ans, principalement dans le Sud du pays, notamment parce que cette zone est isolée. Cependant, la protection de la biodiversité est récente et la désignation de sites sous protection n'est pas achevée. Plus de trois cents sites ont été identifiés. La mise en protection de ces sites demeure difficile, car elle soulève des interrogations : où agir, comment agir, et comment financer ?

Michel LEENHARDT, Association des Amis du Parc de Corse, demande si le projet de barrage sur le Rio Baker a été interrompu.

Daniel ALVAREZ LATORRE explique que les projets sont abordés avec les moyens existants. Tous les projets doivent respecter diverses qualifications envi-

ronnementales, prévues par une évaluation. Le projet sera donc soumis à cette évaluation, ce qui n'empêche pas les réflexions sur son amélioration. Par ailleurs, il est prévu que de nouveaux outils apparaissent. Ils permettront donc une évaluation plus fine.

Alain BEIGNET, Conseiller régional de la région Centre, revient tout d'abord sur la notion de co-construction. Il convient de garder à l'esprit que les espaces sont privés dans 99,9 % des cas. Les collectivités locales ont à ce titre des pouvoirs relativement limités. Il aborde ensuite l'expérimentation : les parcs apparaissent effectivement comme des territoires privilégiés pour mener des actions expérimentales. Il cite ensuite un exemple d'expérimentation sur la valorisation économique de conservation du patrimoine naturel : le tourisme de nature.

Le Président des Conseils scientifiques des Parcs du Luberon et des Alpilles dénonce le manque grave de scientifiques compétents. Il conviendrait de placer des personnes compétentes au niveau national : et il apparaît anormal de devoir faire appel à des associations pour réaliser des inventaires. Il est temps de former les gens à nouveau.

François LETOURNEUX constate que les personnes chargées de compter les oiseaux ne sont désormais plus considérées comme des scientifiques de plein exercice, ce qui est tout à fait dommage. Il indique à ce titre que le CORP agit pour que la recherche soit intégrée dans les Parcs naturels régionaux. En outre, la Fédération considère qu'il est important d'effectuer de la prospective, tant entre les personnes des parcs que par l'intermédiaire d'intervenants extérieurs.

Marcelo GAMBOA de la délégation chilienne, souhaiterait obtenir un complément d'information sur les espaces de négociation avec les acteurs privés. De nombreuses actions sont en effet menées au Chili par les investisseurs privés, ce qui a pour effet de définir des zones gagnantes, face à des zones perdantes.

Il cite par exemple des mécanismes de négociation, qui permettent de maintenir la biodiversité en évaluant les impacts sur l'environnement, et en proposant des mesures de compensation pour certains projets, notamment touristiques. Ce système pourrait peut-être s'appliquer en France. En outre, des accords de volontariat sont envisageables. En effet, l'Etat chilien ne peut pas dépasser une part de 20 % d'investissement, du fait de ses ressources limitées.

François LETOURNEUX indique que certaines entreprises considèrent la biodiversité comme une infrastructure du développement de leur activité. Ces premiers pas sont encourageants.

Alain TERNIER, élu au Parc de Camargue, écologue, considère que les Parcs naturels régionaux doivent aussi transmettre des connaissances auprès des habitants. Il souligne ensuite que la proposition 6 de l'axe 2 apparaît particulièrement opaque : il conviendrait en premier lieu de revoir le vocabulaire choisi.

Enfin, il faut garder à l'esprit qu'au-delà de la biodiversité existe une biodiversité locale, qui s'appelle la diversité biologique.

Yves FRANCOIS confirme les difficultés liées à l'emploi d'un vocabulaire hermétique.

Il revient ensuite sur les aides à l'agriculture. La disparition de la PAC entraînera une primauté du marché, ce qui risquera de brouiller les équilibres liés à la production de nourriture pour l'homme : or cette mission représente le cœur des métiers d'agriculture. Dès lors, les aides doivent être construites en amont, en s'appuyant sur une certaine pérennité : l'arrêt des aides entraîne en effet des grosses difficultés sur le terrain.

Enfin, Yves FRANCOIS rappelle que l'agriculture gère du vivant, et qu'il est difficile d'atteindre des objectifs en travaillant avec du vivant.

Philippe GIRARDIN, Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, revient sur l'équivalence écologique : les études d'impact proposent des compensations quand des aménagements lourds sont construits, comme une ligne à haute tension, et quand ils ne peuvent pas être évités. L'équivalence écologique permet d'évaluer comment compenser un élément détruit. Toutefois, les outils manquent pour les déterminer précisément, et ce manque entraîne des négociations interminables et peu constructives.

Philippe GIRARDIN renvoie au compte-rendu des journées préparatoires de Dijon pour plus d'information.

Jacques AMORETTI, paysan dans un Parc naturel régional dans l'Hérault, estime que la diversité biologique est tout à fait respectable et doit aussi être culturelle. Il n'avancera pas une proposition, mais presque une supplique. Les Parcs naturels régionaux sont des zones d'expérimentation : il est indispensable d'utiliser ce potentiel, non pas pour s'opposer, mais pour anticiper la perte de diversité biologique liée à la semence, en cours de disparition par la volonté de l'APCA.

Par ailleurs, le sol n'a pas encore été mentionné au cours de cette journée, ni la perte de fertilité ou des micro-organismes. La spécificité locale, qui est aussi linguistique et organoleptique, risque de disparaître du fait de l'emploi de semences industrielles. Il convient de se réapproprié la possibilité de proposer à nos enfants davantage que



de simples musées de la biodiversité dans des zones fermées.

Thierry LECOMTE, Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, soumettra pour sa part une proposition, si celle-ci apparaît recevable : il propose que les Parcs s'intéressent davantage au maintien des systèmes herbacés. En effet, il existe deux terroirs dans le périmètre hexagonal : celui ce qui se trouve dans des conditions difficiles, parfois appelé « tiers-espace », et celui qui est plat, et qui se dirige vers l'intensification. En tant que biologiste, il lui apparaît que les problèmes de la biodiversité sont liés à la dichotomie qui existe entre l'abandon et l'intensification.

Hervé COQUILLARD, Directeur du CREN Rhône-Alpes, souligne l'importance du travail de traduction et de médiation des Parcs : il s'agit de l'un de leurs rôles fondamentaux.

Conclusion

Eliane GIRAUD souligne la nécessité de se pencher sur les problèmes de non-classification et de clarification des compétences, notamment sur les questions de financement (« qui paye quoi ? »).

Par ailleurs, les accords de production propre ne seront possibles que si les régions disposent d'une feuille de route claire.

En outre, il convient d'accroître la participation et de favoriser les échanges avec l'ensemble des acteurs, notamment ceux qui se trouvent dans d'autres réalités.

Enfin, Eliane GIRAUD retient l'importance de ne pas simplement se situer sur l'élaboration d'une trame écologique, mais bien dans la co-construction ascendante, équipées des outils nécessaires pour la gérer. Elle confirme également l'importance du rôle de l'évaluation et de la rédaction de bilans, et le lien entre le CORP et les Conseils scientifiques.

Enfin, elle fait sienne la formule « **l'importance de prendre le pari de la socialisation de la biodiversité, et non de sa sacralisation** » de Bernard CHEVASSUS AU LOUIS.



Forum 2

Les Parcs à l'épreuve du changement climatique

La rencontre préparatoire s'est déroulée au Conseil régional Centre à Orléans les 22 et 23 mai.

Coordinateur : Philippe Moutet, Fédération des Parcs

Animateur : Teddy Follenfant, journaliste (Radio RCF)

Présidentes : Mariette Siefert, Vice-Présidente du Conseil régional Alsace puis restitution par Françoise Grossetête, Députée européenne, Présidente du Parc du Pilat

Rapporteur de la rencontre préparatoire : Philippe Girardin, Président du Parc des Ballons des Vosges

Intervenants : Jean François Castel, chercheur à l'INRA / François Letourneux, président d'UICN France / Janvier Mongui, maire de Dimako, Cameroun / Henri Conan, directeur du Parc du Perche / Jean-Pierre Le Scornet, vice-président Conseil régional Pays de la Loire / Michel Rochet, ADEME

Introduction

L'année des 40 ans des Parcs est aussi celle de l'accélération de la prise de conscience et de la mise en œuvre des préconisations relatives à la lutte contre le changement climatique. La France, au titre du protocole de Kyoto, s'est engagée à stabiliser ses émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2012 à leur niveau de 1990 et les diviser par 4 d'ici 2050. Comme les territoires urbains, les territoires ruraux contri-

buent également à ces émissions : l'agriculture représente en effet 20% de ces gaz, le bâtiment 18% et les transports 27% (essentiellement routiers).

Il est urgent d'identifier et de prendre en compte les impacts de ce changement climatique et, en parallèle, de mettre en place des outils qui, en réduisant la part relevant de l'activité humaine, permettront de limiter l'intensité de ces impacts.

Comment traduire cet enjeu global à l'échelle territoriale et permettre aux territoires ruraux d'être des acteurs de cette stratégie ?

Les Parcs, s'appuyant sur leurs quarante années d'expérimentation et de pratiques territoriales de développement durable, sont légitimement amenés à répondre à cet enjeu. Cependant, ils devront être en mesure de rendre compatibles les politiques européennes et nationales volontaristes et massives avec leurs propres ambitions patrimoniales, sociales et économiques dans une logique d'aménagement fin des territoires.

Ce forum avait pour objectif de partager l'état des connaissances actuelles sur le sujet puis d'échanger sur trois entrées privilégiées : l'énergie et l'environnement ; l'engagement concerté des collectivités et des entreprises ; la sensibilisation, l'éducation et la formation. Quarante ans après leur fondation, les Parcs ont aujourd'hui l'occasion d'ouvrir une nouvelle voie de développement s'appuyant sur la solidarité entre le local et le planétaire, proposant ainsi, à leurs trois millions d'habitants, qu'une autre vie peut s'inventer ici.

Ouverture : Problématique et enjeux

Jean-François CASTELL, AGRITECH PARIS, propose un panorama général du problème, en prenant comme base l'interrogation suivante : comment passer des problèmes globaux à la situation locale d'un parc ?

Il souligne tout d'abord l'augmentation moyenne de la température d'un demi-degré entre 1906 et 2005. Il s'agit de l'indicateur majeur. Il en a résulté une hausse du niveau de la mer (dont le rythme est en accélération), et une baisse de la couverture neigeuse.

La hausse de la température se retrouve également à l'échelle locale, mais dans une augmentation non homogène. Ainsi, les températures enregistrées à Niamey (capitale du Niger) sont demeurées stables, et celles enregistrées dans le Nebraska ont plutôt diminué. En France, les anomalies de température se sont accélérées depuis les années 80, avec une augmentation plus prononcée des températures minimales plutôt que des températures maximales.

Les effets observables sont nombreux. Par exemple, la diminution du nombre de jours de gel par an a des conséquences notables sur l'agriculture, comme le recul de la date des vendanges. La hausse du déstockage de carbone par les sols, la baisse de fertilité des sols et la remontée d'insectes vers le Nord représentent d'autres effets observables. En parallèle apparaît une augmentation de productivité des forêts pour trois raisons : les plus grandes quantités de CO² dans l'atmosphère, l'accélération de la durée de fixation du carbone, et la hausse de la pollution azotée.

Des effets prévisibles, évidemment incertains, peuvent être avancés. L'un d'eux est l'augmentation de la température moyenne d'environ trois degrés (c'est-à-dire comprise entre un et six degrés). Cette hausse rendra le climat de Vitry-le-François similaire à celui de Toulouse dans les années 60 sur le plan des températures, du fait de la hausse des températures estivales. En outre, la pluviométrie annuelle sera vraisemblablement peu modifiée, mais plus abondantes en automne et plus

faible en été.

L'impact prévisible sur les cultures est variable, mais il apparaît contrasté pour les cultures tempérées, avec une hausse des rendements d'environ 15 %, pour une variation de leur qualité difficile à prévoir. Sur cette question, la fertilisation sera sans doute un sujet important.

L'aire de répartition des végétaux selon leurs exigences climatiques variera également, mais il conviendra de la relativiser du fait de l'implantation de l'homme. En effet, la forêt n'est présente que si l'homme l'accepte.

De grandes incertitudes subsistent, notamment sur les autres facteurs climatiques (comme le rayonnement, l'humidité et le vent), ou sur la variabilité du climat (notamment en ce qui concerne les valeurs extrêmes et les seuils). Les conséquences de la variabilité du climat seront plus graves dans les zones arides que dans les zones tempérées.

Quelles mesures d'atténuation envisager ? Il convient tout d'abord de réduire les émissions (principalement dans les secteurs de l'énergie, du transport, du bâtiment et de l'agriculture). C'est probablement dans le bâtiment que les économies les plus conséquentes pourront être obtenues. Cependant, les mesures d'atténuation présentent évidemment des limites économiques, techniques et sociales qui les rendent difficiles à mettre en œuvre. Par ailleurs, la stabilisation du climat prendra de toute façon plusieurs siècles.

Comment faire face ? Si les capacités d'atténuation demeurent limitées, l'homme est condamné à mettre en œuvre des mesures d'adaptation, comme la réadaptation des itinéraires techniques, sans changement majeur du mode d'exploitation, ce qui nécessite une implication forte. Un comportement mettant en avant l'anticipation devra prévaloir, tant au niveau économique que politique.

L'adaptation par des déplacements géographiques posera des problèmes, comme l'évolution des terroirs. En effet, une hausse d'un seul degré correspond à un déplacement des cultures de 200 kilomètres vers le Nord.

En ce qui concerne l'agriculture, il faudra trouver de nouvelles façons de produire, plus économes en énergie, comme des

systèmes orientés vers le stockage de carbone, ou la production de substituts à l'énergie fossile.

Débat

Daniel GILLES, Parc du Luberon, confirme que le soleil est un atout, mais qu'il représente aussi un inconvénient pour la vie quotidienne. Il estime que l'ombre sera considérée dans dix à quinze ans comme un bien précieux. Or elle est obtenue par les arbres. Une campagne de plantation massive d'arbres d'ombrage apparaît indispensable.

Jean-François CASTELL reconnaît qu'une telle campagne serait utile, à condition de disposer d'assez d'eau pour arroser ces arbres.

Un intervenant s'interroge sur la concurrence de la production d'agrocarburants sur la production alimentaire. Il se demande si la réponse de l'intensification de l'agriculture est pertinente, sachant que les réponses locales sont généralement encouragées, que les pays du Nord produisent à perte, et que les pays du Sud produisent pour les pays du Nord.

François LETOURNEUX, Président UICN-France, rappelle que les seuls biocarburants sont le charbon et le pétrole. Ensuite, il encourage chacun à se montrer méfiant envers les agrocarburants. Peut-être faut-il d'abord réduire l'usage des voitures plutôt que s'interroger sur les agrocarburants, qui nécessitent beaucoup d'engrais et de pesticides. Par ailleurs, l'opinion de la promotion des modes de développement du Sud vers le Nord est désormais communément décriée.

Enfin, le changement climatique n'est pas le seul problème de la Terre, et il ne sera pas celui qui aura le plus de conséquences : il convient ainsi de ne pas négliger les problèmes de la biodiversité, de la pollution des sols ou de la diminution des ressources en eau de qualité.

Philippe GIRARDIN, Président du Parc Ballons des Vosges, estime qu'il convient surtout de faire référence aux valeurs des Parcs, et en particulier la

valeur d'autonomie : elle permettra d'aborder la question des agrocarburants sous un autre jour. Ainsi, le fait de disposer d'agrocarburants permettra-t-il d'accroître l'autonomie ? La question de la sobriété devra aussi être mise en avant. Au final, il s'agirait donc de mettre en avant quatre à cinq grands principes, plutôt que des a priori idéologiques.

Yves FRANCOIS, Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, précise qu'une partie de ses collègues estime que les agrocarburants doivent être la voie de la productivité, mais pas du productivisme. Il cite son exemple local de production d'huile et de colza, avec récupération du tourteau pour l'alimentation animale et dans les cultures. La prise de conscience existe donc tout à fait.

François ORLIAC, Conservatoire des Espaces Naturels, Haute-Savoie, confirme l'importance de la notion de sobriété. Cependant, vue l'ampleur du problème, la sobriété sera-t-elle suffisante ? Il soulève alors la question de la décroissance, non pas subie mais pensée, vue comme une opportunité.

Michel BRANCOUX, Parc du Vexin, estime qu'il faut se pencher sur l'adaptation aux thématiques, notamment la biodiversité. Les parcs doivent aussi être un lieu de réflexion, par exemple sur la plantation d'espèces indigènes. Par ailleurs, il convient de montrer que la sobriété n'est pas une perte de qualité de vie : c'est même plutôt l'inverse.

François LETOURNEUX se félicite de la réflexion du monde agricole sur le changement climatique : la présence d'une menace ne doit pas entraîner un repli sur les fondamentaux reptiliens comme le productivisme.

Propositions issues de la rencontre préparatoire

Présentation des neuf propositions

Philippe GIRARDIN indique qu'elles se regroupent en trois grandes parties.

S'organiser collectivement dans une logique de décroissement pour créer des effets d'entraînement

- 1 Intégrer la lutte contre le changement climatique dans les chartes : une condition de (re)classement du Parc.
- 2 Participer à la généralisation des politiques de lutte contre le changement climatique : il convient d'avoir une approche transversale, particulièrement dans l'urbanisme et le transport (qui représentent 40 % des dépenses d'énergie personnelles).
- 3 S'appuyer sur le partenariat et la médiation pour servir notre ambition.

Expérimenter, capitaliser et transférer sur des approches et thèmes nouveaux

- 4 Connaître son impact-carbone pour agir efficacement.
- 5 Produire de la connaissance à l'échelle du Parc.
- 6 Mobiliser l'expérimentation sur le transport en milieu rural.
- 7 Aborder l'agriculture comme un champ d'action prioritaire.

Provoquer un changement culturel pour faire évoluer les mentalités

- 8 Être exemplaire pour convaincre
- 9 Eduquer, former et sensibiliser : un préalable indispensable.

Philippe GIRARDIN ajoute à cette liste la nécessité d'être exemplaire pour convaincre, en particulier en valorisant les initiatives des équipes des Parcs, mais aussi dans la façon d'agir au quotidien.

Il soumet alors deux propositions à l'auditoire. La première concerne plus particulièrement la Fédération. Les prochaines journées nationales pourraient être neutres en carbone, par exemple par du transport sans avion et l'organisation de circuits courts (comme c'est le cas des présentes journées). La seconde s'adresse aux Présidents de Parcs et concerne la compensation des émissions de CO2 des équipes des parcs. La



visioconférence pourrait par exemple être envisagée. En parallèle, Philippe GIRARDIN propose de comptabiliser des compensations financières à hauteur de 15 euros la tonne de carbone. 80 000 à 100 000 euros seraient ainsi récoltés. Cette somme pourrait permettre de financer des campagnes de reboisement ou de financer des projets spécifiques pour lutter contre le changement climatique.

Table ronde et débat sur les propositions

Table ronde

Janvier MONGUI, maire de la commune de Dimako (Cameroun), se félicite de la prise de conscience collective sur le réchauffement de la planète. Il est désormais communément admis que l'agriculture contribue au phénomène de réchauffement de la planète à hauteur de 25 %. Or l'Afrique tient à se développer et demeure encore essentiellement agricole. Il est donc urgent de trouver des solutions.

Philippe GIRARDIN estime qu'il serait très bénéfique d'organiser une fondation CO2 à partir des Parcs, pour une réutilisation dans les pays partenaires de l'hémisphère Sud. La fondation, par son succès, pourrait ensuite être abondée par certaines communes. Il est convaincu que certaines communes parmi les 300 communes concernées par son parc y seraient favorables.

Janvier MONGUI indique que la ville de Paris s'est engagée récemment à planter

2 000 hectares de forêt en Afrique, dont 1 000 hectares au Cameroun.

Michel ROCHET, Directeur du département Clients de l'ADEME, interviendra tout d'abord sur les propositions. Elles semblent toutes importantes, mais certaines attirent son attention tout particulièrement. Ainsi, la proposition concernant le transport en milieu rural apparaît tout à fait innovante.

Il indique que le poids en carbone des produits alimentaires a été étudié par l'INRA. L'essentiel de l'émission de carbone dans le cycle complet de la consommation s'effectue dans le transport des consommateurs vers le supermarché, bien plus que dans l'importation des produits.

En outre, le bilan carbone de l'agriculture est considérable : il participe pour environ 20 % au phénomène de réchauffement. Quant à la consommation d'énergie de l'agriculture, sa part est d'environ 2 % du total.

Par ailleurs, la proposition de se montrer exemplaire pour convaincre apparaît aussi tout à fait prépondérante. Elle doit également être appliquée au niveau de l'Etat, ainsi qu'au niveau des collectivités et évidemment dans les parcs. Un « guide de l'écoresponsabilité » des collectivités sera d'ailleurs produit en novembre.

Enfin, il ne faut pas orienter les différentes interventions autour des notions de pénurie, de disette ou de réduction. Il ne s'agit pas de parler de décroissance, mais d'une autre croissance - notamment par respect vis-à-vis des pays qui ne connaissent pas un niveau de croissance comparable au nôtre. Il conviendra également de changer les indicateurs, notamment le PIB, qui n'apparaît plus si adapté.

Jean-Pierre LE SCORNET, Vice-Président du Conseil régional Pays de la Loire, Président de la commission Environnement et cadre de vie, souhaiterait également retenir toutes les propositions, tant elles sont pertinentes. Toutefois, le décroissement lui apparaît la notion la plus intéressante, car les problématiques qui s'y rattachent sont souvent traitées par les Parcs. En outre, les Parcs disposent des compétences et des savoir-faire nécessaires, notamment

en ce qui concerne la mise en synergie. Enfin, les compétences d'approche transversale des parcs apparaissent particulièrement adaptées, d'autant qu'ils sont familiers des évaluations et des indicateurs.

François LETOURNEUX estime qu'il convient tout d'abord d'œuvrer pour l'adaptation des pratiques. Il ne s'agit toutefois pas d'obérer le confort ou le bonheur des personnes. C'est la raison pour laquelle il faudra revoir les indicateurs utilisés. Ensuite, François LETOURNEUX estime que la notion de solidarité n'est guère avancée. Or il revient aux pays riches d'aider les pays qui manquent de moyens à investir. Enfin, François LETOURNEUX émet un regret quant à l'échelle de la mise en application des propositions, qui n'est pas précisée.

Débat

Emmanuel MICHAU, Office National des Forêts, revient sur la notion de bénéfice associé : dès qu'une action sur le carbone apportera un bénéfice palpable (sur la santé ou la qualité de l'eau par exemple), son potentiel d'acceptabilité en sera renforcé.

Philippe GIRARDIN souligne que ce point avait justement été abordé en préparation de ce forum, notamment dans la proposition de création de la fondation carbone.

Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, INRA et CORP, estime qu'il convient de se pencher sur l'évolution du cycle de l'eau : il pleuvra probablement plus en hiver et moins en été. Il est surpris d'observer que les Parcs ne se saisissent pas de ce sujet.

Michèle EYBALIN, Vice-Présidente du Parc du Vercors, confirme part l'importance des notions d'exemplarité et d'anticipation dans les Parcs, notamment en ce qui concerne l'eau.

Annick DELHAYE, Vice-Présidente de la région PACA, revient sur la mission d'éducation, de formation et de sensibilisation, qui lui apparaît tout à fait fondamentale. En effet, il s'agit d'une des missions des parcs de former,

d'éduquer et de sensibiliser les enfants comme les adultes, pour que chacun prenne conscience du niveau actuel du changement climatique. Un changement de comportement doit être obtenu, pas seulement dans le cadre des Parcs, mais aussi du monde du travail. Elle souligne donc la nécessité de développer une filière professionnelle d'éducation pour le développement durable.

Yves FRANCOIS considère que l'ensemble des propositions est bien articulé. Il confirme l'importance de la sensibilisation, et notamment la nécessité d'améliorer la vision de l'agriculture comme un champ d'action prioritaire. Par ailleurs, une approche globale apparaît nécessaire dans le système d'agroécologie, c'est-à-dire de l'interaction des milieux entre eux. Cela passera probablement par une première série d'adaptations immédiates.

En outre, il estime que l'utilisation des techniques biologiques peut être partagée entre les agriculteurs biologiques et les agriculteurs traditionnels.

Enfin, il souligne l'importance d'orienter la recherche, en particulier en microbiologie des sols.

Alain PRUVOT, Parc scarpe Escaut, revient sur la première proposition : le changement climatique doit évidemment être intégré dans les nouvelles chartes.

Michel MONT, revient sur le point 9. Il considère l'éducation comme une priorité et un préalable indispensable. Il estime que ce point devrait être placé plus haut sur la liste.

Ensuite, parmi les difficultés de mise en œuvre, il tient à souligner les carences de formation professionnelle, tant initiale que continue. Il s'étonne par exemple qu'aucun cours d'architecture ne traite d'économie. Même si les parcs n'ont pas de compétences directes dans la formation professionnelle, il s'agit d'un enjeu important pour eux.

Annick BETTE, Fédération Nationale des Communes Forestières aborde ensuite le point 7 (« Aborder l'agriculture comme un champ d'action prioritaire »). Elle souhaiterait que la sylviculture soit pleinement associée à l'agriculture. En effet, des chartes forestières de terri-

toires sont déjà proposées, et la moitié des chartes en cours de révision s'associe aux stratégies forestières territoriales. Il semble que cette piste soit donc déjà en cours d'intégration.

Emmanuel MICHAU, Office National des Forêts, estime que le lien entre changement climatique et biodiversité est peu traité : peut-être convient-il de le réintégrer (avec des sujets comme le transfert des gènes, les corridors écologiques, etc.).

François LETOURNEUX indique qu'il est normal que les propositions ne concernent pas l'adaptation au changement climatique (qui sera par ailleurs abordé lors du forum 1, l'après-midi même), ni les actions de solidarité : ces omissions sont délibérées.

Un intervenant souhaiterait que la dimension créatrice d'emplois des actions mises en place soit soulignée. Il revient ensuite sur les préconisations d'action sur les transports en milieu rural. Cette approche confond le moyen et la fonction, car il s'agit plutôt de déplacement.

Par ailleurs, il convient de préciser quelque peu l'horizon de temps retenu. Par exemple, la thématique de l'habitat concerne des horizons à cinquante ans.

Enfin, il conviendrait d'ajouter la dimension stratégique de l'action des Parcs.

François Orliac, Conservatoire des Espaces Naturels, Haute-Savoie, revient ensuite sur le débat entre croissance et décroissance. L'idée de décroissance intelligente et choisie ne peut évidemment pas être appliquée partout, sur toute la planète. Peut-être serait-il donc préférable de parler plutôt de « croissance différente ».

S'appuyant sur les interventions précédentes, Philippe GIRARDIN propose d'ajouter un préambule mentionnant l'adaptation, ainsi que des remarques de conclusion sur les échelles de temps retenues.

En outre, la création d'emplois doit être intégrée, c'est-à-dire la dimension économique.

Enfin, il retient l'importance de la sen-

sibilisation, sachant que la cible prioritaire demeurera probablement les élus dans un premier temps : ce sont leurs décisions politiques à court, moyen et long terme qui doivent être visées. De même, il a pris notes des différentes remarques concernant la recherche. Le CORP apportera donc une synthèse.

Les Parcs et leurs partenaires

Michel ROCHET, Directeur du département Clients de l'ADEME, traitera tout d'abord du partenariat avec les PNR. Il s'agit d'un partenariat assez ancien, qui vient d'être renouvelé avec la Fédération des Parcs. L'action conjointe entre les délégations régionales et les parcs sur le terrain est en réalité bien plus ancienne.

De nombreuses réalisations sont à relever, comme les contrats ATEnEE (il en existe une soixantaine dans le territoire). Pour information, ces contrats ont été revus et s'appellent désormais des contrats d'objectifs territoriaux.

Le dernier accord de partenariat, renouvelé au début de l'année, porte sur le changement climatique. Evidemment, ce choix n'efface pas pour autant les autres problèmes d'environnement. La mobilisation du territoire apparaît ainsi tout à fait appuyée.

Par ailleurs, il ressortira sans doute du Grenelle de l'environnement un renforcement et un appel à la mobilisation des plans climats territoriaux.

Michel ROCHET aborde ensuite les relations entre les Parcs et l'ADEME. L'ADEME est de plus en plus présenté comme un organisme expert. Toutefois, son expertise provient principalement de ses partenaires de terrain, qui sont de vrais praticiens des territoires. Le rôle de l'ADEME est donc d'analyser et de partager les informations.

La transversalité s'observe aussi dans le partenariat avec les chambres d'agriculture ou de commerce, et ces partenaires sont aussi ceux des Parcs. En outre, l'ADEME dispose d'une vraie capacité de mobilisation et de médiation sur le terrain.

L'ADEME trouve également dans le travail avec les parcs une opportunité forte



d'expérimentation et d'innovation. Cependant, il ne s'agit pas de faire confiance à la technologie pour régler les problèmes actuels : pour atteindre une division par quatre des émissions en 2050, ce sont toutes les habitudes et la manière générale de consommer qu'il faudra remettre en cause.

L'expérimentation signifie aussi de savoir capitaliser et diffuser les savoirs, pas uniquement entre les parcs, mais aussi avec tous les territoires.

Par ailleurs, le concept d'invention inclut une notion joyeuse. L'arrivée des vélos à Paris a par exemple été joyeuse et conviviale.

Enfin, il ne faut pas opposer la compétitivité à la soumission aux actions pour la réduction des émissions. A ce titre, il est important de rappeler que les emplois créés du fait de mise en place de ces actions seront locaux et non délocalisables (dans les métiers de l'isolation ou de la récupération, par exemple).

Philippe GIRARDIN estime que le slogan « une autre vie s'invente ici » implique



Forum 3

Les Parcs face aux mutations des territoires

La rencontre préparatoire s'est déroulée au Conseil régional Midi-Pyrénées à Toulouse les 25 et 26 juin.

Coordinatrice : Virginie Martinez, Fédération des Parcs

Animateur : Stéphane Bugat, journaliste (Stena Éditions)

Président : Jean-Benoît Albertini, Adjoint au Délégué interministeriel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT)

Rapporteur de la rencontre préparatoire : Jean-Gabriel Nast, Président du Parc du Haut Jura

Intervenants : Bertrand Hervieu, Secrétaire général du Centre International des Hautes Études Agro-Méditerranéennes / Jordi Bellapart Colomer, directeur d'Espaces Naturels Catalans / Jacques Fournier, directeur du Parc Livradois Forez / Sophie Saramito, conseillère régionale des Pays de la Loire / Bernard Brunhes, Président de France Initiative / Emmanuelle George-Marcelpoil, ingénieur-chercheur au CEMAGREF / Pascal Oger, chef du service études et diffusion à l'INSEE PACA / Jean-Yves Pineau, directeur du Collectif Ville Campagne

Vidéo : Les acquis et les perspectives de la politique d'accueil (2007-2013) sur le Pays Centre Ouest Bretagne, réalisée par la chaîne Demain (Volet 3 Leader+ du Collectif Ville Campagne)

Introduction

À l'échelle européenne, nationale et locale, le milieu rural connaît de profonds changements depuis 40 ans : arrivée de nouvelles populations et simultanément poursuite du vieillissement, diminution du nombre d'agriculteurs et restructurations industrielles, étalement urbain et consommation de l'espace.

Face à ces nouvelles identités territoriales émergentes, comment et à quelle échelle agir pour anticiper, accompagner ou freiner ces mutations ? En particulier, quelles réponses apporter pour amé-

liorer les conditions de vie et mieux répondre aux besoins des habitants ? Quels choix peuvent être privilégiés pour aider au renouvellement du tissu économique et vers quels types d'activités s'orienter ? Comment maintenir la richesse des paysages tout en répondant à la fois aux besoins de logement et de locaux d'activités ?

Ces questions se posent avec d'autant plus d'acuité pour les Parcs naturels régionaux, territoires ruraux classés pour 12 ans, aux patrimoines naturel et culturel fragiles, et comptant par ailleurs trois millions d'habitants et près de 350 000 entreprises.

Considérant que la protection de ces patrimoines dépend notamment de l'organisation de la vie humaine sur ces territoires, les Parcs tentent de marier préservation et développement. Mettant en œuvre le projet inscrit dans leur charte, les Parcs sont soucieux de garantir la cohérence des politiques et des actions mises en œuvre sur leur territoire dans le cadre des missions qui leur sont reconnues, comme le précise le Code de l'Environnement.

Dans un contexte territorial qui est lui aussi en pleine évolution, les Parcs pressentent néanmoins qu'ils devront renforcer et faire évoluer leurs pratiques. Ils fêtent leurs 40 ans mais ne sont pas moins résolument tournés vers l'avenir. Dans le cadre de sa stratégie « Horizon 2020 », le réseau des Parcs naturels régionaux a rappelé la nécessité de « préserver et valoriser des patrimoines vivants », et affirmé également la volonté de « partager un projet de vie avec des hommes et des femmes ».

Pour aller plus loin et donner du corps à son positionnement « une autre vie s'invente ici », le réseau des Parcs a engagé un processus de réflexion sur l'année 2007. Se renouveler mais aussi se remettre en question pour toujours mieux faire, notamment à l'occasion des révisions de charte, contribuer aux réflexions prospectives à l'échelle nationale, européenne ou mondiale, tels sont également les objectifs de cette réflexion partagée.

La rencontre « Les Parcs face aux mutations des territoires », organisée, au Conseil régional Midi-Pyrénées à Toulouse en juin 2007, a constitué une première étape. En s'appuyant sur dif-

une obligation de résultats. Il faudra observer dans dix ans si le résultat a été atteint. Pour cela, il conviendra de disposer d'outils d'évaluation. L'ADEME sera un partenaire prioritaire pour les constituer.

Michel Rochet le confirme.

Marianne LE BAIL, agronome, souhaite que le CORP, les écologues, les philosophes et les écologistes s'interrogent sur ce qui est expérimentable à dix ou vingt ans dans les parcs. Le mouvement est en route, mais les prévisions locales apparaissent moins fiables. Les parcs représentent pourtant un réseau extraordinaire, où la validation de modèles serait tout à fait pertinente, tant en France qu'à l'étranger.

Une autre interrogation peut être avancée : comment les Parcs peuvent-ils participer à la double problématique du ralentissement du changement climatique et de son adaptation ? Le bois de chauffage pourrait par exemple s'orienter de la cueillette à la production.

Portfolio

Abbaye de Fontevraud . 3, 4 et 5 octobre 2007

Photos : Laurent Massillon



Accueil des participants



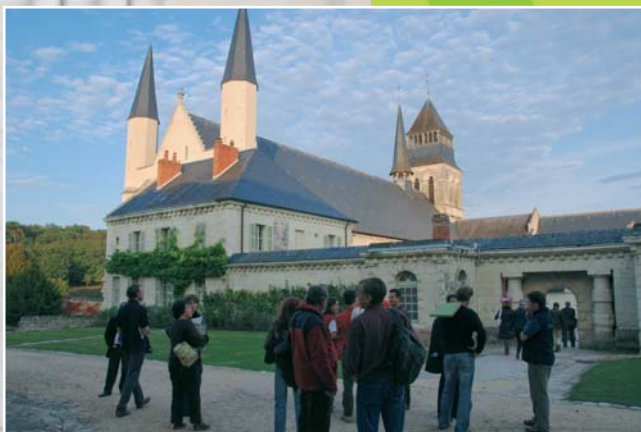
Visite de l'Abbaye de Fontevraud

3 octobre



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

3 octobre



Visite de l'Abbaye de Fontevraud



L'orchestre de contrebasses



Plénière d'ouverture



Circuits de découverte
du Parc





4 octobre

Forums
des journées nationales





L'environnement en Pays de la Loire

Éducation à l'environnement: le citoyen en action

La Région est engagée dans une démarche dynamique en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

La Région a puéblé un schéma directeur de formation continue régionale à l'usage des acteurs de l'éducation professionnelle et de l'enseignement supérieur.

- un partenariat avec les universités de la région
- un partenariat avec les associations de citoyens
- un partenariat avec les entreprises de la région
- un partenariat avec les collectivités locales de la région

Donner la parole à la Région

- un partenariat avec les collectivités locales de la région
- un partenariat avec les entreprises de la région
- un partenariat avec les associations de citoyens de la région



Marché aux initiatives

4 octobre



Marché des producteurs du Parc



Signature de la convention France Initiative



Réunion du CORP



Déjeuner des délégations étrangères



Apéritif des produits des Parcs



Soirée du Parc



Présentation de l'équipe
du Parc Loire-Anjou-Touraine



5 octobre

Plénière de clôture



Bernard Chevassus-au-Louis, CORP
et Jean-Louis Thomas, directeur de la Fédération des Parcs



Jean-Gabriel Nast, rapporteur du Forum 3



Eliane Giraud, rapporteur du Forum 1



Philippe Girardin,
rapporteur du Forum 2



Marc Hoffsess,
rapporteur du Forum 4



Loïc Bidault, directeur du Parc Loire-Anjou-Touraine



Pierre Mirabaud, délégué général DIACT



Yves Dauge, président du Parc Loire-Anjou-Touraine



Françoise Grossetête, députée européenne



Jacques Auxiette, président de la région Pays de la Loire



Agnès Thibal, vice-présidente de la région Centre



Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat et Yves Dauge

5 octobre

Plénière de clôture



Signature de la convention DIACT



Signature de la convention ANHA (USA)





Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat à l'Écologie, au développement et à l'aménagement durables



Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des Parcs



Signature du protocole Agenda 21



Conférence de presse





Passage de témoin vers le Parc des Volcans d'Auvergne



5 octobre



Congrès des Parcs Naturels Régionaux 2007

L'équipe de la Fédération des Parcs



Congrès des Parcs Naturels Régionaux 2007

Équipe et ambassadeurs du Parc Loire-Anjou-Touraine



Congrès des Parcs Naturels Régionaux 2007

Délégation Chilienne



férentes expérimentations et sur des démarches prospectives, la centaine de participants (élus, techniciens de Parcs, partenaires, chercheurs) a produit une dizaine de propositions d'orientation pour le réseau des Parcs. Ces propositions déclinent, selon une approche transversale et dans une logique « gagnant-gagnant », les objectifs et actions à mettre en œuvre dans les prochaines années en s'efforçant de dégager la spécificité du rôle des Parcs.

Ce forum vise à poursuivre la réflexion, dans un premier temps en faisant le bilan de l'action des Parcs au regard des évolutions passées et à venir, puis en restituant et soumettant au débat les propositions.

Propositions issues de la rencontre préparatoire

Face à l'enjeu des mutations des territoires, les Parcs ont ciblé trois objectifs prioritaires :

1 Accompagner les parcours de vie des femmes et des hommes

- Accueillir et accompagner des porteurs de projets.
- Favoriser la mobilité des habitants.
- Renforcer et mailler une offre de services adaptée aux besoins des acteurs.

La plus-value des Parcs : leur capacité à mailler une offre attractive à l'échelle de leur territoire par la mise en réseau des compétences.

2 Agir pour mieux vivre ensemble sur le territoire

- Favoriser le rapprochement des populations et leur lien au territoire.
- Maîtriser l'urbanisme et rechercher un équilibre entre les différentes fonctions de l'espace.
- Encourager la responsabilité sociale et environnementale des acteurs économiques.

La plus-value des Parcs : leur capacité à organiser la concertation et la médiation entre les acteurs et à mettre en œuvre des démarches contractuelles et collectives grâce à une bonne connaissance de ces acteurs.

3 Se donner les moyens pour s'adapter aux changements

- Organiser l'ingénierie.

- Développer l'innovation.
- Investir la recherche et la prospective.

La plus-value des Parcs : leur capacité à organiser, innover et anticiper grâce à des équipes pluridisciplinaires animées par un esprit de mission.

Ouverture : bilan de l'action des Parcs

Jean-Benoît ALBERTINI, Adjoint au Délégué, DIACT, se réjouit de participer à ces travaux qui évoquent doublement la mémoire d'Olivier Guichard, fondateur de la DATAR, ancêtre de la DIACT, et initiateur de la seconde vie de l'Abbaye de Fontevraud. La notion de Parc, créée quatre ans après la fondation de la DATAR, doit être considérée comme un précurseur du développement durable local qui cherche à concilier cohésion, préservation des ressources, du milieu et de la biodiversité ainsi que la création d'activités et d'emplois. De plus, les territoires connaissent aujourd'hui une mutation, qui fait appel à trois dimensions constitutives de la vocation des Parcs depuis l'origine : la médiation, la transition et la transmission.

Par médiation il faut entendre tout à la fois valorisation et protection de l'environnement et développement économique. C'est certainement la notion de « projet de territoire » qui illustre le mieux cette recherche.

La transition est pour sa part autant géographique qu'humaine : la démographie et les habitudes en termes de mobilité évoluent et pèsent sur l'équilibre des Parcs.

La transmission concerne d'abord les savoirs et l'expérience. A ce titre, la DIACT soutient activement l'ingénierie du développement et la diffusion de l'information brute, y compris au plan international et au profit d'autres territoires de projet.

Plus que jamais, les Parcs doivent prétendre au statut de porteur d'expérimentation, non seulement en matière environnementale, mais également au titre des volets territoriaux des CPER en cours d'élaboration.

Cette implication est en voie de pérennisation puisqu'une convention sera

signée à la fin de ces journées par Monsieur Mirabaud, délégué interministériel (DIACT).

Enjeux et perspectives

Bertrand HERVIEU, expert grand témoin, est Secrétaire général du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM). Cette organisation créée en 1962, se veut un lien entre les pays méditerranéens ayant vocation à intégrer l'Union Européenne et ceux n'y ayant pas vocation. Elle regroupe aujourd'hui 13 de ces Etats. Après quarante ans d'existence des Parcs, ceux-ci doivent composer avec certains faits marquants et tendances nouvelles.

Faits marquants

Fin de l'exode rural

A l'œuvre depuis 120 ans, l'exode rural a pris fin voilà 15 ans. Ce phénomène s'est accompagné d'une croissance démographique plus importante dans les zones rurales, qui regroupent désormais, à notre grande surprise, 25 % des Français, soit 13 millions d'individus. Quatre types de dynamiques démographiques peuvent être distingués qui traversent les Parcs :

- les espaces périurbains à la fonction presque exclusivement résidentielle ;
- les espaces ruraux sous influence urbaine, caractérisés par des conflits d'usages entre les nouveaux arrivants et les habitants d'origine ;
- les espaces ruraux intermédiaires, soumis à une double dynamique d'affaiblissement des communes les plus petites et de croissance des bourgs centres ;
- les espaces ruraux isolés, qui constituent notamment la « diagonale aride » et qui préfigurent une Europe de 2025 vieillie et dépeuplée.

La « Renaissance rurale »

Observée par Bernard Kayser il y a vingt ans, il s'est agi de la fin du grand cycle de basculement des civilisations, désigné par Henri Mendras comme « la fin des paysans ». La fragilité de la localisation des activités économiques, et notamment de l'agriculture, est en effet apparue

crûment alors que leur glissement vers de plus grandes zones de transformation s'imposait peu à peu malgré sa lenteur et son imperceptibilité, comme inexorable. Cette évolution, qui prive certains territoires d'utilité productive, a introduit un regard neuf sur l'économie.

Triomphe de l'urbanité

La fonction résidentielle des espaces ruraux constitue le premier motif de l'engouement dont ils bénéficient. Il s'agit là d'une évolution structurelle majeure.

Tendances nouvelles

La commune n'est plus à la fois, comme il y a un siècle, une unité d'espace et d'action.

L'autonomie personnelle

Cette revendication de plus en plus prégnante constitue un nouveau paramètre qui impacte la relation des individus au territoire. Ces individus se caractérisent par leur multi appartenance - culturelle, professionnelle et territoriale, mais aussi par des appartenances partielles ou provisoires. Dans ce contexte leur appartenance héritée paraît supplantée par celle qu'ils choisissent, dont ils acceptent les contraintes et qu'ils imposent au territoire en s'y pliant.

Il en ressort une réalité sociale complexe, faite d'équilibres fragiles, avec lesquels les territoires n'ont d'autre choix que de composer.

Emergence du paysage comme bien public

Ce sentiment, partagé par l'ensemble du corps social, conçoit le paysage comme un bien public - la notion de bien public paraît plus riche et moins connotée que celle de patrimoine, qu'elle englobe - construit notamment par l'action privée. Il peut être approché sous les angles économique et agricole, résidentiel ou encore de la nature, qu'il conviendrait selon les questions de diversifier, d'exploiter ou de protéger.

Enjeux

Les Parcs ont rempli en quarante ans de multiples missions innovantes pour accompagner la transition des territoires

ruraux. S'ils souhaitent contribuer au renforcement du lien social, ils doivent aujourd'hui participer à l'édification de quatre cultures : celles des appartenances multiples, des porosités - qui nous apprend qu'il n'est pas d'espace absolument pertinent où l'on peut appréhender simultanément les mécanismes locaux et globaux ; de la convergence de l'action privée et de la construction de biens publics ; et, enfin, de l'admission du sens dans sa complexité, souplesse nécessaire à l'action individuelle et collective.

Analyse des évolutions démographiques, économiques et spatiales sur les Parcs

Pascal OGER, chef du Service Etudes et Diffusion INSEE PACA présente l'étude réalisée par son service.

Caractéristiques

Situation démographique

Hors les grandes villes appartenant partiellement à leur emprise, les 43 Parcs de France métropolitaine regroupent, avec 3 673 communes et 3,3 millions d'habitants, près de 6 % de la population française. Démographiquement, leur population, qui s'accroît presque aussi vite qu'ailleurs depuis 1975, présente les mêmes décalages que la France rurale par rapport à la moyenne :

- surreprésentation des plus de 60 ans ;
- déficit marqué d'individus de 20 à 30 ans ;
- présence comparable des moins de 20 ans.

Moins mobile, cette population compte également moins de cadres et de professions intermédiaires.

Sous représentation des services et intégration aux bassins d'emploi

En profitant d'abord aux services, les créations d'emploi intervenues au cours des dernières décennies ont généré moins de retombées en milieu rural, où l'emploi est majoritairement agricole et industriel.

Heureusement, cela n'a pas tiré le chô-

mage à la hausse malgré une plus forte augmentation de la population active : 40 % en moyenne des actifs résidants au sein des Parcs travaillent dans les pôles d'emplois voisins. L'activité touristique et résidentielle des Parcs draine également des actifs depuis l'extérieur. Logiquement, les deux tiers de la population des Parcs résident dans des espaces à dominante urbaine et 80 % des logements qu'ils accueillent sont des résidences principales.

Typologie des Parcs

Cinq ensembles théoriques peuvent être distingués.

Les neuf Parcs situés à proximité de grandes aires urbaines se caractérisent depuis 40 ans par une croissance démographique importante, qui est désormais le fruit de la combinaison de soldes migratoire et naturel positifs. Ils comptent peu de résidences secondaires et de 50 à 70 % de leur population jeune travaille hors du Parc. Par rapport à la moyenne des Parcs et même nationale, les cadres et professions intermédiaires y sont surreprésentés.

Huit Parcs du sud de la France bénéficient d'un développement touristique et résidentiel qui explique leur croissance démographique presque trois fois supérieure à la moyenne nationale depuis 1990. Celle-ci résulte d'un solde migratoire positif qui compense largement le déficit naturel observé par ailleurs. La population y est plus âgée tandis que résidences secondaires et emplois de service sont plus nombreux qu'au sein des autres Parcs.

Douze Parcs, en milieu rural isolé, résistent au déclin démographique. Très distants des grandes aires urbaines, ils se distinguent du groupe précédent par une activité moins touristique et plus traditionnellement agricole. Concernés au premier chef par le départ continu des jeunes actifs vers les zones urbaines, leur population et l'emploi ne cessent d'y diminuer. La proportion de retraités y est plus importante qu'ailleurs.

Deux Parcs très urbanisés du Nord-Pas-de-Calais, économiquement en difficulté depuis la désindustrialisation, connaissent un déficit migratoire comparable, qu'un excédent naturel pour-

tant vigoureux ne parvient pas à compenser. Une grande part de leurs actifs travaille à l'extérieur.

Les douze derniers Parcs, tous situés dans la moitié sud de la France, connaissent une situation stable, presque traditionnelle : excédent naturel légèrement supérieur au déficit migratoire, proximité de villes intermédiaires et présence majoritaire de communes appartenant à des espaces à dominante urbaine. Les résidences secondaires y sont très peu nombreuses et l'emploi industriel prédomine nettement. Faute d'une croissance suffisante du nombre d'emplois, l'essentiel des actifs des Parcs travaille à l'extérieur.

Conclusion

La typologie présentée ne représente qu'imparfaitement la diversité des situations des Parcs, ainsi que la diversité interne à chaque Parc (elle ne préjuge pas davantage des évolutions que connaissent nécessairement en continu de pareils espaces en mutation).

Certaines problématiques, liées aux évolutions de la société et notamment au développement résidentiel périurbain, se rencontrent par ailleurs dans tous les Parcs comme dans le reste de l'espace rural : mitage, insuffisance des transports et services pour les nouveaux habitants périurbains, prix du foncier, conflits d'usage. Peut-être les Parcs disposent-ils de davantage de moyens que d'autres espaces pour dégager des solutions à ces difficultés.

Les actions des Parcs en faveur du développement

Jacques FOURNIER, Directeur du Parc Livradois-Forez et référent de la commission développement de la Fédération des Parcs, livre ici une lecture de l'évolution du positionnement des Parcs vis-à-vis du développement. Il estime que les données de départ ont considérablement évolué depuis la création de ces derniers.

Comme indiqué dans la plaquette sur la mission de développement des Parcs, les actions des Parcs peuvent être de différents types : valorisation des res-



sources et des savoir-faire, appui aux entreprises, collectivités et associations à prendre en compte l'environnement, promotion du territoire, aide au renforcement du tissu économique et social.

Les Parcs, dans une logique de mission et de projet, proposent une approche transversale basée sur des démarches collectives, intersectorielles, et de mise en réseau des acteurs. Leurs actions sont fondées sur une logique qui fait du patrimoine naturel et culturel un facteur de développement. Enfin, ils privilégient une pratique partenariale, participative et contractuelle avec les acteurs publics et privés du territoire.

Il précise également que les actions de développement diffèrent nécessairement puisque leur efficacité est assujettie à leur adaptation au contexte.

À l'origine, le développement ne concernait pas directement la population des Parcs. Les zones urbaines étaient perçues comme une source de richesse qu'il convenait de drainer par le biais du tourisme et de la valorisation du patrimoine : ce fut l'époque des maisons de Parc et des écomusées. Il s'agissait alors de distinguer ces territoires, par ailleurs non compétitifs, de leur entourage plutôt que d'y développer le potentiel économique.

L'approche qui s'est ensuite déployée au sein du réseau s'est révélée plus économique. Les initiatives se voulaient davantage provenir du territoire lui-même. Le portage de projet et la mise en place de fonds d'intervention ont alors joué un rôle important dans l'action des Parcs créés dans les années 1980.

Une troisième époque a vu se multiplier les intervenants au champ économique : les institutions consulaires s'intéressent davantage aux petits projets à présent que les créations d'emploi sont rarement massives. Les plus petites collectivités territoriales, grâce au regroupement intercommunal, disposent désormais des moyens nécessaires pour qu'ils agissent en la matière. Les aides dispensées par les acteurs publics sont par ailleurs managées plus activement. Ce foisonnement se révèle positif lorsqu'une synergie se met en place, mais il est rare que cela survienne naturellement. Sur ce point, les Parcs pourraient apporter un peu de cohérence en assurant la lisibilité de l'articulation des interventions de différentes natures, mais ce travail de coordination représente un coût qu'il reste encore à appréhender.



Propositions du forum

Jean-Gabriel NAST,
Président du Parc du Haut-Jura
et de la Commission du Développement
économique
et social de la Fédération

Ces propositions, formulées par le réseau lors des rencontres de Toulouse au terme d'une phase de consultation d'experts issus de différents horizons, détaillent les actions que les Parcs se proposent de mener pour faire face aux mutations des territoires.

Ce faisant, les Parcs se sont attachés à évaluer leur marge de progrès et leur capacité à construire en vue d'assurer la cohérence de leurs territoires et d'atteindre leurs objectifs. Les Parcs doivent agir en transversalité, comme les territoires de projet qu'ils sont.

Dans cette entreprise, les Parcs disposent de plusieurs atouts : ils sont en mesure de couvrir leur territoire, de mettre leurs compétences à leur service, ils offrent un cadre favorable à la concertation et aident à placer les différentes démarches et initiatives individuelles en cohérence. Ils interviennent enfin davantage dans une logique de mission que de fonction.

Ces propositions répondent à trois objectifs prioritaires ; la dernière, identifiée comme une nécessité lors de nos débats, est d'une portée plus générale.

Le premier de ces objectifs vise à accompagner les parcours de vie :

- Accueillir et accompagner les porteurs de projets.

Ces projets doivent être choisis en fonction de leur pertinence par rapport au contexte du territoire.

- Favoriser la mobilité des habitants. Cette mobilité suppose de travailler sur la problématique du transport, mais il s'agit également de favoriser la mobilité sociale.

- Renforcer et mailler une offre de services adaptée aux besoins.

La deuxième priorité retenue consiste à agir pour mieux vivre ensemble sur le territoire :

- Favoriser le rapprochement des populations

Les Parcs œuvreront à la bonne entente des différents acteurs sur le territoire.

- Maîtriser l'urbanisme

L'équilibre doit être ménagé entre les différentes fonctions de l'espace.

- Encourager la responsabilité sociale et environnementale des acteurs économiques

Alors que le sujet tend à être abordé de plus en plus sérieusement, les Parcs apparaissent bien placés pour porter ces préoccupations.

Enfin, il convient de se donner les moyens pour s'adapter au changement.

- Organiser l'ingénierie Celle-ci doit être adaptée aux besoins.
- Développer l'innovation

Les Parcs constituent un espace d'innovation et doivent conserver cette qualité.

- Investir dans la recherche et la prospective

Grâce à cet effort, le sens et les idées apparaîtront. Le développement supposera l'appropriation par les Parcs de nouveaux champs d'intervention, notamment de celui de l'urbanisme.

- Offrir des possibilités de communication aux Parcs

Améliorer la lisibilité de l'action des Parcs est une nécessité. Si ceux-ci doivent assumer un rôle d'acteur du développement de premier plan, cela doit être su. Une plus large communication leur permettra par ailleurs de renforcer la dimension éducative de leur action.

Débat sur les propositions

Les débats avec l'assistance ont été dirigés par Stéphane BUGAT (Stena Editions) et enrichis des points de vue de :

Jordi BELLAPART COLOMER, directeur d'Espaces Naturels Catalans, Diputació de Barcelona (Espagne)

Bernard BRUNHES, président de France Initiative

Emmanuelle GEORGE MARCELPOIL, ingénieur chercheur, CEMAGREF, membre du Conseil d'Orientation Recherche et Prospective (CORP)

de la Fédération des Parcs

Jean-Yves PINEAU, directeur

du Collectif Ville Campagne

Sophie SARAMITO, conseillère régionale,

Région Pays de la Loire, Commission

Solidarités humaines

et territoires

Jean-Yves PINEAU se félicite de célébrer le 40^e anniversaire des Parcs, qui voit ceux-ci non seulement pérennisés mais également s'ancrer dans le monde et sortir de leur « réserve ». Loin d'être les sanctuaires coupés des réalités que l'on présente parfois, les Parcs révèlent les mutations de notre société, comme ce fut le cas pour la patrimonialisation de nos campagnes. Le collectif que représente Monsieur PINEAU retrouve pleinement ses préoccupations dans les propositions présentées. Il souligne que l'attractivité d'un territoire, au cœur des réflexions du réseau, doit être entendue comme désignant sa capacité à attirer mais aussi à retenir individus et activités. A ses yeux, toute action efficace suppose désormais une approche transversale ; il suggère toutefois des pistes d'exploration. Les Parcs sont en effet le cadre et le support d'expérimentations de politiques horizontales et de mutualisations de moyens entre échelles d'intervention différentes. Ils doivent également mener une réflexion sur les moyens de répondre aux nouveaux besoins de leur réseau et de défendre la mixité, sociale comme fonctionnelle, des territoires. Enfin Jean-Yves PINEAU prévient que des dérives existent potentiellement et que les acteurs publics doivent se garder de légitimer en pratiquant une politique d'accueil sélective. Ils

doivent également prendre en compte les problématiques propres au développement rural.

En Catalogne, explique Jordi BELLAPART COLOMER, la répartition des compétences ne suscite pas les mêmes difficultés. Municipalités et espaces naturels, qui dépendent plutôt de l'équivalent de nos départements, y travaillent de concert, même si les dimensions sociales, culturelles et urbanistiques intéressent d'abord les compétences des municipalités. Il est à chaque fois nécessaire de mettre en rapport des structures européennes de même type pour pouvoir partager des expériences. Le développement socio-économique dans les communes des Parcs en Catalogne évolue jour après jour vers la tertiarisation des activités. Les mutations territoriales dans les Parcs doivent être interprétées comme une sorte d'évolution d'un système naturel dans lequel l'homme est le sujet principal du développement socio-économique.

Emmanuelle GEORGE MARCELPOIL explique que la gouvernance est tout d'abord synonyme d'une multiplicité d'acteurs, dont il convient d'entendre et de comprendre les logiques. Un travail de médiation, appuyé sur des rencontres physiques dans un lieu adapté, est donc incontournable pour désamorcer les conflits. Les Parcs paraissent en position de tenir ce rôle. Par ailleurs, l'évaluation sur le temps

long des projets de territoire devra, selon elle, permettre aux Parcs d'associer la performance à leur action.

Sophie SARAMITO relève la proximité qui préside aux relations des Parcs aux régions : ces acteurs partagent certains modes d'intervention et collaborent actuellement à l'élaboration du SRADDT. Elle souligne que les propositions soumises par les régions dans le cadre du Grenelle de l'environnement diffèrent peu de celles formulées par la Fédération. La gouvernance lui paraît une préoccupation justifiée, tant sa qualité conditionne la mise en œuvre des idées. Il n'est à ses yeux pas de bonne gouvernance sans sensibilisation, sans expérimentation, sans ingénierie ni sans concertation. Sur chacune de ces composantes, les Parcs jouent ou peuvent jouer un rôle majeur et ainsi devenir des « fabricants de consciences » qui accueillent des actions exemplaires, accompagnent le démarrage de projets et facilitent le déploiement cohérent des moyens financiers. C'est ce à quoi souhaite assister Sophie SARAMITO.

Bernard BRUNHES indique que la convention cadre sur le point d'être conclue avec la Fédération des Parcs vise à encourager la collaboration de ses membres avec les 238 plateformes de France Initiative, dont la moitié sont situées sur le territoire d'un Parc. Ces plateformes dispensent diagnostics, prêts et accompagnements. Elles

consentent des prêts d'honneur gratuits d'apports en fonds propres, sans garantie, qui permettent au bénéficiaire d'obtenir des financements plus substantiels de la part des banques. Ces sommes, 7 000 euros en moyenne sur trois ans, sont consenties par un comité d'agrément, au terme d'une analyse personnelle et technique du projet, de son porteur et de son environnement. 85 % des entreprises ainsi aidées existent encore trois ans après leur création. Enfin France Initiative apporte un suivi et un parrainage des créateurs / repreneurs d'entreprises d'une durée de trois ans, qui leur apprend à étendre leur réseau relationnel et à s'inscrire dans un plan de développement.

Pour Jean-Yves PINEAU, la prolongation des politiques de développement déjà menées par les Parcs et la pérennisation des résultats déjà obtenus supposent que l'on touche plus directement les individus qui souhaitent s'installer sur ces territoires, qu'on leur fournisse les informations pertinentes et qu'on les aide dans leur démarche. Un outil est mis à la disposition des Parcs : il s'agit du premier site portail national consacré à l'installation en milieu rural (<http://www.installation-campagne.com>). Des événements comme les 2^{èmes} universités européennes de l'accueil, à Clermont-Ferrand en juin 2008, ou Projets en campagne organisé tous les deux ans par la Région Limousin et le CNASEA constituent autant d'occasions de croiser les regards. Un groupe de travail prospectif vient par ailleurs d'être mis en place qui s'interrogera sur les termes de l'attractivité des territoires ruraux et leurs rapports au développement durable. Emmanuelle GEORGE MARCELPOIL estime qu'au-delà des questions de gouvernance, les termes des relations entre les Parcs et la recherche doivent être précisés. L'impact de la notion de développement durable sur les mobilités et sur l'attractivité des Parcs peut certainement être intégré et évalué plus précisément. La recherche peut également approfondir certaines réflexions, grâce à la mise en place de projets de recherche-action susceptibles de bénéficier d'échanges au sein du réseau des Parcs.



Elle précise également qu'il convient moins à ses yeux de s'interroger sur le caractère bon ou mauvais de la gouvernance que sur le mode de gouvernance que l'on déploie et mobilise pour un projet de territoire partagé collectivement. Dans ce cadre, les modalités de gouvernance peuvent être appréhendées comme le quatrième pilier du développement durable.

Sophie SARAMITO rappelle que les Parcs sont pour les régions autant de laboratoires expérimentaux en matière de développement durable. La Région Pays de la Loire, dans le cadre de l'élaboration de son SRADDT, qui doit être adopté en juin 2008, a notamment transmis les enquêtes publiques réalisées aux Parcs afin que ceux-ci puissent formuler leurs observations en temps utile. Il s'agit néanmoins de simples orientations sans valeur juridique. Or l'articulation de la réglementation urbaine et de celle des Parcs suscite des difficultés alors que les collectivités souhaiteraient dépasser les réalisations du Schéma de Cohérence Territoriale. Les paramètres de l'attractivité intéressent une région dont les déséquilibres démographiques sont appelés à se renforcer dans les décennies à venir. En même temps que le SRADDT, qui

traite également d'autres préoccupations, la Région finalise un agenda 21 et s'apprête à conclure la seconde génération de ses Contrats de Territoire Uniques d'une durée de trois ans qui permettent de distribuer des fonds. Une bonification des sommes allouées est envisagée au profit des communes ou groupements situés sur l'emprise d'un Parc.

Pour Gérard PELTRE, premier Vice-président du Parc Lorraine, les Parcs, s'ils ne sont pas des collectivités territoriales, ne doivent pas devenir des territoires virtuels. Il s'agit bien de territoires sous contrats qui doivent favoriser l'accomplissement du Schéma de Développement Rural. Les Parcs lui semblent également devoir s'impliquer dans la réflexion sur la cohésion et la compétitivité en milieu rural.

Charles EBATTIA, chercheur à Tours, remarque que les collectivités tendent à devenir territoires de projets. Il se demande dès lors quels domaines d'action peuvent conserver les Parcs.

Monsieur DAROT technicien au Parc du Verdon, souligne la nécessité pour les Parcs d'inventer de nouvelles vies. Les nouveaux ruraux, toujours plus nom-

breux à s'installer au sein des Parcs, ne sont pas sans connaître échecs et déconvenues dans leur vie personnelle et professionnelle du fait de repères culturels inadaptés à la réalité, parfois complexe, de la vie dans le Parc.

Pour Marc JOANY, du Conseil régional PACA, les Parcs doivent miser, pour relever les défis qui s'imposent à eux, sur leur réseau et sur leur ouverture à la collaboration avec différents types d'acteurs, y compris à l'international.

Olivier CLAUDE, du Parc Massif des Bauges, remarque que les Parcs auraient intérêt à provoquer les mutations qui s'annoncent plutôt que les subir. Il estime également qu'ils pourraient parfois transformer certaines contraintes en atouts et par exemple envisager l'urbanisme comme un moyen de mettre l'habitat au service du territoire. Il regrette enfin que les échanges fructueux menés entre les Parcs et leurs « villes portes » ne transparaissent pas suffisamment dans les propositions présentées quelques instants plus tôt.

Jean-Michel GALLE, estime pour sa part que la mutualisation, à moyens constants, ne peut être indéfiniment étendue dans sa portée et que certaines difficultés sont directement dues à un manque de moyens. Selon lui, il en va ainsi de la coordination entre les Parcs et les services d'urbanisme des communes, qui devrait primer sur l'action internationale.

Jean-Gabriel NAST indique que les propositions formulées ne se conçoivent pas comme des panacées universelles, mais bien comme des suggestions à adapter à l'identité des Parcs. Il rappelle que les élus, à qui il revient de décliner ces propositions, doivent encore se les approprier. Facilitateurs de l'action, les Parcs subiront nécessairement pour partie les mutations en cours. Il indique enfin que si l'international ne figure pas parmi les propositions présentées, il encourage personnellement les Parcs qui ne s'inscrivent dans aucun programme de coopération internationale à s'y engager.



Conclusion

Jean-Benoît ALBERTINI,
Adjoint au Délégué, DIACT

Les échanges ont permis qu'aux constats s'ajoutent les perspectives.

Constats

1. Le changement climatique doit être mentionné au nombre des facteurs de mutation du contenu des politiques territoriales et de l'activité des Parcs.
2. L'intérêt de l'action internationale ne se limite pas à la coopération, il est également possible d'envisager un rapprochement, discret mais irréversible, des projets eux-mêmes, par une mutualisation accrue et des mises en réseau au niveau national, à l'échelle européenne...
3. Désormais suivis par l'opinion publique dans leurs préoccupations, les Parcs doivent favoriser le passage des individus d'une approche utilitariste à un partage des valeurs. Pour faire face à ces mutations, la prospective et la recherche paraissent des ressources incontournables.
4. Les mutations démographiques sont particulièrement porteuses d'impacts. Elles peuvent non seulement fonder de nouvelles dynamiques, de nouvelles appropriations de l'espace mais également remettre en question de fragiles équilibres. Tous ces effets doivent être anticipés et les Parcs paraissent particulièrement légitimes pour en traiter.

Perspectives

Il importe de déterminer quelles actions, avec quels objectifs, il s'agit de déployer au sein des territoires. Pour développer une véritable valeur ajoutée, les Parcs doivent être sélectifs et n'intervenir que sur des domaines où ils savent pouvoir apporter leur différence. L'octroi d'un éventuel label devra ainsi correspondre à la certification d'une compétence particulière, d'une qualité ou valeur ajoutée identifiée.

Les Parcs devront aider à faire émerger la cohérence transversale des projets territoriaux et interpeller les collectivités territoriales sans s'y substituer. S'ils ne sauraient court-circuiter ces dernières

en matière de développement économique, ils peuvent cependant légitimement intervenir sur l'organisation d'une filière à des échelles adaptées, par exemple.

La dimension économique de l'action des Parcs, présente dès l'origine mais renforcée durant les années 80, reste importante.

Les champs de la responsabilité sociale, de l'évaluation et de l'expérimentation, notamment des formes partenariales, qu'ils ont déjà explorés leur restent ouverts.

Les CPER seront les premiers contrats à inscrire le financement de l'ingénierie des Parcs sur une période longue (2007-2013). Cela traduit le constat que les Parcs sont une des possibilités offertes à un territoire d'être compétitif sans compromettre sa cohésion. Il est bien question ici d'attractivité durable des territoires, idée que l'on trouvait déjà, sous une formulation différente, lors de la création des Parcs il y a quarante ans.

Forum 4

Le paysage, entre nature et culture

La rencontre préparatoire s'est déroulée à Paris les 10 et 11 juillet.

Coordinateur : Nicolas Sanaa, Fédération des Parcs

Animateur : Antoine Thibouméry, journaliste (Horizons Régions - Les Échos)

Président et rapporteur de la rencontre préparatoire :

Yves Dauge, Président du Parc Loire-Anjou-Touraine

Intervenants : Régis Ambroise, chargé de mission paysage au ministère de l'Agriculture et de la Pêche / Dominique Tremblay, directeur de la mission Val de Loire / Marc Hoffsess, directeur du Parc des Vosges du Nord / Agnès Thibal, vice-présidente de la Région Centre / David Sherrouse, Président du National Heritage Areas Program, USA, Eleanor Mahoney, coordinatrice / Jean-Paul Billaud, directeur du laboratoire Ladyss au CNRS

Introduction

L'UNESCO, dans sa convention du Patrimoine mondial, reconnaît les paysages culturels comme « ouvrages combinés de la nature et de l'homme ». Les paysages culturels illustrent l'évolution de la société et des établissements humains au cours des âges, sous l'influence de contraintes et/ou d'atouts liés à l'environnement naturel et aux forces sociales, économiques et culturelles successives. L'UNESCO identifie trois catégories de paysages culturels*, et parmi elles figure le paysage dit évolutif. Ces paysages reflètent ce processus évolutif dans leur forme et leur composition. Les paysages vivants font partie de cette catégorie. Ils conservent un rôle social actif dans la société contemporaine et sont étroitement associés au mode de vie traditionnel.

Ce paysage évolutif est au cœur de la mission des Parcs naturels régionaux. Le réseau des 45 Parcs naturels régionaux est le reflet de la diversité des paysages de France et de leurs histoires.

Leur 40^e anniversaire est tout naturellement l'occasion de faire le point sur leur cheminement dans la mise en valeur des savoir-faire. Les Parcs tentent d'entretenir leurs paysages agricoles, leur patrimoine bâti qu'il soit historique ou vernaculaire, leurs habitats traditionnels, mais aussi les témoignages d'une histoire industrielle. Ils l'ont fait dans un esprit d'ouverture à des démarches contemporaines de qualité dans une vision d'ensemble. Ils ont ainsi participé à l'émergence d'une conscience des paysages devenue un enjeu de plus en plus partagé.

Cet anniversaire est le moment propice pour s'engager plus loin, dans une réflexion prospective sur l'intervention des Parcs sur le paysage, élément fondamental, identitaire et transversal, au cœur de leur projet de territoire.

L'un des défis auxquels les Parcs doivent répondre est l'harmonisation de leur paysage identitaire et sensible avec le développement d'un urbanisme de qualité, intégrant une offre d'habitats variés et durables et prenant en compte des dimensions liées aux activités économiques, les déplacements, l'emploi, les services publics...

* Trois catégories de paysages culturels :

1 Le paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme.
2 Le paysage évolutif 3 Le paysage culturel associatif

Propositions issues de la rencontre préparatoire

Les propositions se décomposent en quatre axes :

Parc-Agglomération : prévenir l'artificialisation

1. Favoriser une meilleure prise en compte de l'avis consultatif des Parcs.
2. Soutenir l'intercommunalité sur l'urbanisme durable.
3. Se doter d'un référentiel minutieux sur les types de paysages, expliquer ses origines, le communiquer aux habitants et le mettre en annexe des documents d'urbanisme.
4. Prendre conscience que le document d'urbanisme n'est qu'une étape dans un projet plus large.
5. Organiser les filières d'approvisionnement entre les Parcs et les agglomérations, qui permettent aux espaces agricoles de garder leur vocation en zone périurbaine.
6. Veiller à ce que les aides à la pierre soient conditionnelles.
7. Favoriser la réhabilitation et utiliser d'abord les espaces disponibles ; un mètre carré urbanisé doit correspondre à un mètre carré renaturé.
8. Fournir aux élus des modes opératoires.
9. Renforcer l'animation autour de l'ingénierie, y compris pour les petits projets.

Agriculture : source de paysages de qualité ?

11. Partager le paysage pour qu'il devienne un projet de territoire : des outils de partage ont fait leur preuve (diagnostic, organisation collective, système d'échange entre les agriculteurs et la population, contrats ou plans paysage).
12. Promouvoir plus fortement les modes de transfert des expériences des Parcs.
13. Redonner du souffle aux leviers contractuels sur le paysage.
14. Anticiper sur les paysages de demain, notamment en faisant de l'énergie une clé d'entrée pour traiter des relations entre l'agriculture et le paysage.
15. Valoriser les produits par l'image des paysages qu'ils renvoient.
16. Mettre sur pied une organisation, une ingénierie intercommunale garante d'un projet, d'un discours construit, de la concertation et d'un travail dans la durée.

Des habitants acteurs de leurs paysages ?

17. Renforcer la sensibilisation des acteurs à la problématique du paysage en insistant sur la population adulte.
18. Soutenir l'éducation au patrimoine tout au long de la scolarité.
19. Promouvoir l'appropriation du paysage par ses habitants en poussant ces derniers à être acteurs du paysage et à laisser une trace de leur action.
20. Pousser tous les citoyens d'un territoire donné à s'engager en faveur de la protection du paysage en mettant l'accent sur les bouleversements provoqués par le changement climatique.
21. Encourager l'action des habitants par le biais d'un financement versé par l'État et par les collectivités, mais aussi grâce à la mise en place de mesures fiscales incitatives destinées aux personnes qui s'engagent à financer des actions en faveur du paysage.
22. Participer à l'émergence de projets venant du terrain, des habitants eux-mêmes.
23. Laisser place à l'innovation et à la création que peuvent apporter les projets portés par les habitants dans les procédures.
24. Associer plus fortement le secteur privé à la problématique du paysage, afin de faire émerger une plus forte cohérence collective entre les différents acteurs du territoire.
25. Oser une approche plus économique du paysage, car ce dernier est un capital dont dépendent nombre d'activités économiques et il faut le maintenir en réalisant des profits qui puissent être réinjectés dans cette maintenance.
26. Oser une économie créatrice de paysages nouveaux, en étant ouvert à de nouveaux projets économiques durables et en acceptant qu'ils puissent faire évoluer les paysages.
27. Renforcer l'ingénierie de tous ces dispositifs en décloisonnant les acteurs de manière horizontale et verticale, en reconstituant des filières et en relevant le défi du management de projet.

Bilan de l'action des Parcs et propositions pour l'avenir

Yves DAUGE, Sénateur, Président du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine rappelle que 27 propositions ont été formulées lors des précédentes rencontres et qu'il ne s'agit pas de les détailler ici.

Le paysage et ses enjeux

Régis AMBROISE, chargé de mission paysage au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche retrouve dans les propositions formulées les quatre grands thèmes dégagés lors des états généraux du paysage de février 2007. Quatre thèmes ont alors été abordés :

- Comment utiliser la protection du patrimoine au service d'un projet de territoire ?

- Quel peut être l'apport d'un projet de paysage à un projet de développement durable des territoires ?

- Quelles sont les responsabilités en termes de paysage, à quel niveau de compétence correspondent-elles et quelles compétences doivent être développées ?

- Comment gérer au mieux les ressources naturelles, notamment foncières, qui contribuent à la production du paysage ?

Régis AMBROISE entend profiter de l'anniversaire des Parcs pour les exhorter à imaginer l'avenir et à s'interroger sur les paysages de l'après pétrole. Il rappelle par ailleurs que le paysage traduit des choix fonctionnels en une esthétique et constitue en cela une bonne clé de lecture des problématiques.

Le paysage, cristallisation de choix fonctionnels

Des leçons peuvent être tirées du passé, dans l'observation des paysages, aujourd'hui protégés, qui ont été construits alors que le pétrole n'avait pas bouleversé notre organisation sociale. Ce sont ceux d'une époque d'autosuffisance, où les besoins des territoires étaient satisfaits sur place. Un véritable génie agronomique a parfois été nécessaire pour nourrir la population nombreuse des campagnes en valorisant la diversité de leurs potentiels, ce qui explique en partie la grande variété de paysages agricoles observable en France.

La généralisation des systèmes de production industriels, l'abandon de certaines régions et l'irruption de l'urbain dans les campagnes compromettent la diversité préexistante et menacent les paysages de banalisation, de fermeture et de brouillage. Ces trois caractères sont liés à l'utilisation massive du pétrole, une énergie récente et bon marché, qui a permis aux territoires de ne plus compter uniquement sur leurs ressources propres. Certains problèmes de notre société - pollution des eaux et des sols, réchauffement climatique - sont directement liés à son utilisation. Or, cette énergie ne sera plus du tout bon marché d'ici quelques décennies.

Pour éviter les guerres et les épidémies, pour maintenir ses acquis, l'humanité devra de nouveau tirer avantage des spécificités locales et donc des potentiels naturels des territoires. Les savoir-faire en matière d'organisation de l'espace retrouveront leur valeur car les conséquences du réchauffement ou de la disparition de la biodiversité devront être appréhendées par chaque territoire à la lumière de ses propres atouts et handicaps.

La prise en compte du paysage paraît indispensable au déploiement de politiques de développement durable des

territoires. A travers l'analyse fine de l'histoire et de la géographie des lieux les approches paysagères redeviennent sources de solutions pour l'agriculture, l'urbanisme, la biodiversité, l'énergie, l'hydraulique.

Le paysage, une réalité esthétique

Celle-ci ne doit pas être ignorée tant une approche exclusivement technique ou fonctionnaliste peinerait à convaincre la population de la pertinence de la dynamique impulsée. Le paysage est l'expression dans l'espace des valeurs d'une époque, il est important de travailler sur leur mise en scène en même temps qu'il convient d'améliorer la fonctionnalité des aménagements.

Les abbayes cisterciennes ont mené de telles recherches fonctionnelles et symboliques comme l'indique Georges Duby : les moines ont aménagé de façon extrêmement rationnelle les territoires pour nourrir une nombreuse population. La clarté des terres défrichées et cultivées exprimait l'espérance de la lumière divine, visible sur terre au milieu des friches inhospitalières, refuge du Mal contre lequel il faut sans cesse combattre. Le paysage (et l'architecture avec le cloître puits de lumière au milieu des bâtiments) reflétait à la fois les valeurs mystiques des moines et leur capacité à nourrir la population.

Les espaces créés doivent donc être travaillés de façon à révéler les valeurs que nous cherchons à développer. Sans un soin particulier à l'endroit notamment des espaces publics, il sera difficile de susciter l'enthousiasme de la population à l'appui de messages de protection de l'intérêt public.

Le mot d'ordre fort répandu aujourd'hui qui appelle à construire la « ville sur la ville » en vue d'économiser les sols ne saurait être considéré comme suffisant. Il n'est pas surprenant que les individus rêvent de lotissement lorsque la ville ne leur offre rien de ce qu'ils cherchent. Si la ville ne s'applique pas à introduire des lieux de mixité, d'échange, des lieux qui soient favorables au bien-être, elle peinera à inverser la tendance.

L'histoire des paysages les plus remarquables du passé nous apprend une autre leçon : les espaces permettant un

multi-usage sont plus productifs que les espaces mono-usage. Autant que faire se peut, chaque parcelle de sol devrait être en mesure de produire à la fois de la nourriture, de l'énergie, de l'eau propre en quantité suffisante, de la biodiversité de façon à ce qu'il soit possible de satisfaire l'ensemble des besoins de l'humanité, car les zonages conduisant à un usage unique utilisent trop d'espace. Certaines des pratiques anciennes devront être redécouvertes et modernisées, les modes de vie devront probablement également être reconsidérés à l'aune de la quantité de ressources qu'ils consomment. Une telle tâche ne saurait être menée à bien sans que la dimension sensible soit bien prise en compte.

Monsieur BOREL, Maire de Montsoreau, indique qu'il n'adhère pas à l'approche duale du paysage proposée par Monsieur Ambroise. Selon lui, les anciens s'inquiétaient surtout, dans la mesure de leurs moyens, de fonctionnalité. Le paysage serait ainsi essentiellement le fruit du hasard et il importerait désormais de redéfinir les fonctionnalités en intégrant la contrainte de maintien de ces paysages.

Régis AMBROISE, rappelle que les sources ne manquent pas pour montrer que le XIX^e siècle a vu se déployer un véritable projet politique d'aménagement du paysage français. Pour les grands agronomes de l'époque, l'harmonie des paysages doit refléter l'harmonie sociale et l'idée de pays de cocagne. Et alors qu'en 1790, la France était décrite par Arthur Young comme un vaste cloaque, elle acquiert à la fin du XIX^e la réputation d'être le jardin de l'Europe. La sensibilité esthétique, volontairement assumée, des habitants d'un territoire est une réalité tangible par endroits qui s'exprime dans la toponymie, comme à Bellecombe, commune la plus haute du Haut Jura, Le Crêt Joli, le Pré Coquet. Dans les régions de terrasses, il n'y a pas si longtemps, chacun se pouvait reconnaître qui a produit tel mur en pierre sèche à son simple aspect. Outil de travail, le paysage cristallise la fierté des agriculteurs.

Olivier THIEBAULT, chargé de mission au Parc du Morvan, rappelle que les forêts occupent plus de la moitié de la surface des Parcs. Il propose d'ajouter une 28^{ème} proposition tendant à obtenir la consécration réglementaire d'un rapport de compatibilité entre les chartes et les documents de gestion forestière, comme cela se pratique déjà pour les documents d'urbanisme.

Marc HOFFSESS reconnaît qu'un débat a eu lieu quant à la compatibilité des chartes avec différents documents et rappelle qu'un récent décret a instauré une telle obligation de compatibilité entre les chartes et certains schémas. Les arrangements conventionnels s'imposent en matière forestière puisqu'il n'existe rien de semblable s'agissant de ces documents. Bien que cette question ne soit pas à l'ordre du jour, la suggestion d'une 28^{ème} proposition paraît pertinente.

André AUBANEL, vice-Président du Parc du Vercors, Président de la commission forêts, témoigne que la charte adoptée par son Parc intègre complètement les contraintes forestières.

Mission Val de Loire

Antoine THIBOUMERY rappelle que le Val-de-Loire est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis le 30 novembre 2000. Il souhaite savoir dans quelle mesure cette inscription a complexifié les enjeux de ce territoire, si ce dernier a su facilement s'approprier ce label.

Dominique TREMBLAY, Directeur de la Mission Val de Loire explique que pareille consécration internationale appelle une action de longue haleine. Monument de nature et de culture, le Val-de-Loire est marqué par une forte présence humaine au long d'un grand fleuve, aménagé de longue date et qui a conservé son caractère libre. L'ensemble du bassin de la Loire fait pour sa part l'objet depuis 1993 d'un plan conciliant préservation environnementale et patrimoniale et prévention des risques.

Ce périmètre d'exception, qui s'étire le long du fleuve sur 280 kilomètres, deux

régions différentes, quatre départements et 160 communes, compte un million d'habitants. C'est en commun que les régions Centre et Pays de la Loire ont créé la Mission Val de Loire pour assurer la gestion de cette inscription. Le territoire ainsi défini partage certains enjeux paysagers avec le Parc Loire-Anjou-Touraine, puisque ces deux zones se chevauchent sur 45 communes.

Enjeux

Les paysages du fleuve lui-même, faits de rives et de levées, ont évolué durant le XX^{ème} siècle suite à la baisse du niveau des eaux, qui a entraîné une « végétalisation » progressive d'un grand nombre d'îles. Les prairies humides sont pour leur part en recherche de valorisation économique, compte tenu de l'abandon progressif de la polyculture, et, du fait du développement insuffisamment maîtrisé des plantations de peupliers, l'apparition de nouveaux écrans.

La Loire compte également des fronts urbains. Alors que certains espaces exceptionnels bénéficient d'une protection plutôt efficace contre certaines nuisances comme les publicités extérieures, rien de particulier n'est fait pour préserver les espaces « ordinaires » comme les entrées de ville. Par ailleurs, une tendance s'affirme : la réappropriation des quais. Cependant, ce mouvement doit composer avec le passif d'un siècle de civilisation automobile.

Le Val-de-Loire se caractérise enfin par ses grands paysages et ses perspectives dégagées. Or il enregistre également un solde migratoire positif qui induit une pression et un étalement urbains, y compris sur les coteaux au sein des secteurs viticoles. En tant que couloir d'échange, la Loire est aussi appelée dans les dix ans à venir à supporter de nouvelles infrastructures : les franchissements du fleuve et le doublement de l'autoroute A10 sont autant de menaces pour ces paysages.

Les fondamentaux du développement doivent être réexaminés de manière à assurer la pérennité des paysages, mais pour cela, les acteurs locaux et les habitants doivent s'approprier tous ces enjeux.

Moyens d'action

En faveur du développement et de la connaissance des territoires, la Mission éditée déjà un atlas. Un cahier « vivre et faire vivre les paysages », contribue à l'organisation de débats sur ce thème et propose une campagne de sensibilisation au paysage pour le deuxième semestre 2008, après l'installation des nouveaux élus dans leur collectivité.

Les exemples d'actions concrètes innovantes ne manquent pas et doivent se multiplier. La Mission a par exemple organisé la mobilisation de chantiers d'insertion, financés par la Caisse d'Épargne, pour restaurer les bords de Loire comme elle a élaboré, avec tous les autres acteurs publics concernés, une charte d'excellence en matière de publicité extérieure, sur laquelle s'appuie une expérimentation actuellement en cours, notamment à Saumur. Un colloque international se tiendra à la fin 2008 à Tours pour capitaliser les différentes expériences menées par les sites du patrimoine mondial.

La Mission doit de surcroît se projeter dans l'avenir et poursuivre un objectif ambitieux.

L'engagement dans l'élaboration d'un projet de paysage s'est traduit par deux ans de collaboration avec la DIREN, les Régions, les Parcs et les autres acteurs locaux. Inspiré des réalisations du Parc Loire Anjou Touraine, ce projet sera rendu public dans un mois et entend appuyer les politiques territoriales de ses propositions tout en insistant sur la nécessité d'améliorer et de mieux diffuser les outils de protection existant.

Les débats sur le paysage doivent être menés à l'échelle du site qu'ils concernent, mais ils ne peuvent accéder à la cohérence que s'ils disposent d'une gouvernance efficace : l'Etat intervient à de multiples titres, fort de ses prérogatives régaliennes ; les communes adoptent leurs documents d'urbanisme tandis que les politiques territoriales des régions peuvent inciter au développement d'une véritable culture de paysage. La convergence des politiques réglementaires et des politiques incitatives doit également être un objectif.

La Mission participe également à l'ouverture internationale du territoire, au travers d'initiatives comme la ratification



de la charte de Fontevraud - référence internationale en matière de paysage viticole - par le réseau des vignobles du patrimoine mondial. Sur les bases jetées par le Sénateur Dauge et le Maire d'Angers grâce aux relations entretenues respectivement avec des villes du Laos et du Mali, la Mission développe une: coopération fleuve à fleuve entre la Loire le Niger et le Mékong qui se révèle riche d'enseignements pour chacune des parties.

Conclusion

Le classement du Val-de-Loire, quel que soit le prestige qu'il lui confère, constitue d'abord une opportunité formidable de se doter des conditions d'un développement durable garantissant les qualités paysagères du site et renforçant l'attractivité économique et sociale du territoire. Pour que cette opportunité se concrétise, une volonté politique sera nécessaire qui devra placer en cohérence les actions publiques et insuffler une nouvelle culture du développement construite grâce à la connaissance, à l'ingénierie, au partage d'expériences et aux expérimentations.

Jean-Michel MARCHAND, Maire de Saumur, préférerait qu'il soit question d'étalement de l'habitat plutôt que d'étalement urbain, tant les utilisations les plus gourmandes en espace que l'on

rencontre en milieu rural ne sauraient être comparées aux pratiques urbaines. Il rappelle par ailleurs que la charte rédigée par la Mission Val-de-Loire a permis d'engager des négociations avec les grandes sociétés d'affichage mais ne règle pas la question des « pré-enseignes » qui se multiplient sans que les communes puissent intervenir.

Pierre BLANC, Président du Parc du Queyras souhaite savoir si l'inscription du Val-de-Loire s'est accompagnée d'un développement touristique sensible.

Dominique TREMBLAY indique que, contrairement à une idée répandue, le tourisme dans le Val-de-Loire ne cesse de diminuer depuis les années 90. Pourtant, l'inscription semble avoir stimulé la fréquentation des châteaux. La diversification de l'offre est toutefois en cours : cet été, l'opération Loire à Vélo a drainé plus de 130 000 cyclistes.

Fondamentalement, le label apposé par l'UNESCO constitue surtout un levier pour mobiliser des moyens en faveur d'évènements de nature diverse.

Yves DAUGE ajoute que la population chinoise ou japonaise paraît sensible au patrimoine français, mais ces attraits touristiques souffrent d'une hôtellerie et d'une restauration d'un niveau insuffisant.

Une déléguée du Conservatoire Régional de la Loire et de ses affluents, tient à saluer la volonté politique des acteurs publics régionaux et départementaux qui ont su se mobiliser de longue date, au travers des contrats de plan, en faveur de la restauration des quais. Les prairies inondables constituent par ailleurs un enjeu important tant en termes économiques que de prévention des risques et de biodiversité. Or, sur ce point encore, les collectivités territoriales sont présentes.

Yves DAUGE ajoute que la région Pays de la Loire jouera, en tant que chef de file des politiques territoriales, un rôle prépondérant dans la réalisation de ce programme.

Monsieur BOREL, Maire de Montsoreau, tient à ajouter, s'agissant des objectifs de réaménagement des quais, que la charte présentée par Monsieur Tremblay se garde bien d'aborder la question des moyens. Il ne s'agit pourtant pas d'un détail s'agissant de travaux très coûteux dont les financements sont rarement pris intégralement en charge. Qui plus, ces financements interviennent seulement après plusieurs années. Ceci est aggravé par le récent déclassement de la Loire, qui n'est plus un fleuve navigable. L'Etat n'a donc plus à prendre en charge l'entretien des ouvrages nécessaires à la navigation.

Yves DAUGE reconnaît que toute politique, même territoriale et menée entre Etat et régions, requiert des moyens dans sa mise en œuvre. Il rappelle néanmoins que des financements régionaux ont permis d'engager les travaux de réaménagement des quais.

Nicolas SANAA, Fédération des Parcs, demande aux représentants de la DIACT quels financements les contrats Etat régions consacrent au paysage.

Christophe BERNARD, chargé de mission Politiques territoriales, DIACT, répond que les approches sont très variées dans les contrats, il s'agit d'un document négocié entre partenaires et adapté aux situations régionales. Par ailleurs, le paysage est concerné par une multiplicité de politiques qui sont elles-

mêmes l'objet de financements de différentes origines. A ce jour, il est difficile de répondre à cette question sans une analyse approfondie des contrats.

L'action du réseau des Parcs

Marc HOFFSESS, Directeur du Parc des Vosges du Nord propose une présentation synthétique des préoccupations paysagères du réseau depuis 40 ans.



Une préoccupation « congénitale »

Les préoccupations paysagères ont toujours été au cœur de la démarche et du projet des Parcs, puisqu'il leur revient d'organiser la rencontre entre un terroir, une nature et une communauté humaine pétrie d'histoire, un savoir-faire et une culture. Telle est précisément la définition du paysage.

Forts de la pluridisciplinarité de leurs équipes, les Parcs ont déployé leurs méthodes, leurs pratiques et enfin leur capacité de créativité et d'expérimentation.

En un sens, les chartes des Parcs constituent autant de projets co-construits de paysages innomés qui hiérarchisent les enjeux, déterminent les orientations et les biais, les soutiens à apporter et la gouvernance à mettre en place.

Chacun des projets impliquant les Parcs tend à préserver les paysages traditionnels, naturels et cultures. Leurs interventions en ce sens sont aussi nombreuses que variées.

Les pratiques constatées en matière de paysage

Par le passé, la notion de paysage a pu être employée en tant que telle par certains Parcs mais a également permis de saisir la portée de certains enjeux des Parcs. Pourtant, peu d'entre eux ont déployé une véritable politique en la matière. Quand ils s'y sont risqués, ils l'ont fait de deux manières.

Parfois, le paysage est un outil de lecture du territoire qui facilite l'appropriation des enjeux par les habitants et leur confère une meilleure compréhension des mécanismes à l'œuvre. Le risque est alors d'assister à une sanctuarisation du paysage.

Dans d'autres cas, des chartes ou des plans de paysage ont été adoptés sur la base d'un diagnostic partagé par l'ensemble des acteurs, mais peinent à produire leurs effets : leurs objectifs n'apparaissent pas toujours dans les documents d'urbanisme.

Les Parcs savent donc mobiliser la notion de paysage et en user utilement. Ce savoir-faire est capitalisé par la Fédération, qui le diffuse en toutes occasions.

Les enjeux de l'avenir

La biodiversité est actuellement l'objet d'une prise de conscience. La notion de trame verte semble s'imposer comme une solution potentielle. Cependant, que signifie-t-elle pour les paysages traditionnels dès lors qu'elle implique de laisser davantage d'espace à des éléments qui y figuraient peu jusqu'à présent et sont plutôt évocateurs d'une nature suivant librement son cours ?

Les territoires connaissent par ailleurs des mutations sensibles, qu'elles soient démographiques ou économiques, qui induisent de nouveaux flux et donc des pressions nouvelles en termes d'infrastructure. Accueillir ces éléments, tout en préservant les paysages pour éviter l'uniformisation esthétique si souvent observée, constitue un véritable défi.

Le changement climatique conduit à s'interroger sur les choix énergétiques opérés par les acteurs des territoires et leurs conséquences à plus long terme. Dans cette perspective, le développement de l'éolien, des circuits courts de distribution ou de formes d'architecture à énergie passive, si peu conformes à

l'architecture traditionnelle, sont autant d'éléments qui promettent de nouveaux usages des espaces.

Les pratiques, notamment urbanistiques, devront être revues en conséquence, et le paysage devra être pris en ligne de compte. L'approche des Parcs devra être plus dynamique, c'est-à-dire plus ouverte aux évolutions - qui sont aujourd'hui globales - que par le passé. Les Parcs devront également améliorer la portée qualitative de leur action et œuvrer à la conception d'un développement rural durable.

Les Parcs disposent d'atouts pour relever ces défis.

Yves DAUGE précise que la révision de la charte des Parcs implique celle du plan du Parc, ce qui représente un investissement lourd et une analyse détaillée, notamment des paysages. Ce document pourrait être utile à l'élaboration des documents d'urbanisme. S'agissant d'une question nouvelle, il n'est pas étonnant que la méthodologie reste à découvrir. S'il convient, commune par commune, d'endiguer les effets nocifs pour le paysage de la pression urbaine qui caractérise le Val de Loire, la réglementation ne saurait, seule, préserver le paysage.

Antoine THIBOUMERY constate que le paysage, « première entreprise publique de France » selon Yves Dauge, figure logiquement au nombre des préoccupations de tous les acteurs du territoire. Ainsi globalisé dans sa portée, l'enjeu du paysage suppose pour être correctement pris en compte, de tenir un autre discours.

Débat sur les propositions

Les débats avec l'assistance et dirigés par Antoine THIBOUMERY (Quotidien Les Echos), furent enrichis des points de vue de :

Agnès THIBAL,

vice-Présidente de la Région centre,
Eleanor MAHONEY,

coordinatrice, National Park Service,
National Heritage Areas Program,
Etats-Unis,

David SHERROUSE,

Président de l'Alliance of National
Heritage Areas, Directeur de la NHA
d'Augusta Canal, Etats-Unis,

Jean-Paul BILLAUD,

Directeur du labo Ladyss (CNRS),

Conseil d'Orientation Recherche

Prospective de la Fédération des Parcs

L'apport des Parcs dans une politique paysagère

Pour Agnès THIBAL, le paysage constitue une clé pour aborder les politiques de prévention, de préservation des patrimoines naturel et culturel et, plus largement, le développement durable.

Elle place parmi les propositions les plus importantes celles qui traitent de l'intervention des différentes collectivités territoriales. De manière à assurer la cohérence de la démarche d'ensemble, la mobilisation à une échelle supérieure à celle de la commune est nécessaire : c'est ce que fournit l'intercommunalité. Ainsi des expérimentations intéressantes ont pu être menées pour l'élaboration de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux.

L'expérimentation doit ensuite permettre la généralisation la plus large des bonnes pratiques.

Une seconde priorité forte correspondrait à la sensibilisation et à l'éducation du grand public, qui doit dépasser le stade actuel et prendre une autre forme que le simple soutien aux associations de protection de la nature et de l'environnement tel que la région Centre pratique de longue date. L'édition de documents constitue une piste d'action, mais elle ne saurait compenser la présence d'interlocuteurs à même de dispenser ces connaissances. La sensibilisation des individus dès leur sortie de l'adolescence

revêt une importance particulière tant les contradictions sont alors fortes pour les individus entre leur instinct protecteur de l'environnement et leur aspiration à la consommation.

Les ressources, notamment foncières, doivent être économisées et les collectivités territoriales sont amenées à prendre en compte ces considérations au travers de l'élaboration de différents documents. Les Parcs peuvent les aider à mettre tous ces paramètres en perspective.

La Région Centre n'a jamais laissé de côté la dimension économique du développement durable et garde à l'esprit que le paysage constitue le faire valoir et parfois le fondement de certaines activités économiques, au premier rang desquelles le tourisme. Elle entend en un mot gérer la valeur paysage « en bon père de famille ».

Antoine THIBOUMERY demande si la création d'un observatoire du patrimoine naturel répond à un manque récemment constaté et si la Région conçoit les Parcs uniquement comme des terrains d'expérimentation.

Agnès THIBAL indique que l'installation, en cours, de l'observatoire correspond à une demande émise par l'ensemble des acteurs lors d'une précédente conférence régionale. Cet observatoire entend faciliter la mutualisation de l'expérience aux fins de sensibilisation du grand public et de mise en contact des partenaires sans lesquels aucune véritable politique n'est envisageable. Les Parcs sont par ailleurs en train de définir leur ligne de conduite pour les années à venir et, ce faisant, tendent à spécialiser leur activité. La Région entend accompagner ces démarches et en profiter.

Le Délégué du Parc des Vosges du Nord témoigne que les petites communes comme la sienne rencontrent des difficultés, notamment fiscales, lorsqu'elles souhaitent s'étendre. Dans son cas, le Parc a fourni un soutien technique efficace pour l'élaboration du PLU. Il se félicite de la qualité de l'aide obtenue, mais constate que rien n'aurait été possible si toutes les communes sollicitaient de la sorte ces services aux moyens limités.

Yves DAUGE indique que les CAUE

peuvent, lorsqu'ils existent, fournir une certaine aide, même si l'ingénierie dont les Parcs disposent en propre paraît difficilement remplaçable.

Problématique de préservation et valorisation des paysages aux Etats-Unis

Présentation des National Heritage Areas (NHA)

Eleanore MAHONEY œuvre à la coordination des 37 territoires que regroupe l'ANHA et a pu récemment accueillir dans sa zone, située en Georgie, la délégation d'un Parc français. Les NHA doivent cependant être distingués des Parcs nationaux.

La création du premier de ces territoires, qui œuvrent à la conservation des paysages culturels, historiques et naturels tout en facilitant l'interprétation dans une perspective nationale, est intervenue en 1984. Cette création suppose un acte du Congrès.

Les NHA sont des paysages physiques définis par leur géographie et leur histoire, qui sont par ailleurs reconnus par leurs habitants comme particuliers et uniques. Disséminés au travers de 27 Etats, ils représentent 10 % de la superficie des Etats-Unis hors Alaska et 22 % de leur population. D'autres sont en cours de création.

Une association volontaire des partenaires anime chaque NHA, souvent sous l'impulsion d'une ONG de protection de l'environnement. Elle s'appuie sur des outils variés allant de la sensibilisation au développement économique. Les NHA n'ont ni personnalité juridique ni la possibilité d'influer sur la réglementation. Ils dispensent une assistance technique et organisent les participations financières aux actions menées en faveur de l'amélioration de la qualité de vie ou de la protection paysages, notamment en établissant des partenariats entre des acteurs distants les uns des autres. La consécration d'une procédure de création de droit commun est à l'étude, mais dans tous les cas, des recherches préalables qui ont permis d'impliquer le public ainsi que les acteurs locaux ont précédé la décision finale du Congrès. Toutes étapes confondues, 50 créations sont aujourd'hui à l'étude.

Les échanges internationaux paraissent

propices à l'échange de connaissances et d'expériences.

Le Service des Parcs Nationaux (NPS) aide pour sa part les territoires dans leur planification territoriale, en sollicitant des fonds fédéraux, en octroyant un label synonyme de qualité, et en dispensant une assistance technique en vue du développement de partenariats.

Le budget majoritairement doté par des fonds privés, est abondé par l'Etat et les autorités locales.

Parmi les 27 propositions formulées, l'ANHA en a retenu quatre sur lesquelles elle peut formuler des remarques.

Comme le suggère la proposition n°3, le dossier de classement en NHA suppose aux Etats-Unis l'établissement d'un inventaire culturel, historique et naturel.

La proposition n°9, tendant à imposer la prise en compte de la dimension paysagère du site à l'occasion de chaque projet d'urbanisme correspond à une revendication audible aux Etats-Unis, mais qui ne relève pas encore du droit positif.

Les propositions n°17 et 18, relatives à la sensibilisation et à l'éducation, correspondent au cœur de la mission du NPS. Celui-ci s'emploie cependant à diversifier son public.

Enfin la proposition n°15, qui encourage la valorisation des produits au moyen de l'image des paysages, peut être rapprochée du développement du branding que l'on observe aux Etats-Unis.

Présentation du NHA d'Augusta Canal

Dayton SHERROUSE présente plus particulièrement le NHA d'Augusta Canal en Georgie. Créé en 1996 et situé sur la Savannah River, à cheval sur la Georgie et la Caroline du Sud, Augusta Canal est, avec 2 100 acres, le plus petit des NHA. 60 % de son emprise foncière dépend de la commune d'Augusta.

Le NHA abrite un canal, édifié en 1845 aux fins de production électrique, de fret de marchandise et d'approvisionnement en eau potable. Il comporte également un système d'écluses, et des usines ont été construites le long du canal dont l'une, désaffectée, abrite



aujourd'hui le siège du NHA. Deux types de paysage, contrastés, s'y rencontrent dans les mêmes proportions : naturel et urbain. Le premier accueille des activités de loisir et aucun immeuble.

Toutes les actions entreprises sont menées dans le souci de protéger les paysages et les ressources.

La vente des droits de production d'électricité constitue depuis sa création une des sources de revenu du territoire. Elle vient en sus des droits de tirage de l'eau, de l'exploitation d'une centrale, d'une taxe locale sur les ventes, du mécénat d'entreprise, et du produit d'opérations de communication.

Une personne de l'assistance souhaite connaître la méthode employée pour élaborer le référentiel initial sur le paysage et ses origines.

Eleanor MAHONEY explique que ces documents sont élaborés par une équipe d'experts et de volontaires qui dressent l'inventaire patrimonial, naturel et culturel de la zone après avoir consulté la liste des sites classés et entendu les habitants du territoire. L'objectif de ces inventaires peut varier et ne donne pas nécessairement lieu à la définition d'un projet de développement.

Une déléguée du Parc de la Brenne relève que la logique ascendante à l'honneur dans la création des NHA contraste sensiblement avec la démarche descendante impulsée depuis 1993.

Elle suggère que la réunion des moyens nécessaires à l'implication de la population soit recherchée au travers de la création d'une fondation qui pourrait adopter une approche comparable à celle de l'ANHA.

Agnès THIBAL rappelle que la compétence de la Fondation du patrimoine attend la publication de décrets d'application pour s'étendre à la biodiversité et au patrimoine naturel, au point que la Région Centre reconsidère son projet d'installation d'une fondation régionale sur la base d'un partenariat public-privé. L'exemple américain permet cependant de bien mettre en lumière la différence des cultures en présence quant à l'intervention de fonds privés dans les questions publiques. Les moyens et les outils du progrès existent ; les barrières véritables sont ailleurs. Dayton SHERROUSE confirme que l'appropriation du projet par la population est indispensable tant elle ne soutient que ce en quoi elle croit. La création d'objets dignes de protection n'appartient pas aux experts ; il revient plutôt aux habitants de réclamer le respect dû à leur territoire.

Orientations et prospective

Jean-Paul BILLAUD relève d'abord que les Parcs occupent une place particulière dans la construction du bien commun de par leur statut institutionnel qui les met en obligation de dépasser les approches sectorielles. Il importe donc

qualifier leur mobilisation d'outils, de concepts et de moyens au regard de leur capacité à opérer un tel dépassement. La question posée dans ce forum est donc de voir en quoi le paysage est un opérateur de connectivité - comme catégorie d'analyse et d'action - en vue d'œuvrer collectivement au « vivre ensemble ».

Les 27 propositions formulées tendent effectivement à consacrer le paysage comme un opérateur conceptuel d'action mais on peut s'interroger sur son apport spécifique par rapport à d'autres notions, comme celle de développement durable, tout à fait à même d'entrer dans un projet politique global les multiples activités et enjeux qui font la trame de la vie sociale.

Si l'esthétique perd sa position centrale dans la définition de la notion, le paysage perd alors sa spécificité en termes d'usage et d'action. On peut voir le paysage comme le produit de 3 types de regards : du point de vue artistique, puisque l'art est le premier auteur du paysage, du point de vue scientifique - les travaux scientifiques ne manquent pas sur le sujet - et enfin du point de vue des initiés, des acteurs.

Mettre l'esthétique au cœur de la question du paysage, c'est rejoindre toute une tradition (aux USA avec le Land Art, en Hollande, etc.) de recherches sur l'art écologique et la place de l'artiste et de

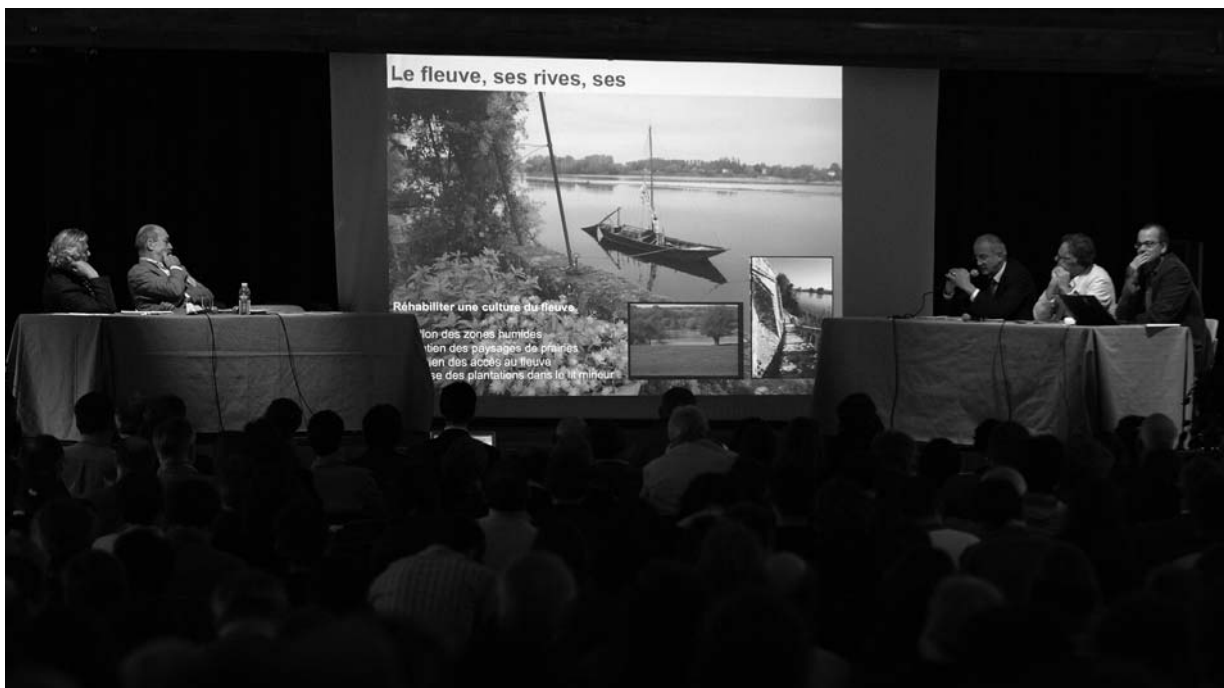
l'art public aux côtés de la science et de l'ingénierie (dans les entreprises de restauration par exemple). C'est surtout faire de l'esthétique un principe de l'action publique, en partant du fait que les différents regards sur le paysage partagent le souci du beau, mais selon diverses acceptions. En ce sens, la question esthétique s'invite dans l'action publique au travers de celle du paysage et constitue une mise à l'épreuve salutaire de ce qui doit être discuté, précisément parce que le consensus sur le paysage semble aller de soi. Elle peut être un révélateur de ce qui nous lie et nous sépare (songeons par exemple aux hiérarchies implicites que recèle l'approche esthétique, héritées d'une conception élitiste) au profit de la construction plus maîtrisée du paysage comme bien commun.

De par leur statut et leur mission légitime, les Parcs ont une responsabilité particulière face à la nécessité d'évaluer les politiques publiques pour promouvoir une approche horizontale et non sectorielle. Affronter la difficulté que représente la prise en considération de la dimension esthétique dans ces évaluations (types d'indicateurs par exemple) est un véritable enjeu conceptuel et pratique que le CORP ne peut qu'aider à identifier en formulant les questions de recherche qui en découlent.

Conclusion

Yves DAUGE reconnaît que l'esthétique constitue un angle pertinent pour approcher le sujet du paysage et pour établir un contact avec la population. Il rappelle que des noms d'artistes célèbres comme Julien Gracq, Honoré de Balzac, Turner, ou Olivier Debré sont associés à notre culture des paysages. L'investissement en faveur de l'élaboration des connaissances, indispensable à la sensibilisation des habitants, est amorcé et les premières pistes de recherche et de diffusion des connaissances commencent à être explorées. Aux fins de planification, l'intervention des collectivités territoriales, notamment des structures intercommunales, paraît ici indispensable.

Les moyens opérationnels doivent également être mis en œuvre pour assurer le conseil et le financement des opérations concrètes. En la matière, la contractualisation entre de multiples intervenants foisonne et cherche encore sa cohérence. Quoiqu'il en soit, Yves DAUGE demande que les Parcs soient reconnus comme chefs de file pour la coordination des politiques publiques qui les concernent.





Célébrer 40 ans d'existence des Parcs naturels régionaux dans notre Parc Loire-Anjou-Touraine et dans ce haut lieu d'Histoire qu'est l'Abbaye royale de Fontevraud a été un honneur et un moment exceptionnel.

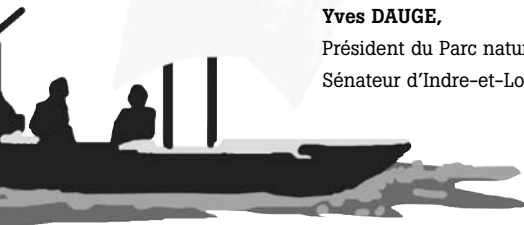
Ces « Journées nationales 2007 » sur fond de Grenelle de l'Environnement ont tenu toutes leurs promesses par la forte mobilisation et la qualité des échanges.

Je tiens à remercier chaleureusement bien sûr l'équipe et les Ambassadeurs du Parc, mais aussi tous nos partenaires publics et privés qui se sont investis avec un grand professionnalisme pour faire de ce Congrès des Parcs 2007 une réussite. Accueillir plus de 900 personnes venues du monde entier a été pour nous un défi mais surtout une immense joie afin de faire partager un territoire que nous aimons et que nous contribuons à valoriser chaque jour et ce depuis 1996.

Ces « Journées nationales 2007 » auront été l'occasion de faire connaître notre Parc, premier Parc des bords de Loire, construit autour de patrimoines naturels, culturels et historiques reconnus mondialement. Par la découverte de nos troglodytes, de nos vignes ou de nos savoir-faire, j'espère que ce voyage au plus près de notre territoire aura su vous surprendre et que la Loire, véritable épine dorsale du Parc et harmonieux mélange de nature et de culture, vous aura séduit.

Les Parcs naturels régionaux ont su innover depuis 40 ans ; les défis vitaux qui pèsent sur l'environnement nous confèrent l'ardente nécessité de poursuivre.

Yves DAUGE,
Président du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine,
Sénateur d'Indre-et-Loire





Les Régions Centre et Pays de la Loire

Les Régions Centre et Pays de la Loire, partenaires des « Journées nationales 2007 »

Les deux Régions se sont largement impliquées dans l'organisation de ce Congrès 2007. Aux côtés du Parc Loire-Anjou-Touraine, elles ont rendu possible l'accueil d'élus et de techniciens des 45 Parcs ainsi que leurs partenaires dans les conditions les plus favorables.

Les intervenants régionaux, lors des forums ou du marché aux initiatives, ont apporté un éclairage sur les politiques régionales

en faveur de l'environnement : mobilisation pour l'air, traitement des déchets dangereux ou encore éducation à l'environnement. Au quotidien, les Régions sont proches de leurs Parcs naturels régionaux et des considérations environnementales. Récemment, elles ont réaffirmé leur volonté de soutenir l'action du Parc par le biais des contrats de Parc. Ces derniers les engagent sur la durée et sur le financement d'actions portées par le Parc et répondant à des objectifs partagés tels que l'énergie, l'éducation au territoire ou encore la préservation des patrimoines naturels et des paysages.

Région
Centre



Région
PAYS DE LA LOIRE



Délégations étrangères aux Journées nationales

Les Journées nationales ont accueilli sept délégations étrangères, soit une trentaine de personnes, appelées à témoigner au conseil d'administration et dans les forums. Un déjeuner les a réunis avec de nombreux présidents et directeurs de Parcs. Voici les extraits du discours de Jean-Louis Joseph rappelant les grands principes de la démarche des Parcs naturels régionaux et leur engagement dans des partenariats internationaux.

(...) Je tiens à saluer chaleureusement les sept délégations qui nous font l'honneur de leur présence :

- Les représentants de l'Alliance des territoires de patrimoine national des Etats-Unis, en particulier son Président, Dayton Sherrouse accompagné par Eleanor Mahoney du prestigieux National Park Service ;
- L'importante délégation chilienne (7 participants), composée de la Commission nationale de l'Environnement, Miguel Ernesto Stuzin, chef du Département ressources naturelles et Daniel Alvarez Latorre, responsable des Aires protégées, de la Corporation forestière nationale et du Secrétariat à l'agriculture et à l'élevage ;
- L'association des Communes forestières du Cameroun, investie dans la gestion durable de leur territoire, représentée par les Maires de Communes, en particulier Mongui Janvier, Maire de Dimako.
- Nos amis Italiens de Federparchi et Europarc Italie : j'ai plaisir à retrouver ici Luigi Bertone son directeur ;
- Les Espaces naturels catalans, en la personne de Jordi Bellapart Colomer ;
- Nos voisins du réseau des Parcs suisses, présidé par Fabien Volgersperger ;
- Et bien sûr nos amis des parcs naturels de Wallonie Belgique, dont je suis ravie d'accueillir la Présidente, Françoise Erneux.

Je suis d'autant plus heureux de vous accueillir tous ici que cette année la rencontre du réseau des Parcs et de leurs partenaires revêt un caractère particulier : elle est le point d'orgue du 40^e anniversaire de la création des Parcs naturels régionaux.

Les Parcs naturels régionaux sont le fruit d'une politique partagée, impliquant tous les acteurs du local au national, qui en fonde l'originalité et le succès.

Sous l'égide des Régions, les collectivités locales, les élus et les acteurs du territoire prennent l'initiative : ils élaborent et mettent en œuvre une politique territoriale de développement durable. L'Etat en est le garant : il procède au classement du Parc pour 12 années. Une structure de gestion publique, pluridisciplinaire anime et gère le projet.

En 2007, au terme de 40 ans, les Parcs sont au nombre de 45, représentent 13 % du territoire, plus de 3600 communes. Ce sont des territoires au patrimoine remarquable mais à l'équilibre fragile, ils concentrent 11 % des réserves naturelles nationales, 10 des 24 zones humides reconnues internationalement (Sites Ramsar), 5 des 7 réserves de biosphères. Ces territoires sont également des lieux de vie, de travail et de tourisme... Ils regroupent 3 millions d'habitants, concentrent 320 000 entreprises représentatives de tous les secteurs d'activité.

Cette situation unique d'espaces, à la fois riche en patrimoine et habités, conduit les Parcs à contribuer activement à :

- La mise en œuvre d'un projet global sur leur territoire, orientés vers les habitants et leur relation au patrimoine,
- Aux politiques de préservation de l'environnement et d'aménagement du territoire, à l'échelle régionale, nationale, voire internationale.

Ils se sont aussi donné pour mission d'expérimenter, innover et partager leurs méthodes et pratiques avec des territoires proches ou lointains.

(...)

Ce Congrès, nous avons aussi voulu qu'il soit le vôtre.

Nous avons voulu avec vous, partenaires africains, américains du nord et du sud, européens, partager nos travaux et la diversité de notre réseau. Nous avons souhaité nous enrichir de vos expériences pour penser avec vous le futur de nos territoires. Et nous espérons vivre ensemble un grand moment de convivialité.

Dans le dispositif général prévu à l'attention des 800 participants, nous avons souhaité vous réserver une place et un accueil spécifiques. Tout d'abord, en vous conviant à notre Conseil d'administration et en faisant de vos témoignages dans chacun de nos forums une contribution importante à notre réflexion.

Nous avons aussi souhaité que des directeurs, des élus de Parcs et des personnalités soient à vos côtés lors de temps d'échanges et de convivialité, afin que nous puissions interroger et partager, ensemble, nos expériences, leurs succès et leurs limites, et tracer des perspectives communes.

Demain, en séance plénière, nous devrions interpellier notre gouvernement, nos élus, les Régions, sur la nécessaire dimension internationale de nos projets de territoire. Nous signerons également une convention entre notre réseau et l'Alliance des territoires de patrimoine national des Etats-unis.

(...)

Je souhaite que ce Congrès des 40 ans, pour lequel vous avez fait le déplacement, parfois un long déplacement, soit pour chacun d'entre vous un temps d'enrichissement et de satisfactions professionnels et personnels, et qu'il ne soit qu'une étape dans les partenariats que nous nouons ensemble.



Initiatives du réseau des Parcs et de ses partenaires

Marché aux initiatives . Abbaye de Fontevraud . 4 octobre 2007

Partenaires et Fédération des Parcs

Alter énergies

ATEN

Exister en réseau

Contact :

André Lechiguero - 04 67 04 30 30

Collectif Ville Campagne

Le premier site national de l'installation
en milieu rural

Contact :

Cécile Bonnefoy - 05 55 70 47 00

Confédération des amis des Parcs

Partenaires pour une meilleure
participation

Contact :

Michel Leenhardt

EQUAL Départ

Fédération des Ecomusées

Créer de l'emploi par le patrimoine

Contact :

Caroline Engeleac

Fédération des Parcs

Le futur Centre de ressources des Parcs

Contact :

Sylvie Gauchet - 01 44 90 86 20

Fédération des Parcs

Celavar / UNCPIE

Aider au rapprochement des acteurs du
développement durable des territoires
ruraux européens

Contact :

Stéphane Adam (Fédération des Parcs)

01 44 90 86 20

Samuel Jaulmes (CELAVAR)

Fédération des Parcs

Fondation du patrimoine

Fondation d'entreprise Véolia

Sauvegarde du petit patrimoine lié à l'eau

Olaf Holm - 01 44 90 86 20

Fédération des Parcs

FNCUMA / SCOP

Parcs et réseaux coopératifs :

les raisons d'un rapprochement

Contact :

Stéphane Adam (Fédération des Parcs)

01 44 90 86 20

Franck Thomas (FNCUMA)

Philippe Levailant (CGSCOP)

Fédération des Parcs

Pôles relais Zones Humides Intérieures

Contact :

Marine Font - 01 44 90 86 20

France Initiative

Partenariat Parcs/France Initiative

Contact :

Sabine Hamot - 01 40 64 10 20

France 3 / MC4

Emission grandeur nature : Voyage au
cœur de la biodiversité

Contact :

Céline Baudriller - 01 44 76 83 40

hôtels au naturel

L'hospitalité au cœur des Parcs naturels
régionaux

Contact :

Michel Lasguigne

Mairie Conseils

Organisation des territoires :
structuration intercommunale,
planification et gouvernance

Contact :

Yves Gorgeu

ONF patrimoine

Histoire et archéologie du paysage
forestier

Contact :

Guillaume Benailly, Bertrand Delattre,

Yoann Gauvry

Orange

Quand Téléphonie mobile rime avec
environnement

Contact :

Anne Marolleau - 01 55 22 12 40

Pôle ressources national

sports de nature

Sports de nature et gestion des espaces
naturels : une coopération renforcée

Deux parcs d'activités économiques respectueux de l'environnement

Contexte et objectifs
 Dans le cadre de la Charte constitutive du Parc, les communes se sont engagées à ne plus réaliser que des parcs d'activités à vocation intercommunale dans le cadre d'une démarche environnementale afin d'éviter le mitage du territoire et de répartir la richesse fiscale au-delà du territoire communal.
 Aujourd'hui, les Communautés de communes de la Vallée du Sausseron et Val de Viosne sont respectivement maîtres d'ouvrage des parcs d'activités économiques intercommunaux des Portes du Vexin, 23ha, et de la Richarderie, 6ha.

Les chartes de qualité environnementale

- un engagement formel des acteurs de l'opération en faveur du développement durable,
- un outil de management environnemental pour les phases de conception, de réalisation et de gestion du parc d'activités,
- un cahier de prescriptions et recommandations techniques à destination des entreprises et de l'aménageur.

Cette charte fait partie du cahier des charges de cession des terrains annexés aux actes de vente signés avec les entreprises venant s'installer sur les parcs d'activités, ce qui permet d'assurer la pérennité de la charte et son suivi.

La charte de qualité environnementale est constituée de 3 volets :

- un engagement formel des acteurs de l'opération en faveur du développement durable,
- un outil de management environnemental pour les phases de conception, de réalisation et de gestion du parc d'activités,
- un cahier de prescriptions et recommandations techniques à destination des entreprises et de l'aménageur.

Cette charte fait partie du cahier des charges de cession des terrains annexés aux actes de vente signés avec les entreprises venant s'installer sur les parcs d'activités, ce qui permet d'assurer la pérennité de la charte et son suivi.

Mise en œuvre de la charte

Les Communautés de communes avec l'appui du Parc ont recruté un ingénieur conseil en environnement chargé d'accompagner les entreprises et architectes de la conception du projet à sa réalisation.

Le Parc apporte également une aide financière pour les dépenses de maîtrise d'œuvre afin d'aider les entreprises à mettre en œuvre les prescriptions environnementales.

Afin de garantir et de suivre les actions mises en place, un suivi des actions et leur évaluation seront menés durant toute la vie du site.

Contact :
 Parc naturel régional du Vexin français
 01 34 66 15 10
www.parc-vexin-francais.fr

Région Pays de la Loire

Contact :
 Stéphane Boudy 02 28 20 58 61

Région Centre

Contact :
 Catherine Bertrand - 02 38 70 30 30

Rustica

Parution de l'ouvrage « Parcs naturels régionaux : une autre vie s'invente ici »

Contact :
 Francine Pigelet Lambert,
 Olivier André - 01 44 90 86 20

UNA / leader +

Guide méthodologique pour élaborer son projet de coopération territoriale

Contact :
 Séverine Bressaud - 01 45 15 89 27

Parcs

Avesnois

Une démarche participative pour une Charte de Parc partagée

Contact :
 Valérie Oranger Dubois - 03 27 77 51 60

Chantier de formation aux techniques traditionnelles de restauration : l'exemple du lavoir et de la fontaine d'Eclaiques

Contact :
 Grégory Boulen - 03 27 77 51 60

Aider au rapprochement des acteurs du développement durable des territoires ruraux européens

Créer et pérenniser nos relations avec nos partenaires européens :

- Depuis de nombreuses années, des adhérents et territoires de tous réseaux, coopèrent avec leurs homologues européens pour enrichir leurs pratiques de développement territorial.
- De la sonnée des réseaux informels de partenaires
- Aujourd'hui, nous travaillons ensemble pour renforcer l'interconnaissance et le partenariat entre acteurs européens.

Un site Internet bilingue au service des acteurs du développement durable des territoires ruraux européens :

Il permettra de trouver rapidement un partenaire dans les 27 pays de l'Union européenne.

Ce site comprendra :

- Des fiches acteurs permettant de cerner rapidement le champ d'activité de la structure
- Des fiches pays permettant de mettre rapidement en perspective l'action du partenaire avec son contexte territorial

Vous voulez vous aider !

- Signalez-vous comme un acteur qui serait faire connaître son action en Europe !
- Faites nous part de vos expériences en matière de coopération !

Les partenaires du projet :

- L'Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement - www.cpiq.fr
- La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France www.parc-naturels-regionaux.fr
- Le Comité d'Etude et de Liaison des Associations à Vocation Agricole et Rurale - www.celavar.org

Avesnois

L'agenda 21 scolaire

Contact :
 Emmanuel Heymann - 03 27 77 51 60

Boucles de la Seine Normande

le SIG comme outil d'aménagement et de gestion des collectivités locales

Contact :
 Fabrice Taillefumier - 02 35 37 23 16

Brenne

Brenne initiative : un outil efficace de lutte contre la dévitalisation des zones rurales

Contact :
 Cécile Gagnot - 02 54 28 12 12

Brière

Le chaume, une spécificité de la Brière

Contact :
 Sandrine Babonneau - 02 40 91 68 68

Le noir de Brière, valorisé et transformé en terreau

Contact :
 Parc : Anne Montrelay ; société Florentaise : Jean Pascal Chupin, Eric Beaudet et Guy Desormeaux
 02 40 91 68 68

Camargue

Plan local de l'énergie et de l'environnement

Contact :
 Elen Le Roux - 04 90 97 10 40

Trame écologique transfrontalière du Hainaut

Contexte et objectifs
 Afin de définir un programme d'actions stratégiques sur le patrimoine naturel dans le cadre de la révision de sa charte, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut élabore une trame écologique, à l'échelle de son territoire et de celui du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, situé en Belgique.

Description du projet
 La trame écologique transfrontalière du Hainaut permet d'établir un état des lieux du patrimoine naturel en identifiant et en localisant les différents réseaux écologiques présents sur le territoire, les réseaux forestiers-agricoles, aquatiques, des zones humides et des milieux ruraux (terris, cavaliers...).

Cette méthode, inspirée par celle proposée par la Fédération des Parcs naturels régionaux, permet d'avoir une vision globale du patrimoine naturel en prenant en compte la fonctionnalité des milieux.

Pour améliorer le maillage des réseaux, le programme d'actions qui sera proposé déclenche des actions propres à chaque réseau et sera complété par des actions transversales. Il aura pour objectif la préservation de zones nodales, la prise en compte des zones champnoises, le maintien ou la création de corridors biologiques, la préservation d'espèces à enjeux sur le territoire et enfin le développement de pratiques respectueuses du patrimoine naturel (gestion différenciée, sylviculture et agriculture durables, etc.).

Cette trame écologique contribue à la déclinaison locale de la Trame verte et bleue du Nord-Pas-de-Calais. De plus, elle nécessite un travail de mise en cohérence avec les autres trames vertes bleues des EPCI du territoire, mais aussi avec d'autres grands projets comme le SAGE de la Scarpe aval par exemple.

Contact :
 Parc naturel des Plaines de l'Escaut, Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, EPCI du territoire du Parc qui reçoit une démarche de trame verte et bleue, Communauté d'Agglomération de Baffes, Comité d'Orientation des Ruraux du Nord

Caps et Marais d'Opale

Vers de nouveaux types d'habitat en milieu rural

Contact :
 Maxime Lemaire - 03 21 87 90 90

Causses du Quercy

Habiter les Causses du Quercy, nouveaux hameaux, nouveaux quartiers

Contact :
 Anne Eusèbe - 05 65 24 20 80

Chartreuse

Route des Savoir faire et des sites culturels

Contact :
 Arthur Fatela, Guillaume Grandferry
 04 76 88 75 20

Gatinais français

Une randonnée « cultivée » !

Contact :
 Fabienne Cotté et Marion Le Queré
 01 64 98 73 93

Livradois Forez

Les vergers du Livradois-Forez

Contact :
 Claudy Combe - 04 73 95 57 57

Loire-Anjou-Touraine

Construction de la Maison d'Accueil du Parc

Contact :
 Pascal Queniot - 02 41 53 66 00



Lorraine

Opération « Des zones humides à préserver » : un projet fédérateur !
Contact :

Odile Beirens - 03 83 81 67 67

La Traversée : 3 marches à petites vitesses le long de la ligne à grande vitesse
Contact :

Guy George - 03 83 81 67 67

Luberon

Projet REBEL (REseau Bois Energie en Luberon)
Contact :

Mathieu Camps - 04 90 04 42 00

Luberon attitude
Contact :

Eric Garnier - 04 90 04 42 00

Marais du Cotentin et du Bessin

Appui à la définition des Zones de Développement à l'échelle des Communautés de Communes
Contact :

Joelle Rimbart - 02 33 71 61 90

Martinique

Inventaire des zones humides de la Martinique
Contact :

Bénédicte Chanteur - 05 96 64 42 59

Massif des Bauges

Découverte du Massif des Bauges en navigation 3D
Contact :

Vincent Bosc - 04 79 54 86 40

Massif des Bauges

Mesures agro-environnementales « prairie fleurie »
Contact :

Philippe Mestelan - 04 79 54 86 40

Narbonnaise en méditerranée

Le territoire, cet obscur objet du regard...
Contact :

Thierry Lanièsse - 04 68 42 23 70

Normandie maine

Nouveaux espaces d'accueil et de muséographie à la Maison du Parc Normandie-Maine
Contact :

Julie Roussel - 02 33 81 75 75

Oise Pays de France

Les correspondants Parcs
Contact :

Véronique Bozzo - 03 44 63 65 65

Pilat

Energie Pilat
Contact :

Sophie Badoil - 04 74 87 52 01

Scarpe Escaut

Démarche SCORE (Sc consommation et optimisation des ratios énergétiques)
Contact :

Vanessa Sobry - 03 27 19 19 70

Trame écologique transfrontalière du Hainaut
Contact :

Jennifer Amsallem - 03 27 19 19 70

Vercors

1^{er} jeu réalisé par un Parc naturel régional
Contact :

Serge Charruau - 04 76 94 38 26

Verdon

Partenariat Kokopelli
Contact :

Jean Darot, Ilias Zinsstag - 04 92 74 68 00

Vexin français

Le devenir des corps de ferme
Contact :

Patrick Gautier - 01 34 66 15 10

Deux parcs d'activités économiques respectueux de l'environnement
Contact :

Magali Doix - 01 34 66 15 10

Programme vergers haute tige
Contact :

Julien Bourbier - 01 34 66 15 10

Volcans d'auvergne

Restauration écologique du ruisseau de Randanne
Contact :

Nadège Guimard - 04 73 65 64 00

Pôle d'Excellence rurale / Redynamisation de la filière pierre volcanique
Contact :

Isabelle Blanc, directrice du Parc
04 73 65 64 00

Producteurs Loire-Anjou-Touraine présents sur le marché artisanal

Atelier de Pierre Hoefman

Le Lac 37120 CHAMPIGNY-SUR-VEUDE
02 47 58 73 91
Pieter HOEFMAN : sculptures sur pierre calcaire

Atelier le Gîte

2 rue des Ducs d'Anjou 49730 TURQUANT
06 64 41 07 37
Aline RONCE LOUVET : pièces uniques de tournage d'art et bijoux artisanaux

Atelier Satiss'

36 rue des Maurusseaux 37190 VILLAINES-LES-ROCHERS
02.47.45.20.07
Nolwenn QUERE : produits tissés main avec du chanvre notamment : accessoires, décoration d'intérieur, ...

Atelier Végétal

67 rue de Jolivet 37190 VILLAINES-LES-ROCHERS
02 47 45 34 24
Joëlle BOURRAT : divers articles de vannerie

Bijoux Einav Benzano

4 rue Rochechouart 49590 FONTEVRAUD L'ABBAYE
02 41 67 66 18
création de bijoux

Coopérative agricole de Vannerie de Villaines

1 rue de la Cheneillère 37190 VILLAINES-LES-ROCHERS
02 47 45 43 03
Alain RENAULT : nombreux objets en osier marqués
« Savoir-faire du Parc »

Fleurs d'Osier

4 bis rue Haute 37190 VILLAINES-LES-ROCHERS
02 47 45 43 56
Geneviève DELORME : fleurs en osier et compositions florales

Savonnerie Martin de Candre

Domaine de Mestré - BP 4 - 49590 FONTEVRAUD L'ABBAYE
02 41 51 75 87
Mme DAUGE de COURCY : savons, shampoings, bains mousse, eaux de toilette

Au Miel d'Antan

La Pinellerie 49250 GEE
02 41 57 20 80
Benoît DENIS et Elbalhaoui JAOUAD : miel, pains d'épice, pâtisseries orientales au miel

Barre de Chocolat

5 grande rue 49400 SAUMUR
02 41 83 06 77

Maryse Ouellette - Fougeray

fabrication de bonbons de chocolat fins

Biscuiterie Le Vinaillou

Le Clairay 49350 LES ROSIERS/LOIRE
02 41 67 44 40
Patrick ou Magali GRONEAU : biscuits artisanaux

Distillerie Combier

48 rue Beaurepaire 49400 SAUMUR
02 41 40 23 00
Faustine : sirops, crèmes de fruits, liqueurs, absinthes

EARL Alexine

16 Saugré 49700 DENEZE/DOUE
02 41 38 58 56

Alexandre Branchereau

huiles alimentaires de tournesol, colza, noix et noisette

Fabrique des Bières d'Anjou

La Gare 49250 LA MENITRE
02 41 57 62 78
Vincent LELIEVRE : bières artisanales

Ferme Caprine de Maury

49700 St GEORGES/LOIRE
02 41 59 94 36
Hughes DELAHAYE

GABB Anjou

70 route de Nantes 49610 MURS ERIGNE
02 41 37 19 39
Virginie BEAUPERIN : vins biologiques

Interloire - Maison des Vins

Quai Lucien Gautier 49400 SAUMUR
Tél./fax.02.41.38.45.83
Christian Vital : Vins d'Anjou et de Touraine

La Maison de la Poire Tapée

28 rue du Commerce 37190 RIVARENNES
02 47 95 50 49
Chantal BOISGARD : poires tapées en robe de bure et produits dérivés

SARL Reines de Touraine

27 rue du Commerce 37190 RIVARENNES
02 47 95 47 46
Christine et Philippe BLOT : poires et pommes tapées, pruneaux de Tours et leurs dérivés, confits de vins, ...

SARL Compost'elle et SARL La Cour du Saut aux Loups

Le Saut aux Loups 49730 MONTSOUREAU
02 41 51 70 30
Laurence LABOUTIERE et Régine BIETTE : Présentation de la graine au produit fini, kits de miniculture en production, champignons comestibles cultivés, veloutés, ...

Autres ateliers artisanaux présents dans le village de Fontevraud

Atelier Festina Lente

16 allée Ste Catherine 49590 FONTEVRAUD L'ABBAYE
02 41 38 15 69
Richard LERAY : enluminures

Atelier Michel Thibault

18 allée Ste Catherine 49590 FONTEVRAUD L'ABBAYE
02 41 38 75 89
Tapisserie d'ameublement



Liste des participants

Abbaye de Fontevraud . 3, 4 et 5 octobre 2007

Partenaires et individuels

Michel ROCHET ADEME. Corinne CARRETERO ADEME . Constance CORBIER BARTHAUX Agence Française de Développement. Marianne LE BAIL Agro Paristech Chloé MANFREDI ALPARC. Boris LEREBOURS Ambassade de France Costa Rica / CCAC. Yves FRANCOIS APCA. Nathalie GALIRI APCA. Damien CHAMAYOU ARPE Midi Pyrénées. Mathieu PEREZ Association de préfiguration Parc Ardenne. Didier NARBEBURU Association Française des Volontaires du Progrès. François ORLIAC ASTERS. Luis DE SOUSA ATEN. Francine PIGELET LAMBERT Auteure RUSTICA. Sabrina BENMECHERI Azu Éco Développement. Françoise MORSEL Caisse des Dépôts Samuel JAULMES CELAVAR. Christophe CHAUVIN CEMAGREF. Marc GUERIN CEMAGREF. Emmanuelle MARCELOIL CEMAGREF. Bertrand HERVIEU CIHEAM Jean Paul BILLAUD CNRS. Cécile BONNEFOY Collectif Ville Campagne. Emmanuelle MAYER Collectif Ville Campagne. Jean Yves PINEAU Collectif Ville Campagne. JUDAIS Confédération des Amis des Parcs. Michel LEENHARDT Confédération des Amis des Parcs. André ROUCH Conseil Général de l'Ariège. Frédéric GIRARD Conseil Régional Rhône Alpes. Agnès HOLLANDE Conseil Régional Rhône Alpes. Marie Reine FISCHER Conseil Régional Alsace. Pascal RASCALON Conseil Régional Alsace. Mariette SIEFERT Conseil Régional Alsace. Adrien ZELLER Conseil Régional Alsace. André CHAPEVEIRE Conseil Régional Auvergne. Michel PERALDI Conseil Régional Auvergne. Fabienne ALLAG DHUISME Conseil Régional Basse Normandie. Denise FRANCOIS Conseil Régional Basse Normandie. Marie Julie PARAYRE Conseil



Régional Basse Normandie. Béatrice VALETTE Conseil Régional de Bretagne. Agnès HENRY Conseil Régional Ile de France. Karim LAPP Conseil Régional Ile de France. Michel VAMPOUILLE Conseil Régional Ile de France. Florence COLLETTE Conseil Régional Limousin. Christelle ZALAS Conseil Régional Limousin. Pierrick ALLOSERY Conseil Régional Nord Pas De Calais. Stéphanie DEPREZ Conseil Régional Nord Pas De Calais. Christine MOMONT Conseil Régional Nord Pas De Calais. Eléonore BECHAUX Conseil Régional PACA. Céline HAYOT Conseil Régional PACA. Marc JOANNY Conseil Régional PACA. Pascale GONTIER Consultante. Francis AUBERT CORP. Henry BULLER CORP. Bernard CHEVASSUS AU LOUIS CORP. Raphaël LARRERE CORP. François LETOURNEUX CORP. Catherine JENKINS CORP Fédération. Hervé COQUILLART CREN Rhône Alpes. Christophe BERNARD DIACT. Pierre MIRABAUD DIACT. Pascal LIEVAUX Direction de l'Architecture et du Patrimoine. Michel CAZAUBON Direction du tourisme - Paris. Gérard CLOUET DIREN BASSE NORMANDIE. Francis LALBA DIREN Centre. Jean Yves PESEUX DIREN Centre. Pierre François CLERC DIREN Ile de France. Jacques POUYÉ DIREN Ile de France. Jérémie BERNARD Entreprise Territoires & Développement. Jean Luc BEGHIN Espaces Naturels Régionaux. Claudie BOULANGER

Espaces Naturels Régionaux. Bernard DELAHAYE Espaces Naturels Régionaux. Pascal DELBECKE Espaces Naturels Régionaux. Raymond DENOIEVEL Espaces Naturels Régionaux. Manu LEQUEUCHE Espaces Naturels Régionaux. Nathalie MANDARON Espaces Naturels Régionaux. Anne Marie STIEVENART Espaces Naturels Régionaux. Pascal DANNEELS Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels. Pascal VAUTIER Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels. Edith ORLANDO KOSIK Fédération des Écomusées. Dominique PILATO Fédération des Écomusées. Jean Pierre GUILLOT Fédération Française de Cyclotourisme. Michèle GUILLOT Fédération Française de Cyclotourisme. Marcel LICHTENTSEIN Fédération française de la randonnée pédestre. Yves BRIEN Fédération Nationale des CAUE. Jean CORBINEAU FN CUMA. Franck THOMAS FN CUMA. LAFAILLE Fondation du Patrimoine. Benjamin MERMET Fondation du Patrimoine. QUENLINE Fondation du Patrimoine. Raymond Max AUBERT Fondation Véolia Environnement. Bernard BRUNHES France Initiative. Anne CHATAURET France Initiative. Sabine HAMOT France Initiative. Gwenaëlle ARONS GIP ATEN. Michel DUBREUIL GIP ATEN. Monique FABBRO GIP ATEN. André LECHIGUERO GIP ATEN. Yves VERILHAC GIP ATEN. Michel LASGUIGNES Hôtels au naturel.



Jean François CASTELL INRA. Pascal OGER INSEE. Dalila VIENNE INSEE. Sandrine CHARNAY IPAMAC. Christine BREMOND Mairie Conseils - Caisse des Dépôts. Yves GORGEU Mairie Conseils - Caisse des Dépôts. Christian BARTHOD MEDAD. Aline CATTAN MEDAD. Dominique COLONNA D'ISTRIA MEDAD. Vincent JANNIN MEDAD. Michèle RUZE MEDAD. Julien VERT MEDAD. Nathalie VICQ THEPOT MEDAD. Michel CLEMENT Ministère de la Culture. Francis ROME Ministère de la Culture. Pascale RICHARD Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports. Régis AMBROISE Ministère de l'Agriculture. Marc COLMOU Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Marie Laurence MADIGNIER Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. François ROUZÉ MONDECA. Guillaume BENAILLY Office National des Forêts. Bertrand DELATTRE Office National des Forêts. Yoann GAUVRY Office National des Forêts. Emmanuel MICHAU Office National des Forêts. Jacques PLAN Office National des Forêts. Jacques MERLIN Parcs Nationaux de France. Jean Marie PETIT Parcs Nationaux de France. Olivier SCHER Pôle Relais Mares et Mouillères de France. Monique CASSE Projet Parc Golfe du Morbihan. Karine GROSJEAN Projet Parc Golfe du Morbihan. Bernard LE BORU Projet Parc Golfe du Morbihan. David LEDAN Projet Parc Golfe du Morbihan. Annaëlle MEZAC Projet Parc Golfe du Morbihan. Ronam PASCO Projet Parc Golfe du Morbihan. Yann HELARY



Projet Parc Marais Poitevin. Fabrice LAUMOND
Projet Parc Marais Poitevin. Serge MORIN
Projet Parc Marais Poitevin. Boris SALLAUD
Projet Parc Marais Poitevin. Yves DUCARRE
Projet Parc MONT VENTOUX. Jean Claude BRIET
Projet Parc Picardie Maritime. Cécile TREDANIEL
Projet Parc Picardie Maritime. Françoise DUBOIS
Projet Parc Préalpes d'Azur. Monique RAGAZZI
Projet Parc Préalpes d'Azur. Céline ARILLA
Projet Parc Pyrénées Ariégeoises. Mathieu CRUEGE
Projet Parc Pyrénées Ariégeoises. Richard DANIS
Projet Parc Pyrénées Ariégeoises. Luce RAMEIL
Projet Parc Pyrénées Ariégeoises. Julien VIAUD
Projet Parc Pyrénées Ariégeoises. Michel DELMAS
Réserves Naturelles de France. Christian SCHWEOHRER
Réserves Naturelles de France. Caroline ENGALENC
SOURCE. Isabelle PIAT SOURCE. Alexandre DODU
sports de nature du Centre. Pascal BOUCHERIT
sports de nature Pays de Loire. Stéphane BUGAT
STENA EDITIONS. Séverine BRESSAUD UNA / Réseau
LEADER+. Isabelle ROBINOT BERTRAND UNA / Réseau
LEADER+. Brigitte GIRAUD UNCP. Dominique HOESTLANDT
UNCEM. Thierry AVELINE DE ROSSIGNOL VÉOLIA /
Fondation du Patrimoine. Jacques GODFRAIN
Volontaires du Progrès. Dante MON FERRER
Volontaires du Progrès. Teddy FOLLENFANT.

Étrangers

Françoise ERNEUX Fédération des Parcs Naturels de Wallonie. Donatien LIESSE Fédération des Parcs Naturels des 2 Ourthes. José LUTGEN Fédération des Parcs Naturels des 2 Ourthes. Daniel ELIEME Maire de Mindourou. Mongui JANVIER Maire de Dimako. Eric Gervais NDO Maire de Ebolowa. Ela NDONGO Maire de M'aan. Daniel Felipe ALVAREZ LATORRE Commission Nationale de l'Environnement. Fernando BAERISSWYL RADA Service Agricole et de l'Élevage. Esteban DELGADO ALTAMIRANO CONAMA Sendero de Chile. Marcelo GAMBOA CONAMA Région de Coquimbo. Miguel Ernesto STUTZIN Commission Nationale de l'Environnement. Richard Alex TORRES PINILLA Corporacion Nacional Forestal. Felipe VENEGAT ROJAS Corporacion Nacional Forestal. Jordi BELLAPART COLOMER Espaces Naturels Catalans. Dadda ATTILIO FEDERPARCHI / Fédération Italienne des Parcs. Bertone LUIGI FEDERPARCHI / Fédération Italienne des Parcs. Federico MINOZZI EUROPARC / Italie. Valter ZAGO EUROPARC / Italie. Peter OGGIER Réseau des Parcs Suisses. Fabien VOLGELSPERGER Réseau des Parcs Suisses. Eléonor MAHONEY National Park Service / Etats Unis. Louise REDDING ANHA / Etats Unis / J.H.C Blackstone River Valley. Ken REDDING Etats Unis. Cynthia REDDING Etats Unis. Dayton SHERROUSE ANHA / Etats Unis / Augusta Canal. Lisa SHERROUSE Etats Unis.

Parcs naturels régionaux

Parc Alpilles : Eric BLOT. Virginie BRUNET CARBONERO. Laurent FILIPOZZI. Gérard JOUVE. Carine RITAN. Pierre SANTOIRE. Joël SYLVESTRE. SYLVESTRE. **Parc Armorique** : Jean Jacques DUCHÈNE. Véronique HETET. Roger MELLOUET. **Parc Avesnois** : M. ANCEAUX. Alain BERTEAUX. Grégory BOULEN. Yvon BRUNELLE. Corinne BURY. Marcelle GHAYE. Marc GRZEMSKI. Emmanuel HEYRMAN. Philippe LESAGE. François LOUVEGNIES. David MOULIN. Valérie ORANGER DUBOIS. Paul RAOULT. **Parc Ballons des Vosges** : Franck BEZANNIER. Catherine BOHEME. Philippe GIRARDIN. Pascale GUERSEN. Anne KLEINDIENST. **Parc Boucles de la Seine Normande** : Sylvie BARRAY. Jean Marc BEREPION. Claude DUMONT. Jean Pierre GIROD. Michel LALLEMAND. Thierry LECOMPTE. Michel REGE. Anne REGE. François STEINER. Fabrice TAILLEFUMIER. Annick THIETARD. Carlos VEGAS. **Parc Brenne** : Vivien AIRAULT. Dany CHIAPPERO. Julia DESAGHER. Cécile GAGNOT. Patrice HOUSSIN. Sébastien LALANGE. Jean Baptiste MASSÉ. François MIGNET. Benoît PELLÉ. Stéphane RIALLIN. Isabelle RICHARD. Sébastien RIGAUD. Estelle SAURET. Vincent SAURET. Jean Louis SIMOULIN. Jacques TISSIER. Nicole TISSIER. Gilles TOUZET. **Parc Brière** : Sandrine BABONNEAU. Jean Yves BERNARD. Jacques COCHY. Nadine FALOURD. Jean Louis FRECHET. Philippe GERVOT. Stéphanie GRAYO HALGAND. Bernard GUIHENEUF. Marc JUSTY. Aurélie LAUNAY-NIGET. Gérard LERAY. Dominique MAHÉ VINCE. Charles MOREAU. Michèle PICAUD. Danièle RIVAL. **Parc Camargue** : Muriel CERVILLA. Alain DERVIEUX. Cécile HERITIER.



Philippe ISENMANN. Elen LE ROUX. Françoise MARTINEZ. Marjorie MERCIER. Didier OLIVRY. Françoise PONSDÉSSERRE. **Parc Caps et Marais d'Opale** : Philippe DEFURNES Kaddour Jean DERRAR. Jean Pierre GEIB. Philippe GODEAU. Maxime LEMAIRE. Martine MAGNIER. François MULET. Hervé NAULIN. **Parc Causses du Quercy** : Aurélie BARGUE. Christelle BUISSON. Serge DESPEYROUX. Raymonde DESPEYROUX. Pascal DUBREUIL. Anne EUSEBE. Serge JUSKIEWENSKI. Claude JUSKIEWENSKI. Sylvain LAPOTRE. Jacques MERCADIER. Jacques POUGET. Caroline SALVIN. **Parc Chartreuse** : Gérard ARBOR. Pierre BAFFERT. Jean Louis BARBON. Roger CARACACHE. Jean Paul CLARET. Charlotte DUPONT. Eliane GIRAUD. Guillaume GRAND FERRY. Gérard HANUS. Frédéric SUBE. **Parc Forêt d'Orient** : Line BRET Jacqueline COLFORT. Sylvain DEHUREAUX. Jacqueline HERBELOT. Pascale LARMANDE. Caroline NAJEAN. Evelyne PERROT. Dominique PINOT. Armande SPILMANN. Dominique VOIX. **Parc Gâtinais français** : Safia ABOUR. Vincent BAYOL. Geoffrey BERLEMONT. Romain BION. Jean Jacques BOUSSAINGAULT. Yannick BRUNEAU. Arnaud CHARPENTIER. Fabienne COTTE. Denis EUNIER. Emmanuelle GUILLAULT. Marion LE QUERE. Julie MARATRAT. Henri MEIER. Sigrid REQUET. Danielle SCHINACHER. Nathalie VIALON. **Parc Grands Causses** : Didier AUSSIBAL. Martine CHARLET. Fabien DAUNAS. Olivier DELBOS. Isabelle DURAND AUGE. Laure JACOB. Frédérique NEGRE. René QUATREFAGES. Jacques RICARD. Michel WOLKOWITSKY. **Parc Guyane** : José GAILLOU. Pascal GIFFARD. Pascal GOMBAULD. Rosette LADOUCEUR. Karine NERON. Kétura PLUMER. **Parc Haut Jura** : Philippe ANDLAUER. Alexa BEZIRE. Marc BORNECK. Christian BRUNEEL. Daniel LOUVARD. Patricia LOUVRIER. Louis Pierre MARESCHAL. Jean Gabriel NAST. Claudine NAST. Bernard TARDY. Françoise VESPA. Anne Sophie VINCENT. Catherine VUILLERMOZ. **Parc Haut Languedoc** : Jacqueline ALQUIER Julie BERTRON. Chantal BLONDIN. Serge CAZALS. Valérie DURAND. Claire LIBESSART. Ghislaine NOAILLES. Jean Pierre ROUANET. Pierre TEILLAUD. Daniel VIALELLE. **Parc Haute Vallée de Chevreuse** : Gildas CHENY. Véronique DE CARPENTIER. Sophie DRANSART. Hélène GODARD. Jean Michel GOUGEROT. Monique GOUGEROT. François HARDY. Alain LE VOT.



Virginie LE VOT. Eléna MAUSSION. Guy POUPART. Anny POURSINOFF. Olivier SANCH. Guy SAUTIERE. Yves VANDEWALLE. Ghyslaine WOLFF RESCLAUSE. **Parc Landes de Gascogne** : François BILLY. Sébastien CARLIER. Dominique COUTIERE. Michel DAVERAT. Bruno DE LA ROQUE. Frédéric GILBERT. Véronique HIDALGO. Michel LARRAT. Catherine NAVROT. Vincent NUCHY. Béatrice RENAUD. Christine ROBLEZ. Béatrice SZEPERTYSKI. **Parc Livradois Forez** : Michel BRAVARD. Serge CHALEIL. Etienne CLAIR. Claudy COMBE. Jean Claude CORBEL. Eric COURNUT. Jean Claude DAURAT. Emmanuelle FAURE. Elie FAYETTE. Jacques FOURNIER. Nadine NOGARET. Nathalie SANTACATTERINA. **Parc Lorraine** : Odile BEIRENS. Catherine BOURSIER. Catherine DELANNOY. Guy GEORGES. Sophie GIRAUD. Laurent GODÉ. Daniel GUILHEN. GUILHEN. Pascal JACQUENIN. Nathaly LAMORTE. Flavie PALL. Gérard PELTRE. **Parc Luberon** : Maxime BEY. Mathieu CAMPS. Roger CASTELLANI. Evelyne CASTELLANI. Claude FAVET.



Mme FAVET. Eric GARNIER. Daniel GILLES. Jean GREGOIRE. Catherine LEGIER. Alain PEPIN. Jocelyne PIOT. Jean Pierre TALICHET. **Parc Marais du Cotentin et du Bessin** : Antoine BERNARD. Daniel BOSQUET. Bénédicte COLINEAU. Patrice JOUAN. Aurélie NAUD. Joëlle RIMBERT. Francis VAUTIER. **Parc Martinique** : Bénédicte CHANTEUR. Jean Marcel MARAN. Roberte VELAYOUDON. **Parc Massif des Bauges** : Vincent BOSC. Olivier CLAUDE. Albert DARVEY. Franck DONZEL. Agnes FORET. Anne FRANCESCHI. Michel GERODOLLE. André GUERRAZ. Philippe MESTELAN. Marisie MOINE. George PAQUETET. Daniel PASQUALINI. Marcel VERNEY. **Parc Millevaches en Limousin** : Christian AUDOUIN. Frédéric BERTRAND. Vincent CAILLAUDAUD. Yann CLAVE. Alexa CLERY. Aurélie CORNET. Eléonore COURT. Gérard JOBERTON. Marie LUCE. Katy MIGNON LINET. Pascal MONTAGNE. Hervé PAILLOUX. Pascal STAWICKI. **Parc Montagne de Reims** : Elodie FERREIRA. Sylviane JONET. Dominique LEVEQUE. Yvan LOUVEL. Sabine LUCA. Olivier MARX. Estelle PROFIT. Vincent TAILLEPERT. **Parc Monts d'Ardèche** : Sandrine BACONNIER. Henri BELLEVILLE. Xavier BERNARD-SANS. Nicolas DUPIEUX. Marie Françoise PERRET. **Parc Morvan** : Jean Philippe CAUMONT. Isabelle CIVETTE. Michèle DESMOULIN. Michel DESSERTENNE. François DUMARAIS. Christian GUYOT. Patrice JOLY. Camille LESTANG. Charles LUCAND. Jean Claude NOUALLET. Olivier THIEBAUT. **Parc Narbonnaise en Méditerranée** : Marie Laurence DUSFOURD. Rose FARNOS. Isabelle GROU. Martine IMART. Anne Marie JOURDET. Thierry LANIÉSSE. Typhaine LEGRAND. Claude MULERO. Emmanuelle ROMET. Cécile SORBIER.

Parc Normandie Maine : Eugène Loïc ERMESSENT. Thomas LAPORTE WEYWADA. Josette RIVARD. Émilie ROSSA. Julie ROUSSEL. **Parc Oise Pays De France** : Véronique BOZZO. Sylvie CAPRON. Solange DUCHARDT. Jean Marc GIROUDEAU. Jean Luc HERCENT. Perrine LECLERC. Anne LEFEBVRE DE CHEVIGNY. Michèle LOUP. Patrice MARCHAND. Michel SEGOND. **Parc Perche** : Catherine BAUR. Marie Pierre CARPENTIER. Henri CONAN. Annie DUBOUR. Jacques DUSSUTOUR. Antoine ELLEAUME. Aurélie GAUCHERON. Jean Pierre GERONDEAU. Michel KRECKE. Yani PICHARD. Hélène ZUPAN. **Parc Périgord Limousin** : Alice BERCHENY. Jean François BOYER. Fabrice CHÂTEAU. Jacques DUBOQ. Jean Louis FILLEUL. Pascale MASDIEU VOISIN. Sylvanie MAUSSIRE. Stéphanie POUPLIER. Marianne RAYNAUD VASTERNAS. Marie Pierre VALEIX. **Parc Pilat** : Sophie BADOIL. Catherine BEAL. Nathalie BONNET. Françoise GROSSETÊTE. Jacqueline LAMIRAL. Michèle PEREZ. Mathieu. **Parc Pyrénées Catalanes** : ALTALDILL. Hélène BAUER. Séverine CASASAYAS. Yann DOUILLET. Laure Hélène LEBEAU. Axel MARTICHE. Paul MIGNON. Stéphanie RIVEILL. Laurie SIVADE. Raymond TRILLES. Sylvie VERNET. **Parc Queyras** : Pierre BLANC. Raymonde BLANC. Michel BLANCHET. Marie BOUCHEZ. Jacques VALLET. **Parc Scarpe Escaut** : Jennifer ANSALLEM. Erick CHARTON. Luc COPPIN. Agnès LAVERGNE. Michel MARCHYLLIE. Daniel MIO. Alain PRUVOT. Roland REVEL. Vanessa SOBRY. Christophe TESNIERE. Marie Lise VEILLET. **Parc Vercors** : André AUBANEL. Olivier BIELAKOFF. Armelle BOUQUET. Karine CAPELLE. Serge CHARRUAU. Guy CHATAIN. Michèle EYBALIN. Eric GRASSET. Danièle PIC. Pierre WEICK. **Parc Verdon** : Raphaëlle APPE. Myriam BERTIN REYBAUD. Jean DAROT. Jacques ESPITALIER. Jean Philippe GALLET. André GAYMARD. Maryse PAUL. Roger REYBAUD. Ilias ZINSSTAG. **Parc Vexin français** : Jean Pierre BEQUET. Mme BEQUET. Jean Luc BRIOT. Thierry COT. François COUPIN.



Dominique COUPIN. Magali DOIX. Véronique DOUTRELEAU. Serge GADOUM. Patrick GAUTIER. Patrick GUEIT. Michel GUIARD. Marie Laure JORELLE. Séverine MARTIN. Jean Jacques MUNIER. Mme MUNIER. Valérie ROGE. **Parc Volcans d'Auvergne** : Camille AUZELOUX. Isabelle BLANC. Philippe BOICHUT. Anne DASRIAUX. Carine DUBOS. Roger GARDES. Sandrine MARTIN. Christine MONTOLY. Danièle MULLER. Lionel ROUCAN. Guy SENAUD. Parc Vosges du Nord Gilbert BAILLET. François BRUA. Eric BRUA. Nicole BRUNET. Pascal DESMOULIN. Jean Pierre DROVAL. Jacqueline GLAD. Odette GULLY. Marc HOFFSESS. Marie Odile KAMMERER. Arthur LETZELTER. Annie PETIT. Michaël WEBER. Jean WESTPHAL. Aurélie WISSER.



Fédération des Parcs

Stéphane ADAM. Hanane ALLALI PUZ. Olivier ANDRÉ. Cécile BIRARD. Agnès BOULARD. Delphine CRESSSENT. Elif ERGELEN. Olivia FAVRE. Marine FONT. Anne Valérie FRANCK. Jean Paul FUCHS. Sylvie GAUCHET. Olaf HOLM. Valérie HORYNIECKI. Jean Louis JOSEPH. EWA KANIOWSKA. Martine LABORDE. Anne LE GARREC. Emmanuèle LEBLANC. Annie L'HORSET MOYA. Virginie MARTINEZ. Gérard MOULINAS. Philippe MOUTET. Valérie PETEL. Pascale RICCOBONI. Christine ROSSE. Nicolas SANAA. Jean Louis THOMAS. Dominique VESPUCE.

Parc Loire-Anjou-Touraine

Raphael BEDHOMME, Virginie BELHANAFI, Irene BERTHELOT, Loïc BIDAULT, Jackie BOERO, Christelle BULOT, Florence BUSNOT RICHARD, Wilfrid COMBADIÈRE, Emma-nuelle CREPEAU, Stéphanie DAGON, Yves DAUGE, Guillaume DELAUNAY, Alain DURAND, Julien GOOSSENS, Annelise GUITET, Nathalie JUBERT, Véronique LECOMTE, Michel MATTEI, Sylvie NICOLAS, Laurence PIQUIER, Pascal QUENIOT.

Ambassadeurs du Parc Loire-Anjou--Touraine

Dominique ALBERT, Béatrice BALLIF, René BONNET, Michel BOUCHER, Robert BOUILLON, Annie BRETAGNON, Michel BRIAND, Marie-Noëlle CASSAN, Annabelle CESBRON, Patrice COTON, Jean-Claude CURILLON, Damienne CUTINI, Gaston DE TARONI, Antoinette DEGREMONT, Marie-Jeanne DURAND, Bruno ELLIAU, Myriam FERNAGUT, Micheline FRESLON, Janine GOUYAU-CANTIN, Christian HERMANGE, Bernard HUGUES, Yves LEGRAND, Michèle LESIGNE, Liliane MERCIER, Micheline MICHE, Nicolas MOINARD, Jean-Paul MORAND, Jacques PIEDOUÉ, Michel PLAGNE, Hélène PRADERE-NIQUET, Claude RIGAUT, M. et Mme ROUSSEAU, Joëlle SAUER, Laurent TERTRAIS, Danielle THIRY, Marie-Thérèse TURCIUS.

... et les 190 invités régionaux du Parc Loire-Anjou-Touraine ...



Évaluation

Abbaye de Fontevraud . 3, 4 et 5 octobre 2007

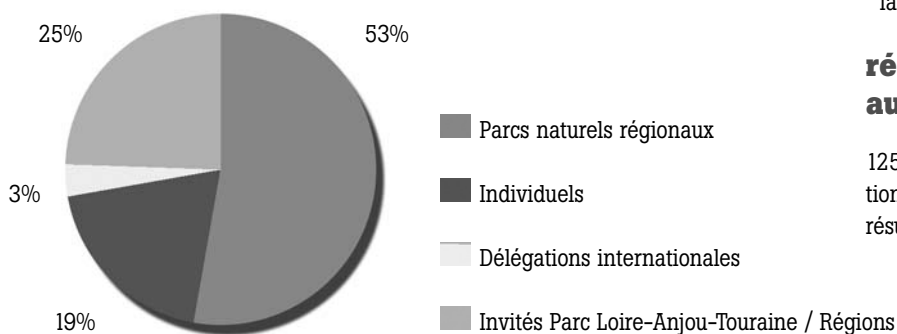
Vous avez répondu au questionnaire d'évaluation remis aux Journées nationales ? nous vous en remercions.

Vous n'y avez pas répondu ?

Voici les résultats...

933 personnes ont participé aux Journées nationales 2007 qui se sont déroulées dans le Parc de Loire-Anjou-Touraine du 3 au 5 octobre 2007. Parmi ceux-ci, 89 personnes étaient organisatrices (30 personnes équipe Fédération des Parcs, 19 personnes équipe du Parc de Loire-Anjou-Touraine, et 40 ambassadeurs du Parc).

44 Parcs naturels régionaux étaient représentés cette année aux Journées Nationales



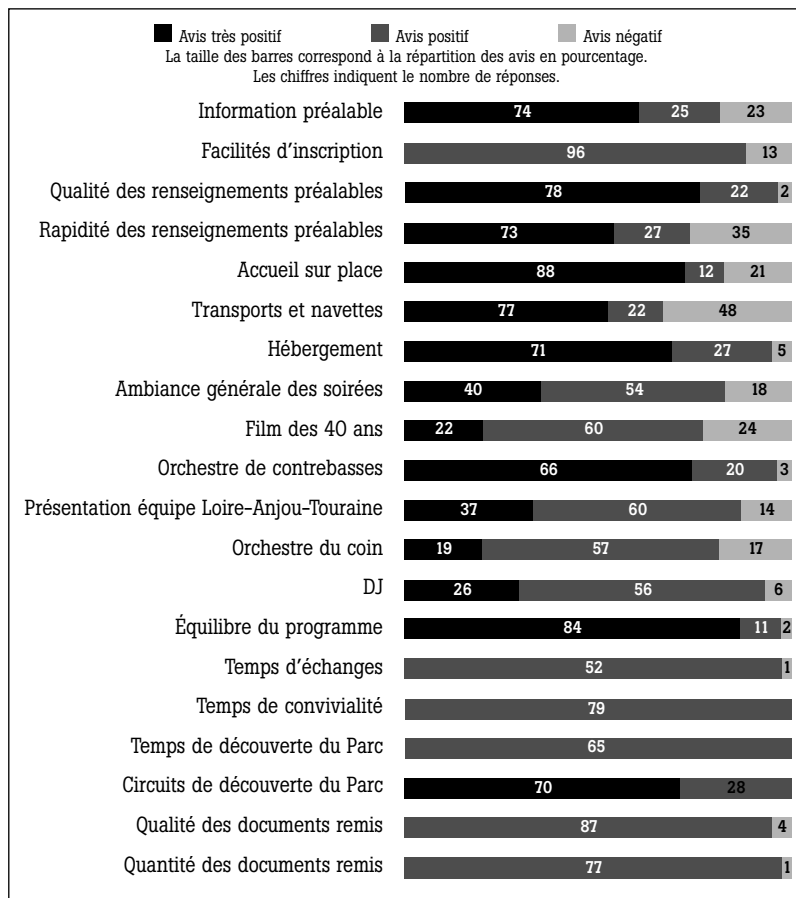
Les participants

- 445 provenaient des Parcs naturels régionaux,
- 164 étaient des individuels (membres des collèges de la Fédération des Parcs, partenaires nationaux, élus et techniciens des Régions, non inscrits dans les délégations de Parcs, intervenants, etc.),
- 28 personnes pour 7 délégations internationales (Belgique, Cameroun, Chili, Espagne, Italie, Suisse, États-Unis),
- 207 étaient des invités du Parc et des régions Centre et Pays de la Loire.

réponses aux questionnaires

125 personnes ont retourné le questionnaire d'évaluation, dont voici les résultats.

Questions fermées



Questions ouvertes

Repas

Les repas ont été appréciés ainsi que le vin jugé très représentatif du territoire. En revanche, le repas bio du jeudi midi a essuyé de nombreuses critiques, même si l'initiative Bio a été reconnue. Le repas a été jugé trop léger, sans viande, avec une confusion entre Bio et végétarien. L'ambiance dans les salles de restauration a été estimée trop bruyante mais la qualité du service très bonne.

Efforts « Développement Durable »

Les efforts remarquables sont : Les repas bio, les toilettes sèches, la vaisselle, les poubelles de tri, gobelets en carton.

Les remarques négatives : les toilettes sèches étaient mal indiquées et il y manquait de l'eau pour se laver les mains. La quantité de documents remis jugée toujours trop importante.

Propositions d'améliorations du programme

Faire des forums en plus petit nombre afin d'obtenir plus de débats et d'échanges. Mettre en place plus d'ateliers.

Mieux positionner le marché aux initiatives dans le programme et allonger la durée d'exposition.

Attention au marché des producteurs locaux qui a été déserté à cause de l'apéritif des produits des Parcs qui se tenait au même moment.

Forums du matin

N°1 : des avis positifs tel que : pertinent, bien structuré, intéressant, bien animé. Pour un petit nombre, le forum était de qualité moyenne et un peu trop théorique.

N°2 : Des avis positifs tel que : Très intéressant, pertinent, vivant, bon débat et bonnes interventions.

N°3 : Des avis positifs tel que : intéressant, riche, intervenants de qualités. Seul bémol : le manque de débats et d'échanges avec la salle.

N°4 : Des avis positifs comme l'intervention américaine pour certains. Mais un forum de qualité moyenne, long, trop généraliste avec un manque de débats et d'échanges.

Qualification de la plénière d'ouverture

Bonne et intéressante avec des discours de qualité. Côté négatif - et habituel des plénières : peut être un peu trop longue et très « grande messe ».

Marché aux initiatives

Commentaire : Très bien, très diversifié et très intéressant mais trop court, grande demande de prolongation du marché tout au long de la journée.

Circuits de découverte : Vademecum

N°1 : Diversité et qualité des intervenants...

Interventions bien menées

N°2 : Très accueillant, très intéressant...

N°3 : Bon accueil partenaire du Parc...

Dégustation bienvenue

N°4 : Expériences intéressantes, animation réussie...

N°5 : Très bonne initiative... Maire très motivé...

N°6 : Pas de vélo, dommage... Elus intervenants : authentique dans leurs discours...

N°7 : Spectacle très créatif... Découverte fabuleuse

N°8 : Varié, dépaysant... Très bon circuit...

N°9 : Intéressant et passionnant...

L'animateur a rendu plaisant un sujet qui aurait pu être indigeste...

N°10 : Moyen, trop ludique, manque d'un commentaire de Parc... Sujet intéressant mais fin de visite au pas de course...

CA : Un plaisir de découvrir le Cadre Noir... Sans plus... Trop rapide... Arrêt intéressant mais trop statique...

Suggestion d'amélioration

Faire des forums moins longs en plus petit groupe et en favorisant les débats. Avoir une capacité d'accueil pour les journées plus conséquente.

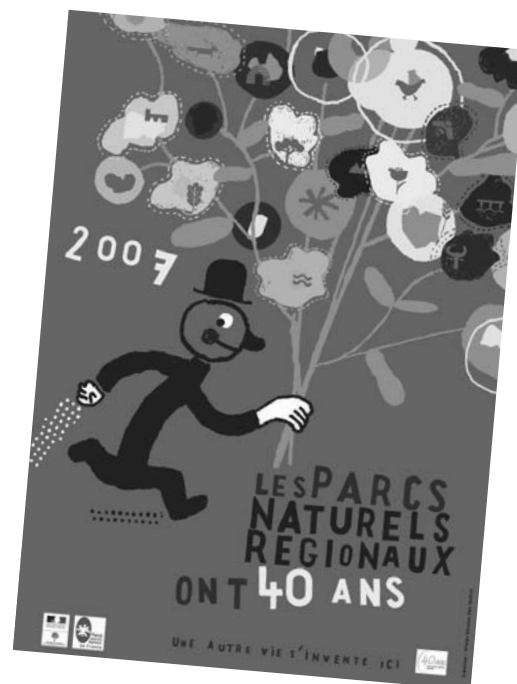
Faire attention à la qualité et la quantité des repas bio.

Prévoir plus de temps pour le marché aux initiatives...

Principaux intérêts de ces Journées

Rencontre du réseau, des élus, les échanges d'idées et d'expérience, le lieu d'échange et de mise en route de projets communs, les découvertes, le thème, la convivialité, la présence du ministre.

... ça s'est passé en 2007 ...



Exposition photographique sur les Parcs



Les 45 Parcs se montrent sous le regard d'autant de photographes. Exposée un mois à Bercy Village puis au ministère de l'écologie et du développement durable, elle tourne désormais dans les Parcs jusqu'à la fin 2008. Elle était présentée aux Journées nationales dans le Haut-Dortoir.

Calendrier des événements



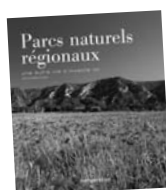
Près de 100 événements labellisés « 40 ans » sont présentés dans ce calendrier. Trois types d'événements ont été retenus : un à destination du grand public, un scientifique ou technique, et un événement lié à un partenaire.

Terre Sauvage



Le magazine Terre Sauvage a proposé tout l'été un hors série consacré entièrement aux Parcs naturels régionaux, avec leur collaboration. Textes et photos originaux présentent l'ensemble des Parcs en 11 regroupements régionaux, complétés par un carnet pratique « Vivre la nature dans les Parcs ».

Editions Rustica



Un beau livre est également consacré aux Parcs naturels régionaux. Basé sur une grande qualité photographique, il présente chaque Parc sur 4 à 6 pages, composées d'un texte courant, d'un exergue sur un point saillant du Parc (produit, activité économique, lieu de découverte, etc) et d'un encadré sur la maison du Parc. En vente en librairie depuis le 21 sept. 29,50 €

Horizon 2020



Il s'agit du cadre stratégique dont se sont dotés les Parcs naturels régionaux et leur Fédération. Il exprime les responsabilités dont les Parcs se sentent investis, particulièrement dans les thèmes qu'étaient ceux des forums des Journées nationales. Il traduit aussi le positionnement des parcs naturels régionaux : « Une autre vie s'invente ici ».

Mise en place du conseil d'orientation, recherche et prospective de la fédération pour accompagner les Parcs dans leur philosophie d'action fondée sur l'expérimentation et l'innovation. La 3^e réunion du CORP s'est tenue au cours des Journées nationales.

Des numéros spéciaux



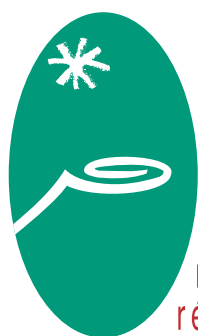
Horizons Régions-Les Echos, la revue Parcs ont proposé un numéro spécial sur les 40 ans des Parcs. Une célébration également reprise par la presse nationale comme Le Monde, TF1, La Croix, etc.

Rendez-vous

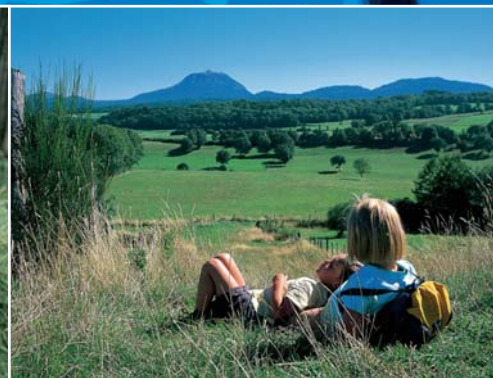
du 8 au 10 octobre 2008

dans le Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne

pour le congrès des Parcs naturels régionaux de France



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne



© Marc Sagot

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
E-mail : info@parcs-naturels-regionaux.fr
www.parcs-naturels-regionaux.fr

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Maison du Parc - 7, rue Jehanne d'Arc 49730 Montsoreau
Tél. 02 41 53 66 00 - Fax. 02 41 53 66 09
E-mail : info@parc-loire-anjou-touraine.fr
www.parc-loire-anjou-touraine.fr

En partenariat avec :



Avec le soutien :



Partenaires locaux du Parc naturel Loire-Anjou-Touraine :



Partenaires des rencontres préalables :



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI